JOYEUSEMENT JUSTIFIÉ



par

Roger Smalling, D. Min

[Kindle](https://amzn.to/3w7C561)

Sauf indication contraire, les citations de la Bible sont extraites de la Bible française Louis Segond 1910.

© août 2004

# Préface

Manger des céréales sèches sans lait est désagréable. L’alimentation, oui. Plaisir, non. C’est le cas de certains ouvrages de théologie. C’est vrai, mais sec, sans passion.

De tous les sujets qui devraient être imprégnés de passion, la justification par la grâce est suprême. Pourquoi ? C’est l’évangile ! Pas un simple concomitant, mais l’évangile lui-même. Les auteurs du Nouveau Testament en parlent toujours avec passion.

# Bien que ce sujet nécessite une solide formation, j’ai essayé de le rendre de bon goût. Car, de même que la foi sans les œuvres est morte, de même la justification sans la passion est morte.

# À propos de l’auteur

Le Dr Roger Smalling et son épouse Dianne sont missionnaires en Amérique latine auprès de l’Église presbytérienne en Amérique, une branche théologiquement conservatrice du mouvement réformé. Il est directeur de "Visión R.E.A.L", (*Reformación En América Latina*), qui se consacre à la formation des chrétiens d’Amérique latine aux principes de la direction biblique et à une théologie solide.

Il est l’auteur d’un livre populaire en espagnol, *Si, Jesús,* qui portesur la grâce de Dieu. Il est également professeur au Miami International Seminary, qui partage sa vision d’une réforme de l’Amérique latine.

Les Smalling voyagent beaucoup en Amérique latine, organisant des séminaires et des conférences dans des églises de différentes confessions.

Des guides d’étude, des essais et des livres écrits par les Smalling sont disponibles sur leur site web en français, en espagnol et en anglais. Le manuel de l’enseignant pour *Joyeusement justifié* s’y trouve également. [www.smallings.com](http://www.visionreal.info/)

# Table des matières

[Chapitre 1](#one): Soyons émotionnels

[Chapitre 2](#two): La signification de "justifier"

[Chapitre 3](#three): Imputation

[Chapitre 4](#four): La justice du Christ

[Chapitre 5](#five): Justifier la foi, simple ou pas ?

[Chapitre](#_Chapitre_6_:) 6 : Les ingrédients essentiels de la justification de la foi

[Chapitre 7](#seven): Les avantages

[Chapitre 8](#eight): La doctrine catholique romaine de la justification

[Chapitre 9 :](#nine) Mangeurs d’ombres : Un côté sombre dans la foi réformée

[Chapitre 10](#apA): Cessez de vous considérer comme pécheur

[Conclusion](#Conclusion)

[Annexe A :](#excerpts) Extraits : Encyclopédie biblique internationale standard

[Annexe B :](#apC) Buchanan sur les pères primitifs

[Index](#index)

[Glossaire](#glossary)

[Bibliographie](#biblio)

[Notes de fin de document](#endnotes)

# [Chapitre 1 : Soyons émotionnels](#top)

L’apôtre Paul n’était pas un théologien glacial, expliquant des points de droit à partir d’un saignement de nez. Bien que la justification soit un décret, et non un sentiment, elle doit avoir un impact viscéral. D’abord, vient la connaissance que nous sommes justifiés, puis la jouissance du fait.

Étant donc justifiés par la foi, nous avons la paix avec Dieu par notre Seigneur Jésus-Christ,

Rom. 5.1.

Comme il est approprié qu’il mentionne d’abord la paix. La guerre est terminée ; Dieu n’est plus en colère. Il en résulte un sentiment de sécurité, sachant que Dieu ne changera jamais son verdict de non-culpabilité.

L’espoir fondé sur la performance a disparu. Fini l’acceptation basée sur la conduite.

Une façon de profiter de notre justification est de s’attarder sur sa permanence. C’est notre "état de grâce". Paul a dit :

*... à qui nous devons d’avoir eu par la foi accès à cette grâce, dans laquelle nous demeurons fermes, et nous nous glorifions dans l’espérance de la gloire de Dieu. Rom.5.2.*

*Maintenant.* Une fois justifiés, nous *sommes* en grâce... *maintenant,* (présent continu.) L’état de grâce d’un croyant justifié ne change jamais. Cela est vrai pour les croyants faibles et nouveaux, *car le Seigneur a le pouvoir de l’affermir*. *Rom.14.4.*

Pas étonnant que Martin Luther ait dit que la justification est l’article sur lequel l’église se tient ou tombe. [[1]](#endnote-1)

Alors que d’autres doctrines clés éclairent la grâce dans l’évangile, la justification par la foi seule EST l’évangile. Cela justifie, (excusez le jeu de mots), la raison pour laquelle nous consacrons tout un manuel à la justification.

La justification figure en bonne place sur la liste des vérités qui valent la peine de vivre et de mourir. Après tout, elle répond à la question : "Comment les pécheurs peuvent-ils être réconciliés avec un Dieu saint et éviter son jugement ? "

La *justification par la foi* était le cri de guerre de la Réforme. À juste titre. Les réformateurs voulaient que les gens soient sauvés, y compris eux-mêmes. Quel choc cela a dû être de découvrir que pendant des siècles, Rome avait trompé des millions de personnes en leur faisant croire un message de salut qui n’a jamais sauvé personne.

Le zèle et les convictions inébranlables des réformateurs étaient bien justifiés. À notre époque, connue pour sa tolérance à l’égard de tout, y compris du péché, ils peuvent sembler avoir réagi de manière excessive. Ce n’est pas le cas. Un prédécesseur a modelé leur passion : L’apôtre Paul.

Paul était généralement sympathique. Ses lettres contiennent des expressions d’affection chaleureuse. De sa tendresse parentale envers les Thessaloniciens, à sa volonté de vivre ou de mourir avec les rebelles de Corinthe, nous voyons la véritable sensibilité de Paul. Pourtant, nous l’entendons crier des anathèmes à tout va, sur ceux qui *veulent renverser l’évangile de Christ (Gal.1.7).*

Lorsque Paul utilise le terme "évangile" chez les Romains et les Galates, il veut dire la justification par la foi. Il a déclaré que toute autre description de l’évangile était *non pas qu’il y ait u autre évangile. Gal.1.7* Toute modification de son enseignement n’était pas une simple différence de perspective. C’était de l’apostasie.

Pour Paul, le terme *justifié* est pratiquement synonyme de *sauvé.*

*A plus forte raison donc, maintenant que nous sommes justifiés par son sang, serons-nous sauvés par lui de la colère. Rom.5.9*

*Car c’est en croyant du cœur qu’on parvient à la justice, et c’est en confessant de la bouche qu’on parvient au salut... Rom.10.10*

On remarque la flexibilité de Paul sur des questions mineures comme dans Romains 14. Pourtant, nous ne constatons aucun relâchement lorsqu’il s’agit de définir l’évangile.

Chez les Romains, il a appelé l’évangile, *c’est une puissance de Dieu pour le salut... Rom.1.16.* Que se passe-t-il lorsque le message est perverti ? Toute altération est fatale, c’est parce qu’elle perd son pouvoir de sauver. RC Sproul demande de façon rhétorique :

“La foi salvatrice exige-t-elle une confiance dans la justice du Christ seul comme fondement de notre justification ? Ou bien une personne peut-elle avoir une vision différente de l’évangile tout en restant chrétienne ? ” [[2]](#endnote-2)

Un évangile déformé frappe au cœur de la justice du Christ lui-même, donnant à l’homme la gloire due à Dieu seul. Il porte atteinte à sa propre sécurité. Il détruit le sol même qu’il croyait solide.

C’est ce que Rome a fait à des millions de personnes. Le temps n’a pas amélioré la perversion de la justification de Rome, malgré Vatican II ou le mouvement œcuménique. Il est plus que jamais nécessaire de la dénoncer aujourd’hui.

Même parmi les évangéliques, il y a des malentendus sur la justification. Ces malentendus mettent rarement en péril l’évangile lui-même, bien qu’ils affectent toujours la vision que l’on a de Dieu, de soi-même et des principes de la vie chrétienne.

Dans cette étude, nous allons donc explorer les deux éléments clés de la justification : Le pardon des péchés et l’imputation de la justice du Christ. Nous examinerons certaines questions :

* Que signifie exactement le terme "justifier" ?
* Quelle est la différence entre la foi salvatrice et toute autre sorte de foi ?
* Qu’entend-on par la justice du Christ ? Y a-t-il une essence spirituelle infusée dans notre âme ?
* Qu’est-ce que l’imputation ?
* Quels sont les avantages objectifs et subjectifs ?

Ensuite, nous comparerons l’enseignement biblique sur la justification au catholicisme. Cette démarche n’a pas pour but d’être méchante. Elle vise à montrer les conséquences dévastatrices des erreurs impliquant cette doctrine.

Définir ces erreurs n’est pas un casse-tête théologique. Comme les portes de l’histoire, la théologie s’ouvre aussi sur de petites charnières. Tout comme de petits événements peuvent avoir un impact énorme au fil du temps, de petites erreurs peuvent produire des hérésies.

Calvin appelle cette doctrine le "terrain principal" sur lequel le chrétien se tient :

La doctrine de la justification... est le principal fondement sur lequel la religion doit être soutenue, elle nécessite donc une plus grande attention et un plus grand soin. Car si vous ne comprenez pas d’abord quelle est votre position devant Dieu... vous n’avez aucun fondement sur lequel votre salut puisse reposer, ou sur lequel la piété envers Dieu puisse être élevée. [[3]](#endnote-3)

Un ami chrétien s’est récemment lamenté : "Pourquoi ne pouvons-nous pas rester simples ? Pourquoi devons-nous tout compliquer ? " La réponse pourrait bien être énoncée : "Ce n’est pas nous qui compliquons le problème." D’autres ont pris le simple évangile et l’ont compliqué avec des ajouts non bibliques. Les théologiens attentifs savent détecter les erreurs qui obscurcissent le simple évangile. Néanmoins, cela peut être une tâche complexe.

Mettons fin à un malentendu potentiel. Lorsque nous disons que la justification par la foi seule est l’évangile, nous ne voulons pas dire que tout le monde doit comprendre la doctrine de la justification pour être sauvé. La plupart des prédications évangéliques du livre des Actes expriment la justification comme le pardon des péchés par le Christ seul.

C’*est* en fait la doctrine de la justification dans sa forme la plus simple. Nous prêchons la justification par la foi lorsque nous disons : "Si vous avez confiance dans le Seigneur Jésus-Christ, Dieu vous pardonnera tous vos péchés et vous donnera la vie éternelle." Paul a utilisé le terme *justification* lorsqu’il prêchait à des personnes qui comprenaient ce concept, comme dans la synagogue d’Antioche. (Actes 13.39)

À travers cette étude, nous verrons pourquoi Paul était assez passionné pour écrire deux grandes épîtres sur la justification : Romains et Galates. Nous découvrirons également pourquoi les réformateurs étaient prêts à être brûlés sur le bûcher pour cela. Nous serons mis au défi de prêcher l’Évangile avec une plus grande conviction, sachant que le résultat est inévitablement, *...et ceux qu’il a justifiés, il les a aussi glorifiés. Rom.8.30.*

## Conclusion

La justification par la foi seule mérite une attention particulière, car elle définit l’évangile. Les déformations de l’évangile au cours de l’histoire ont rendu nécessaire de distinguer le vrai évangile des faux.

**Ce chapitre nous apprend...**

* La justification par la foi seule est l’évangile biblique.
* Divers mouvements l’ont déformée en quelque chose de méconnaissable comme l’évangile du Christ.
* Nous devons être intransigeants sur cette doctrine précisément parce qu’elle est l’évangile. L’apôtre Paul et les réformateurs ont donné l’exemple d’un engagement inébranlable envers cette doctrine.

**Questions d’étude pour le chapitre 1**

1. Expliquez pourquoi la doctrine de la justification par la foi mérite une analyse approfondie.
2. Expliquez pourquoi Paul, dans Galates 1, a jugé approprié de prononcer des anathèmes sur ceux qui étaient en désaccord avec la définition correcte de l’évangile.

# [Chapitre 2 : La signification de "justifier"](#top)

La justification est une déclaration légale de Dieu selon laquelle une personne est juste par rapport à sa Loi. La justification est la parfaite justice du Christ, imputée par la foi seule, en Christ seul.

Cette définition contient des mots clés : *Justifier, imputer, la justice et la foi.* En montrant comment la Bible les utilise, nous prouverons que la définition ci-dessus est la seule qui soit correcte. Nous montrerons également comment des erreurs dans leur définition entraînent une distorsion correspondante de l’évangile.

Le premier mot que nous allons analyser est "*justifier".* Avant cela, nous passerons brièvement en revue les éléments et principes déjà étudiés dans *Déverrouiller la grâce*. (L’étudiant doit avoir lu le chapitre sur la justification dans *Déverrouiller la grâce*. Sinon, il doit le faire maintenant).

## Éléments de justification

Romains 4 décrit les deux éléments clés de la justification :

* Le pardon des péchés (Rom.4.7)
* Imputation de la justice du Christ (Rom.4.4-5)

J.I. Packer clarifie ces deux éléments :

La justification a deux faces. D’une part, elle signifie le pardon, la rémission et la non-imputation de tous les péchés, la réconciliation avec Dieu et la fin de son inimitié et de sa colère (Actes 13.39 ; Rom.4.6-7 ; 2Cor.5.19 ; Rom.5.9). D’autre part, cela signifie l’octroi du statut de juste et un titre à toutes les bénédictions promises aux justes : une pensée que Paul amplifie en liant la justification à l’adoption des croyants comme fils et héritiers de Dieu (Rom.8.14 ; Gal.4.4). [[4]](#endnote-4)

## Les principes qui sous-tendent la justification

* La justification est basée sur l’Alliance d’Abraham et en est inséparable (Gal.3.8, 29).
* Dieu exige que la justice de la loi s’accomplisse dans le croyant (Rom.8.4).
* Le Christ est notre substitut devant la loi de Dieu (Gal.4.4-5).
* La justice que le Christ a gagnée sous la loi est imputée au croyant par la foi (Rom.4.22).
* La justification est permanente (Rom.8.30).

## Étude des mots : "Justifier"

En enseignant les doctrines de la grâce, j’ai remarqué que de nombreux chrétiens définissent le mot *justification* comme "être **rendu** juste".

Faux. Cela signifie "**déclarer** juste" ou "être justifié".

Dans un cours de théologie, un étudiant a fait la remarque suivante : "Pour moi, c’est comme couper les cheveux en quatre. Il n’y a pas vraiment de différence."

Encore faux. Cela fait la différence entre catholique et protestant. Elle fait également la différence entre réformé et arménien. Ce sont des cheveux assez gros à couper.

Le verbe grec pour "justifier" est *dikaioo.* Il est associé aux noms de la justice (*dikaiosyne)* et d’une personne juste (*dikaios).* Les mots "justice" et "justice" sont les mêmes en grec du Nouveau Testament.

Dans les études bibliques, un mot tire sa signification du contexte ou de son usage habituel dans toute la Bible. En règle générale, le contexte est prioritaire. En cas de doute sur le contexte, nous passons à l’usage habituel pour déterminer la signification d’un verset spécifique. C’est ainsi que nous procédons à l’étude des mots dans la recherche doctrinale.

Lorsque nous aurons terminé cette étude sur le mot *dikaioo,* nous verrons pourquoi nous utilisons l’expression "*déclarer* juste" dans la définition ci-dessus, plutôt que *"rendre* juste".

Le verbe *dikaioo* a une riche histoire dans la Bible. Paul l’a utilisé 27 fois. Il apparaît 49 fois dans la Septante.[[5]](#endnote-5) Dans les exemples suivants, nous allons mettre en évidence les mots qui traduisent le verbe *dikaioo :*

Et, sans contredit, le mystère de la piété est grand : celui qui a été manifesté en chair, justifié par l’Esprit, 1Tim.3.16

Le texte fait référence au Christ. L’incarnation était son apparition *dans un corps*. Le fait d’être *justifié* par l’Esprit fait probablement référence à sa résurrection. En tout cas, l’Esprit n’a pas *rendu le* Christ juste. Il était déjà juste parce qu’il est Dieu incarné. Le témoignage du Christ par l’Esprit, par sa résurrection et ses miracles, a *justifié* que Jésus était celui qu’il prétendait être.

Car par tes paroles tu seras justifié**,** et par tes paroles tu seras condamné. Matt.12.37

Ici, *dikaioo* est opposé à condamnation, c’est-à-dire **acquitté**.

Pas du tout ! Que Dieu soit vrai, et que chaque homme soit un menteur. Comme il est écrit : "Afin que tu sois trouvé juste dans tes paroles, et que tu triomphes lorsqu’on te juge." Rom.3.4

Le verset réfute l’accusation selon laquelle Dieu n’a pas tenu ses promesses. Paul précise que l’homme a violé les conditions que Dieu avait fixées, perdant ainsi les bienfaits. Dieu n’est pas "rendu juste" par ses propres paroles. Il est déjà juste. La corruption de l’homme "prouve" que ses jugements sont justes.

Et tout le peuple qui l’a entendu et même les publicains **ont justifié Dieu,** Luc 7.29

Le peuple n’a pas rendu Dieu juste. Il a seulement reconnu que Dieu EST juste par les actions du Christ.

Mais la sagesse **a été justifiée** par tous ses enfants. Luc 7.35

La sagesse n’est pas rendue juste, mais elle le montre par ses résultats.

...[Il l’a fait] de montrer sa justice dans le temps présent, de manière à être **juste** tout en justifiant celui qui a la foi en Jésus.Rom.3.26

On utilise ici la forme nominative de *dikaioo, dikaios, une personne juste* ou *vertueuse*.[[6]](#endnote-6) Le mot "il" fait référence à Dieu qui a accompli la rédemption de manière juste. Rien de ce que Dieu a fait ne l’a rendu juste.

Quelques textes de la *Septante*:

Lorsque des hommes, ayant entre eux une querelle, se présenteront en justice pour être jugés, on **absoudra** l’innocent, et l’on condamnera le coupable. Deut.25.1

Tu ne prononceras point de sentence inique et tu ne feras oint mourir l’innocent et le juste ; car je n’**absoudrai** point le coupable.Ex.23.7

...**Justifie** le juste, et traite-le selon son innocente !1 Rois.8.32b

À partir de ces versets, nous voyons pourquoi les lexiques définissent le *dikaioo* comme :

Louw & Nida : l’acte de blanchir quelqu’un de sa transgression - "acquitter, libérer, déculpabiliser, acquitter". [[7]](#endnote-7)

Thayer : Déclarer un accusé innocent ; déclarer, prononcer, être juste, vertueux. [[8]](#endnote-8)

Gingrich : justifier, traiter comme juste ; être acquitté, être prononcé et traité comme juste. [[9]](#endnote-9)

United Bible Societies New Testament, Lexicon [Sociétés bibliques unies Nouveau Testament, Lexique] : *mettre dans une relation de droit ; acquitter, déclarer et traiter comme des justes ; [[10]](#endnote-10)*

*The Evangelical Dictionary of Theology* [*Le Dictionnaire évangélique de théologie*] résume *dikaioo* : Il s’agit donc d’un terme médico-légal, désignant un acte judiciaire d’administration de la loi - dans ce cas, en déclarant un verdict d’acquittement, et excluant ainsi toute possibilité de condamnation. La justification règle donc le statut juridique de la personne justifiée. [[11]](#endnote-11)

Les preuves montrent que la justification est une "déclaration légale" de Dieu. Si c’est le cas, alors par définition, la justification a tout à voir avec le droit. La seule loi à laquelle elle pourrait se référer est la loi morale de Dieu dans l’Ancien Testament, telle que résumée dans les Dix Commandements.

Imaginez Dieu déclarant : "Vous n’avez pas observé les Dix Commandements." Dans le prochain chapitre, nous verrons comment Dieu a pu dire une telle chose sans contredire son saint standard ou dire un mensonge.

En soi, la justification n’a rien à voir avec les expériences spirituelles. Des expériences importantes l’accompagnent, comme l’adoption de ses enfants et la transmission du Saint-Esprit, avec la joie, la paix et la puissance qu’il apporte. La justification concerne cependant notre statut juridique devant la loi de Dieu, sans lequel aucune des autres expériences spirituelles ne serait possible.

Le jargon juridique peut sembler froid. Pour Paul, la justification est une question qui fait débat, car elle implique le pardon des péchés.

Heureux ceux dont les iniquités sont pardonnées, et dont les péchés sont couverts ! (8) Heureux l’homme à qui le Seigneur n’impute pas son péché ! Rom.4.7-8

Puisque le péché est *la transgression de la loi (*1Jn.3.4*),* il est clair qu’une déclaration légale de Dieu est essentielle pour nous réconcilier avec lui.

...nous nous réjouissons également en Dieu par notre Seigneur Jésus-Christ, par qui nous avons maintenant reçu la réconciliation. Rom.5.11

## Conclusion

D’après les preuves scripturales, nous considérons que "justifier" est un terme médico-légal, avec l’idée d’acquittement ou de déclaration d’innocence. Cela implique le pardon des péchés par lequel nous sommes réconciliés avec Dieu.

**Ce chapitre nous apprend...**

* Le mot "justifier", dans la justification, signifie "déclarer juste, acquitter, prononcer l’innocence".
* "Justifier" ne signifie pas "rendre juste".
* La justification est une question de médecine légale, et non une question d’expérience.
* La justification est liée au pardon de nos péchés.

**Questions d’étude pour le chapitre 2**

1. Quels sont les deux éléments de justification ?
2. Quels sont les cinq principes généraux de la doctrine de la justification ? Exprimez-les dans vos propres mots.
3. Trouvez un autre verset, autre que ceux du chapitre, pour appuyer le terme "justifier" en tant que terme médico-légal. Expliquez-vous bien.
4. Expliquer pourquoi la justification n’est pas une question "expérientielle" en soi.
5. Questions sur la Confession de Westminster :
	1. Quelles sont les trois choses qui ne sont PAS imputées au croyant, selon l’article 1 ?
	2. Comment l’Article 2 définit-il le mot "foi" ?
	3. Quelles sont les deux choses que le Christ a faites pour satisfaire la justice du Père, selon l’Article 3 ?
	4. Quels sont les deux attributs de Dieu qui sont glorifiés dans la justification des pécheurs, selon l’Article 3 ?
	5. Qui Dieu a-t-il décrété pour justifier, selon l’Article 4 ?
	6. Selon l’Article 5, citez une chose qui peut arriver à ceux qui sont justifiés, et une autre qui ne peut pas arriver.
	7. Expliquer la relation des croyants sous l’Ancien Testament à la justification selon l’Article 6.

# [Chapitre 3 : Imputation](#top)

"La foi est-elle la base de notre salut ?" D’après mon expérience, de nombreux chrétiens répondent "oui".

Les étudiants en théologie sont souvent étonnés d’entendre que la foi **n’est pas** la base de notre salut. Dire cela semble hérétique tant que nous n’en expliquons pas le fondement, c’est la justice du Christ. La foi est simplement le moyen par lequel cette justice est accréditée à notre compte.

Supposer que la foi est le fondement de notre acceptation par Dieu, c’est comme dire qu’un camion de ciment est la fondation de notre maison parce que le camion a apporté le ciment. Il ne s’agit pas de minimiser la foi. Sans elle, nous ne pouvons pas être justifiés. Notre intention est de souligner l’importance de l’imputation.

## La centralité de l’imputation

L’imputation est le concept central de la justification. Ignorer l’imputation conduit à la confusion sur notre statut devant Dieu. Bien qu’un chrétien possède les avantages de la justification, il peut ne pas les apprécier tous s’il ignore qu’ils existent.

Romains 4 est consacré à l’imputation. Il forme le pont logique entre la dépravation de l’homme, expliquée dans Romains 3, et la réconciliation avec Dieu dans Romains 5.

Une mauvaise compréhension de l’imputation conduit à des hérésies généralisées. Les catholiques romains, certains arminiens et certains groupes charismatiques extrêmes s’en tiennent à des erreurs d’imputation. Quelques-uns sont bénignes, tandis que d’autres ouvrent la porte à des hérésies dommageables. Nous traiterons de ces erreurs dans les chapitres suivants.

L’imputation ferme la porte au légalisme. Dès que nous saisissons l’essence de l’imputation, nous pouvons facilement détecter le légalisme. La mentalité de justice à travers les œuvres a plus de mal à survivre. Le livre des Galates prend vie pour nous comme jamais auparavant.

L’imputation nous permet de grandir avec confiance. Jean Calvin l’a exprimé de cette manière :

Car si vous ne saisissez pas d’abord quelle est notre relation avec Dieu, et la nature de son jugement à votre égard, vous n’avez pas de fondement sur lequel établir votre salut ni sur lequel bâtir la piété envers Dieu. [[12]](#endnote-12)

## Qu’est-ce que l’imputation ?

L’imputation comporte deux aspects : Négativement, nos péchés ne sont pas comptés contre nous. Positivement, la justice du Christ nous est comptée comme la nôtre.

Il **ne s’agit pas de** supprimer quoi que ce soit. Cela ne signifie pas non plus qu’il faut perfuser ou injecter quelque chose. L’idée d’infusion est étrangère à la signification du mot grec concerné, *logizomai.* D’autres mots grecs existent pour ces idées. [[13]](#endnote-13)

Le terme théologique *imputation* est dérivé du verbe grec *logizomai* et l’hébreu, *hashab*[[14]](#endnote-14)Lestraductions modernes utilisent des mots comme *crédit à, compte* ou *compte.*[[15]](#endnote-15) Bien que ces termes soient adéquats, le terme grec original doit être soigneusement défini afin que nous puissions voir plus tard ce qu’il **ne signifie** **pas.** ’

[[16]](#endnote-16)

## La justice des scribes et des pharisiens

Car, je vous le dis, si votre justice ne surpasse celle des scribes et des pharisiens, vous n’entrerez point dans le royaume des cieux. Matt.5.20.

Quelqu’un m’a demandé : "Votre justice dépasse-t-elle celle des scribes et des pharisiens ?" J’ai répondu : "Oui, elle l’est... et pas d’un poil non plus. En fait, elle est à des années-lumière au-dessus de la leur, une justice qui s’étend à l’infini."

Il a regardé avec méfiance et a dit : "Eh bien, cela semble vraiment arrogant !" J’ai répondu : "Ça le serait si c’était vraiment ma propre justice. Mais je l’ai emprunté à quelqu’un d’autre, Jésus. Je ne possède pas d’autre justice que la sienne."

### Utilisation en grec

Notez ces lexiques sur *logizomai :*

United Bible Societies Greek New Testament & Lexicon : *compter, compter, calculer, prendre en compte ; créditer, placer sur son compte ; [[17]](#endnote-17)*

Louw&Nida : *tenir des registres des comptes commerciaux, impliquant à la fois des débits et des crédits - "mettre sur son compte, débiter son compte, considérer comme un compte". [grec : Rom.4.4- "to de ergazomeno ho misthos ou logizetai kata charin alla kata opheilema”] - "pour une personne qui a travaillé, le salaire n’est pas considéré (ou "non crédité sur son compte") comme un don, mais comme une dette à payer (ou "une dette envers lui")*". [[18]](#endnote-18)

*Thayer’s Lexicon [Lexique de Thayer]* : *prendre en compte ; passer à son compte ; imputer. [[19]](#endnote-19)*

Examinons quelques usages bibliques qui ne sont pas directement liés à la justification : [Les lettres en gras indiquent *logizomai.]*

Et s’il t’a fait quelque tort, ou s’il te doit quelque chose, **mets-le** sur mon compte. Philém.1.18

La Septante l’utilise également :

...ce sang **sera imputé** à cet homme ; il a versé le sang. [Littéralement, se faire imputer la culpabilité.] Lév.17.4

Si l’on vient à en manger le troisième jour, elle cessera d’être favorable à celui qui l’aura offerte ; elle ne **lui sera point comptée** : c’est une souillure. L’âme qui en aura mangé se rendra coupable de péché. Lév.7.18

*Logizomai* traduit parfois par "*supposer", "considérer", "penser",* dans des contextes n’ayant rien à voir avec l’endettement ou la culpabilité.

*The Evangelical Dictionary [Le Dictionnaire Évangélique]* résume :

"imputer sur son compte"... est une traduction adéquate du terme grec logizomai. Cette notion médico-légale d’imputation trouve partiellement ses racines dans le langage commercial et juridique du monde gréco-romain ; celui qui se voit imputer quelque chose est responsable devant la loi. [[20]](#endnote-20)

Nous voyons que *logizomai* est un autre terme juridique comme "justifier". Il désigne le fait de créditer quelque chose sur un compte. Nous sommes les débiteurs de Dieu et ce "quelque chose" est la justice du Christ.

Lorsqu’un comptable crédite des fonds sur votre compte bancaire, il n’infuse pas littéralement de l’argent dans une boîte vous appartenant. C’est "sur les livres". De même, la justice du Christ n’est pas une *chose* ou *une* *substance* quinous est injectée. L’imputation n’est qu’une transaction *juridique,* et non une transaction *expérientielle*.

## Un possible malentendu

Cela signifie-t-il que nos âmes sont laissées vides alors que nous sommes justifiés ? En aucun cas ! Le Saint-Esprit entre dans notre cœur. Il nous confère tous les bienfaits de notre salut.

*Or, l’espérance ne trompe point, parce que l’amour de Dieu est répandu dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné. Rom.5.5*

Quels sont ces avantages ? Le contexte de Romains 5 nous en dit quelques-uns : La réconciliation avec Dieu, la paix, la joie et l’expérience de l’amour du Père. La justification, avec son concept clé d’imputation, lui donne les raisons de faire tout cela pour nous sans contredire sa sainteté.

Lorsque nous sommes sauvés, des changements spectaculaires se produisent. Nous faisons l’expérience d’une nouvelle nature, de la puissance de l’Esprit et du sentiment très réel d’être *propre* pour lapremière fois.

L’imputation, cependant, ne fait référence à aucune de ces expériences ni à aucun changement intérieur en soi. Elle rend simplement "légal" le fait que Dieu les fasse pour nous. Nous avons un nouveau statut juridique devant Dieu en tant que personnes justes.

Voici un dicton courant parmi les enseignants réformés de la Bible pour montrer la différence entre la justice légale et la justice expérientielle : **La justification, c’est ce que Dieu fait *pour* nous. La sanctification est ce que Dieu fait *en* nous.**

La justification fait qu’il est parfaitement logique que Dieu fasse toutes sortes de choses agréables pour nous et pour nous. Après tout, il les fait pour des personnes qu’il considère maintenant comme justes.

C’est pourquoi Hodge, dans son excellente *Systematic Theology* [*Théologie Systématique]*, dit :

L’imputation ne modifie jamais l’état subjectif intérieur de la personne à laquelle l’imputation est faite. Lorsque vous imputez un vol à un homme, vous n’en faites pas un voleur. Lorsque vous attribuez la bonté à un homme, vous ne le rendez pas bon. Ainsi, lorsque la justice est imputée au croyant, il ne devient pas par là subjectivement juste. [[21]](#endnote-21)

Remarquez que Hodge insère le mot "subjectivement". Il ne nie pas la réalité des expériences subjectives chez le croyant. Hodge attribue simplement le travail subjectif de sanctification à la présence du Saint-Esprit, et non à l’imputation. L’Esprit fait de notre justice *légale* dans la justification une réalité *expérientielle.*

Hodge clarifie :

La Bible met tout aussi en évidence ce que le Christ fait pour nous, [dans la justification] que ce qu’Il fait en nous [dans notre union avec le Christ] .... Les protestants ne déprécient pas la valeur et la nécessité de la nouvelle vie dérivée du Christ, car, en obéissance aux Écritures, ils insistent si fortement sur la satisfaction qu’Il a rendue par sa parfaite justice à la justice de Dieu. Sans cette dernière, la première est impossible. [[22]](#endnote-22)

## Commutation

Les écrivains utilisent parfois le mot "commutation" pour parler de l’imputation. Ce mot obscur a l’idée d’un échange entre deux personnes d’une chose pour une autre. *(Pas dans le sens de troc.)* Dans ce sens, nos péchés ont été imputés au Christ et sa justice nous a été imputée. Un échange a eu lieu entre lui et nous.

L’écrivain puritain John Owen, commentant Romains 4.6, l’exprime ainsi,

Il y a dans l’Écriture une commutation entre Christ et les croyants, comme pour le péché et la justice, c’est-à-dire dans l’imputation de leurs péchés à lui et de sa justice à eux. Dans l’amélioration et l’application de ces principes à nos propres âmes, une grande partie de la vie et de l’exercice de la foi consiste en cela. [[23]](#endnote-23)

A ce stade, Owen poursuit son explication en utilisant l’idée du bouc émissaire. Dans Lév.16.21-22, le prêtre "impute" les péchés du peuple au bouc et l’envoie dans le désert. Owen interprète cela comme un avant-type de l’imputation de nos péchés au Christ.

Si le sacrifice du Christ est illustré dans l’Ancien Testament par des animaux, Paul le rend explicite dans Romains 3. Nous voyons ici le lien inséparable entre la justification et le sacrifice du Christ... un bon exemple de la raison pour laquelle nous devrions considérer la théologie biblique comme une unité inséparable.

25 C’est lui que Dieu a destiné, par son sang, à être, pour ceux qui croiraient victime propitiatoire... 26 Il la démontre dans le temps présent de manière à être juste tout en déclarant juste celui qui a la foi en Jésus.Rom.3.25-26

### Le parallèle Adam-Christ : Pourquoi l’imputation est logique

L’imputation de la justice du Christ est directement liée à la doctrine du péché originel. Dans Romains 5, Paul établit un parallèle entre Adam et le Christ.

Si par un seul homme [Adam], par la faute d’un seul, la mort a régné, ceux qui reçoivent avec abondance la grâce et le don de la justice règneront à bien plus forte raison dans la vie par Jésus-Christ lui seul. Rom.5.17

Owen explique ce parallèle,

...tout comme le péché d’Adam nous est imputé à la condamnation, l’obéissance du Christ nous est imputée à la justification de la vie. [[24]](#endnote-24)

Tout comme le péché d’Adam, et toutes ses conséquences ont été imputés aux descendants d’Adam, ainsi la justice du Christ est imputée aux croyants... et toutes ses conséquences. S’il est vrai que nous ne sommes pas personnellement responsables de la transgression d’Adam, nous ne méritons pas non plus la justice du Christ.

Cela illustre l’importance du *système* dans notre théologie. La négation du péché originel est une négation de l’imputation. Après tout, s’il est impossible que le péché d’Adam nous soit imputé, la justice du Christ ne peut pas non plus nous être imputée.

### Réconciliation

...que Dieu réconciliait le monde avec lui-même en Christ, sans **compter les** péchés des hommes contre eux. Et il nous a confié le message de la réconciliation.

En effet, Dieu était en Christ : il réconciliait le monde avec lui-même en **ne chargeant pas** les hommes de leurs fautes, et il a mis en nous la parole de la réconciliation. [Le mot en gras indique "logizomai."] 2Cor.5.19

La réconciliation avec Dieu est le point central de l’imputation. Grâce à la réconciliation, Dieu peut se tenir sur le même terrain qu’un pécheur qui contredit sa propre sainteté. Le point commun est la justice du Christ.

## Conclusion

L’imputation fait référence au double acte de Dieu qui ne compte pas nos péchés contre nous et qui nous crédite de la justice du Christ. En tant qu’acte médico-légal, elle ne signifie pas la perfusion ou l’injection de quoi que ce soit. L’imputation constitue la base de la réconciliation. En retour, cela lui permet de nous bénir du Saint-Esprit et de tout ce que l’Esprit nous apporte.

**Ce chapitre nous apprend...**

* La foi n’est pas le fondement de notre justification, mais le moyen par lequel la justice du Christ est imputée.
* Une bonne compréhension de l’imputation nous aide à éviter de graves erreurs doctrinales.
* Comprendre l’imputation nous aide également à détecter et à éviter le légalisme.
* Le terme grec *logizomai* signifie à créditer, à compter, à attribuer au compte de. Il ne porte pas la connotation d’infusion, d’injection ou de qualité inhérente à la personne.
* Un argument que Paul utilise pour montrer la rationalité de l’imputation est la doctrine du péché originel exprimée dans Romains 5.
* La commutation exprime l’imputation mutuelle. Dans ce cas, l’imputation de nos péchés au Christ et son imputation de la justice à nous.
* La réconciliation avec Dieu est la conséquence immédiate de la justice imputée du Christ. Elle fournit le terrain commun sur lequel Dieu et l’homme se rencontrent.

**Questions d’étude pour le chapitre 3**

1. Pourquoi la doctrine de l’imputation est-elle importante ?
2. Quelle est la signification du terme grec *logizomai ?*
3. Qu’est-ce que la "commutation" ?
4. Expliquer le lien entre la doctrine du péché originel et sa relation avec l’imputation.
5. Quelle est la relation entre l’imputation et la réconciliation avec Dieu ?

# [Chapitre 4 : La justice du Christ](#top)

Peu après la mort de Martin Luther en 1546, les enseignements d’Andrew Osiander, professeur à Königsberg, troublent la Réforme en Allemagne. [[25]](#endnote-25)

Osiander avait une vision de la justification radicalement différente du concept médico-légal (juridique) enseigné par Luther. Pour Osiander, la justification signifiait l’infusion dans l’âme d’une justice divine. Cela ressemblait à une erreur catholique contre laquelle Luther s’était battu si vaillamment. Osiander a donc suscité une énorme controverse jusqu’à ce que ses vues soient rejetées lors de la Formule de Concorde en 1577. [[26]](#endnote-26)

L’une des raisons du rejet de son point de vue devrait être évidente pour l’étudiant à l’heure actuelle. Osiander a rejeté l’imputation en faveur d’une infusion de justice. Pour lui, la justification était plus une *expérience* qu’une déclaration juridique. [[27]](#endnote-27)

Osiander croyait à juste titre à l’union mystique du croyant avec le Christ. Il la fondait à tort sur une essence émanant de Dieu lui-même. Pour lui, la divinité était infusée, comme si Dieu prenait une seringue, injectant en nous la justice de sa personne. [[28]](#endnote-28)

Ces points de vue ont alarmé les réformateurs, car ils conduisent à de graves hérésies. Si nous avons la même essence que Dieu, alors il doit s’ensuivre que nous faisons partie de l’être de Dieu. Peut-être sommes-nous nous-mêmes des dieux. La distinction entre Dieu et l’homme devient floue.

Bien qu’Osiander n’ait pas porté ses enseignements à de tels extrêmes, il aurait pu le faire logiquement. Comme un peu de levain fait lever toute la masse, une petite erreur conduit à de grandes hérésies. Heureusement, la Formule de la Concorde l’a arrêté dans sa course.

Les erreurs d’Osiander ont forcé les chercheurs à affiner leur réflexion sur la nature de la justice que nous recevons. Parmi les réformateurs, personne n’a contesté la question de savoir à *qui* appartient la justice dans lajustification. Tout le monde s’accorde à dire que c’est la justice du Christ seul par laquelle Dieu nous accepte. La question était : "Que signifie *la justice du* *Christ ? S*’agit-il de la justice humaine, divine ou mixte ? S’agit-il d’une simple absence de péché ou d’une qualité positive en soi ?

Est-ce important ? Oui. C’est l’une des différences entre catholiques et protestants, ainsi qu’entre évangéliques et certains cultes. Notre sécurité de salut est impliquée dans ces questions.

## Qu’est-ce que la Bible entend par "justice" ?

La Bible définit toujours des termes moralisateurs en référence à la Loi de Dieu. Il s’agit notamment de la *justice, du péché, du mal, etc.*

... le péché est la transgression de la loi. 1Jn.3.4

Mais, je n’ai connu le péché que par la loi. Rom.7.7

Ils s’approchent, ceux qui poursuivent le crime, ils s’éloignent de la loi. Ps.119.150

Le péché est la violation de la loi de Dieu, et la justice est la conformité à celle-ci (1Jn.3.4). Les Dix Commandements résument la loi morale. S’il est vrai que Dieu a un attribut de son être appelé "justice", il le définit néanmoins par sa loi. Toute justice *humaine* doit donc être conforme à la loi de Dieu.

## Dieu exige-t-il donc de nous la justice de la loi ?

Absolument !

3Car-chose impossible à la loi, parce que la chair la rendait sans force, -Dieu a condamné le péché dans la chair, en envoyant, à cause du péché, son propre Fils dans une chair semblable à celle du péché, 4et **cela afin que la justice de la loi fût accomplie en nous**, qui marchons, non selon la chair, mais selon l’esprit. Rom.8.3

Que manquait-il dans la loi comme moyen d’obtenir la justice ? Rien. Le problème est notre propre faiblesse, pas une lacune de la loi.

Dieu accepte-t-il les personnes qui ne remplissent pas les conditions requises par la loi ? Jamais. L’obéissance parfaite est le seul motif pour lequel Dieu toujours accepté une personne.

### Deux sortes de justice ?

Certains enseignent qu’il y a deux sortes de justice, celle de la loi et celle du Christ. C’est une erreur. Le salut que le Christ a obtenu pour nous ne consiste pas à supprimer la justice de la loi et à la remplacer par la sienne. Il l’a accomplie, et non remplacée. La loi écrite décrit simplement la façon dont Dieu agirait s’il devenait homme. Et c’est exactement ce qui s’est passé en Christ.

## L’obéissance du Christ

On se demande : "La justice imputée du Christ est-elle humaine, divine, ou un mélange des deux" ? La réponse est claire : la justice qui nous est imputée est une justice *humaine* parfaite... le produit de l’obéissance à la loi par un homme parfait, Jésus-Christ. Il ne s’agit donc pas d’une essence divine infusée dans nos âmes.

Car de même que par la désobéissance d’un seul homme [Adam], la multitude a été rendue pécheresse, de même par l’obéissance d’un seul homme [le Christ], la multitude sera rendue juste. Rom.5.19.

Remarquez que le mot "*homme"* est répété. C’est un être humain qui est tombé dans le péché (Adam) et un être humain qui en a payé le prix (le Christ)*.* La justice, donc, est basée sur l’obéissance du Christ en tant qu’Homme parfait, représentant l’humanité.

Cette preuve à elle seule réfute Osiander. Mais il y a plus. Les théologiens classent l’obéissance du Christ en deux catégories : L’obéissance active et l’obéissance passive.

Par *obéissance active*, ils entendent la vie que le Christ a menée en tant qu’homme sous la loi. Par obéissance *passive, ils entendent* sa mort sur la Croix. La Bible présente ces deux aspects comme répondant aux exigences de la loi dans son humanité.

### L’obéissance active du Christ : sa vie sous la loi

Était-il vraiment nécessaire que le Christ remplisse les exigences de la loi pendant sa vie et pas seulement par sa mort ? Oui. Son rôle de médiateur l’exigeait.

Car nous n’avons pas un grand prêtre qui ne puisse être touché par le sentiment de nos

infirmités ; mais il a été en tout point tenté comme nous le sommes, et pourtant sans péché. Héb.4.15

En réfutant Osiander, Calvin fait remarquer avec justesse que tous les actes du Christ en tant que médiateur, dans la mesure où il a obtenu notre justice en vertu de la loi, étaient conformes à sa nature humaine. [[29]](#endnote-29)

J’en déduis que le Christ a été rendu juste quand "il a pris sur lui la forme d’un serviteur"

(Phil. 2.7) ... Il le fait donc pour nous non pas selon sa nature divine, mais selon la dispense qui lui a été prescrite. [[30]](#endnote-30)

L’apôtre Paul s’exclame :

Car il y a un seul Dieu et un seul médiateur entre Dieu et les hommes, l’homme Jésus-Christ, 1Tim.2.5

Remarquez comment Paul ajoute la clause, l*’****homme*** Jésus-Christ quand il s’agit de son rôle de médiateur.

Mais lorsque le moment fut pleinement venu, Dieu envoya son Fils, né d’une femme, né sous la loi (5) pour racheter ceux qui sont sous la loi, afin que nous puissions recevoir les pleins droits des fils. Gal.4.4

Paul révèle une autre raison pour que le Christ remplisse les exigences de la loi en vivant sous elle. Ceux qu’il est venu racheter vivaient aussi sous la loi. Il convient que leur représentant vive dans les mêmes conditions, en réussissant là où ils ont échoué.

En soulignant *"né d’une femme",* Paul met l’accent sur l’humanité du Christ dans son œuvre pour obtenir notre salut.

...mais ne s’est rien fait, prenant la nature même d’un serviteur, étant fait à l’image de l’homme. (8) Et se retrouvant en apparence d’homme, il s’humilia et devint obéissant jusqu’à la mort - même la mort sur une croix ! Phil.1.7

Lors de son baptême, le Christ reconnaît sa relation avec la loi et ses exigences :

...il nous convient de le faire pour accomplir toute la justice. Mt.3.15

Exercer la justice signifie satisfaire aux exigences de la loi. Une forme de baptême était nécessaire lors de l’inauguration d’un prêtre. Jésus remplissait cette exigence (Nombres 8.7).

Matthew Henry est d’accord pour dire que c’est Jésus qui a fait cela :

...de posséder toute institution divine, et de montrer qu’il est prêt à se conformer à tous les justes préceptes de Dieu... Ainsi le Christ a rempli la justice de la loi cérémonielle, qui consistait en divers lavages... [[31]](#endnote-31)

De même, Calvin souligne que le Christ n’a pas eu à se mériter la justice pour lui-même parce qu’il était déjà juste. Si c’était sa propre justice divine qu’il était venu nous apporter, ni sa vie ni sa mort sous la loi n’auraient été nécessaires. [[32]](#endnote-32)

Louis Berkhof donne une autre raison pour laquelle l’obéissance active du Christ était cruciale. Si la justice qui nous a été imputée était le pardon des péchés seul, par la Croix, cela aurait laissé l’homme dans la même position qu’Adam avant la chute... innocent mais sans attribut positif de justice réelle. [[33]](#endnote-33)

### L’obéissance passive du Christ : La croix

Partout où la Bible parle du sacrifice du Christ, c’est son corps qui est pris en considération... son humanité, et non sa divinité.

La croix et la loi

Selon les Colossiens, le Christ s’est occupé de notre condamnation en vertu de la loi par son corps sur la Croix.

 Autrefois, vous étiez aliéné de Dieu...22, Mais maintenant, il vous a réconcilié par le corps physique du Christ...Col.1.21

Cette réconciliation a eu lieu parce qu’une barrière a été supprimée. Cette barrière était la loi.

...ayant annulé le code écrit, avec son règlement, qui était contre nous et qui s’opposait à nous ; il l’a enlevé, le clouant sur la croix. Col.2.14

Peter exprime l’idée comme suit,

Lui-même a porté nos péchés dans son corps sur l’arbre, ... 1Pierre.2.24

La réconciliation entre Juifs et Gentils

Paul déclare que la réconciliation entre Juifs et Gentils a eu lieu sur la croix, dans le corps du Christ.

Car il est lui-même notre paix... (15) en abolissant dans sa chair la loi avec ses commandements et ses règlements... (16) et dans ce seul corps de les réconcilier tous deux avec Dieu par la Croix... Eph.2.14

Le voile du temple

Le voile du temple représentait la barrière séparant Dieu et l’homme. L’écrivain des Hébreux explique que ce voile représentait la chair du Christ à travers laquelle nous entrons en communion avec Dieu.

Ayant donc, frères, l’audace d’entrer dans le plus saint par le sang de Jésus, (20) par un chemin nouveau et vivant, qu’il nous a consacré, à travers le voile, c’est-à-dire sa chair... Héb.10.19

La Cène du Seigneur

Le service de communion est un mémorial de la nature corporelle du sacrifice du Christ. Calvin exprime ce point :

...quand le Christ veut sceller la justice et le salut qu’il nous a apportés, il en fait un gage sûr dans sa propre chair. Il s’appelle lui-même "le pain de vie" (Jn 6.48), mais, en expliquant comment, il ajoute que "sa chair est vraiment une viande, et son sang vraiment une boisson" (Jn 6.55). Cette méthode d’enseignement est perçue dans les sacrements ; même s’ils orientent notre foi vers le Christ tout entier et non vers un demi-Christ, ils enseignent que la matière de la justice et du salut réside dans sa chair... Institution, Livre III, Ch.XI.

Quel rôle la divinité du Christ a-t-elle joué dans l’obtention de la justice pour nous ?

Après Osiander, un autre professeur du nom de Stancarus a fait basculer le pendule à l’extrême opposé.[[34]](#endnote-34) Stancarus affirmait que le côté divin du Christ ne jouait aucun rôle dans la rédemption. Le Christ aurait supprimé sa nature divine pour se concentrer entièrement sur la tâche humaine qui consiste à nous mériter la justice.

Les églises luthériennes, à la Formule de Concorde, ont rejeté ce point de vue, comme tous les conseils réformés depuis.[[35]](#endnote-35) *La* *Confession de Westminster* dit à juste titre que le Christ agit selon ses deux natures dans tout ce qu’il fait, pas nécessairement de la même manière.

Le Christ, dans l’œuvre de médiation, agit selon les deux natures, chaque nature faisant ce qui lui est propre ; chapitre 8, article 7.

Est-ce que nous nous contredisons ? Non.

Le Christ est notre grand prêtre selon ses deux natures. Le livre des Hébreux révèle que son sacrifice lui a valu le droit d’être le médiateur de son peuple, en intercédant pour lui devant Dieu et en appliquant les bienfaits qu’il a obtenus pour nous. Seule la divinité, avec les attributs de l’éternité et de la toute-puissance, pouvait remplir la fonction d’appliquer sa justice à notre égard. De plus, c’est précisément à cause de sa divinité que sa justice a une valeur infinie. [[36]](#endnote-36)

14 Combien plus, alors, le sang du Christ, qui par l’Esprit éternel s’est offert lui-même sans tache à Dieu, purifiera-t-il nos consciences des actes qui mènent à la mort, afin que nous puissions servir le Dieu vivant ! 15 C’est pourquoi le Christ est le médiateur d’une nouvelle alliance, afin que ceux qui sont appelés reçoivent l’héritage éternel promis... Héb.9.14

Nous pouvons dire sans contradiction que le Christ est notre justice selon son humanité et sa divinité, mais sans nous infuser une justice en tant qu’essence divine.

## Conclusion

Les écritures définissent clairement la nature de la justice qui nous est imputée par la foi en Christ. C’est une justice *humaine* parfaite, gagnée pour nous par le Christ par sa vie et par sa mort en tant que notre représentant. Cela signifie qu’aucune essence divine n’est infusée en nous, et qu’il n’y a aucun changement dans notre essence en tant qu’humains. Nous ne sommes en aucun cas déifiés par la justice du Christ, ni exaltés au-dessus de ce que Dieu a fait de nous à l’origine en tant qu’êtres humains.

La vie et la mort du Christ sous la loi lui ont valu le droit de servir de médiateur en tant que notre Grand Prêtre. Dans ce rôle, il agit selon les deux natures, celle de Dieu et celle de l’homme.

**Ce chapitre nous apprend...**

* La justice que le Christ nous a imputée est celle qu’il a gagnée sous la loi, tant par sa vie que par sa mort, en tant qu’homme représentatif.
* Cette justice n’est pas une essence divine infusée en nous.
* Bien que la justice qui nous est imputée ne soit pas une essence divine infuse, le Christ est néanmoins notre justice selon les deux natures.
* Le Christ, en tant que notre médiateur et Grand Prêtre, agit selon les deux natures et est lui-même notre justice

**Questions d’étude pour le chapitre 4**

1. Quelle a été l’erreur d’Osiander ?
2. Comment la Bible définit-elle le terme de justice ?
3. Quels étaient les deux types d’obéissance du Christ ?
4. Pourquoi était-il nécessaire pour le Christ d’accomplir la loi en vivant sous elle et non pas simplement en mourant sous elle ? Donnez trois raisons avec des preuves scripturales.
5. Expliquez le raisonnement qui sous-tend l’accent mis dans les Écritures sur l’humanité du Christ, plutôt que sur sa divinité, pour nous mériter la justice.
6. Montrez comment la fonction de Grand Prêtre et de Médiateur du Christ implique ses deux natures, humaine et divine.

# [Chapitre 5 : Justifier la foi, simple ou pas ?](#top)

Je vous le dis en vérité, quiconque ne recevra pas le royaume de Dieu comme un petit enfant n’y entrera point. Marc.10.15

Si un enfant peut exercer sa foi, cela ne prouve-t-il pas que la foi est simple ? Pas nécessairement. Le principe actif de la foi, la confiance simple, est plus direct chez les enfants, car les deux autres éléments, la connaissance et la raison, leur posent moins de problèmes.

Si cela explique pourquoi même un enfant peut entrer au ciel, cela ne prouve pas que la foi est simple. La foi, comme d’autres aspects de l’Évangile, est à la fois simple et profonde. Les enfants la saisissent facilement tandis que les érudits se délectent de ses profondeurs.

Si la foi était entièrement simple, l’apôtre Jacques ne distinguerait pas une sorte menant à la justification d’une autre finissant par la condamnation (Jacques 2). Nous ne verrions pas non plus l’apôtre Paul dans Romains 4 donner une décomposition des composantes essentielles de la foi, en prenant Abraham comme exemple.

Nous devons exercer notre foi avec la simple confiance des enfants, sans pour autant rester puérils dans notre compréhension de celle-ci. Bien que nous évitions de compliquer la foi au-delà des limites bibliques, nous ne la simplifions pas davantage. En outre, certaines des complexités entraînent de délicieuses surprises.

## La prochaine surprise

Dès que les étudiants se remettent de la surprise que la foi n’est pas la base de notre salut, la justice du Christ l’est, alors on les frappe avec un autre : La justification de la foi, *en soi*, n*’*a pas de valeur intrinsèque, ne possède aucun mérite, n’est pas une bonne œuvre et ne mérite aucune récompense.

Comme pour la première surprise, celle-ci perd son ton radical avec une petite explication. La foi est comme une boîte vide. Elle tire sa valeur de son contenu. Si la boîte contient le Christ, alors sa valeur est incommensurable. Et si la boîte contient le diable ? Quelle valeur a-t-elle alors ?

La foi est donc moralement neutre, prenant sa valeur de l’objet auquel elle est associée. Vu sous cet angle, la foi n’est peut-être même pas une vertu, à moins qu’elle ne soit dirigée vers le Christ. En fait, elle peut même devenir une chose mauvaise, telle que la foi en un faux dieu, ou la foi en sa propre justice.

Qu’en est-il de 1Cor.13.13 ? Paul classe la foi parmi les trois grandes vertus avec l’espérance et l’amour. Le contexte suppose que nos affections sont dirigées vers le Christ. Paul n’implique pas que la foi en *quelque chose* soitune vertu, pas plus qu’il ne considérerait l’amour comme une vertu s’il était dirigé vers la femme d’un voisin. Dans le monde séculier, les gens utilisent le terme de *foi* lorsqu’ils veulent vraiment dire espoir, confiance en soi ou sentiment religieux mystique. [[37]](#endnote-37)

Les réformateurs étaient catégoriques sur le fait que la foi n’est pas méritoire. Ils se sont opposés au catholicisme, qui considère la foi comme une bonne œuvre, méritant une récompense. Une telle vision sape le salut par la seule grâce en raison de la manière subtile dont le mérite entre en jeu.

Pourquoi la foi n’est-elle pas méritoire ?

Que dirons-nous donc qu’Abraham, notre père, a obtenu selon la chair ? Rom.4.1

Abraham a fait une découverte inattendue. Dieu lui a accordé quelque chose qu’il ne méritait pas... le pardon des péchés et une déclaration selon laquelle il était juste.

Abraham a immédiatement conclu que cela ne pouvait pas être à cause de ses bonnes œuvres. Il n’avait rien à dire, ou la Bible aurait parlé d’elles... certainement rien qui aurait valu à Abraham le droit pour l’un de ses descendants, le Christ, de diriger les nations.

Si Abraham a été justifié par les œuvres, il a sujet de se glorifier, mais non devant Dieu. (V.2)

Ainsi, le véhicule de justification devait être quelque chose qu’il possédait déjà, mais dont il ne pouvait pas se vanter. Cela exclut les œuvres, car il pourrait s’en vanter puisqu’elles méritent une récompense.

Or, à celui qui fait une œuvre, le salaire est imputé, non comme une grâce, mais comme une chose due ; (V.4)

Le seul agent existant est la foi et la foi seule.

...et à celui qui ne fait point d’œuvre, mais qui croit en celui qui justifie l’impie, sa foi lui est imputée à justice. (V.5)

Paul prouve que la foi n’est pas une œuvre et ne mérite aucune récompense. Sinon, il l’exclurait comme véhicule de justification.

C’est pourquoi les héritiers le sont par la foi, pour que ce soit par grâce... (V.16)

En concluant que la foi est le seul véhicule possible de la grâce, Paul révèle un paradoxe :

La foi serait un véhicule de grâce indigne si elle était une œuvre, un mérite ou si elle possédait une justice inhérente. Elle deviendrait une rivale de la justice du Christ, et *cela* est impensable.

## Cause instrumentale

Une petite querelle a éclaté pendant la période de la Réforme, en particulier en Pologne, à cause des enseignements hérétiques d’un Italien excentrique nommé Socius, né en 1539. [[38]](#endnote-38)

Parmi celles-ci figurait la notion selon laquelle notre foi elle-même est la justice que nous recevons dans la justification et la seule justice dont nous avons besoin. Non seulement cela revenait à nier implicitement l’imputation de la justice du Christ, mais cela signifiait également que la foi elle-même faisait le travail de nous sauver.

Cela revient à une redéfinition subtile et dangereuse de la *sola fide* (par la foi seule). Ceux qui adhèrent à cette idée affirmeront que nous sommes sauvés par la foi seule. Cela signifierait que nous nous sauvons nous-mêmes par notre foi, qui est une forme de justice. C’était un changement radical par rapport à ce que les réformateurs voulaient dire.

Le socinianisme s’est éteint avant même la mort de Socius. Pourtant, cet enseignement particulier persiste aujourd’hui dans l’arminianisme.[[39]](#endnote-39)

Des millions de chrétiens croient aujourd’hui que leur propre foi est leur justice, ou que c’est la foi elle-même qui les a sauvés. Ils passent à côté de la beauté de la justice imputée du Christ et de la sécurité qui découle de sa compréhension.

Socius a manqué le point dans Eph.2.8 :

Car c’est par la grâce que vous êtes sauvés, par le moyen de la foi.

Apparemment, Socius ne pouvait pas saisir la différence entre *par* et *à travers*. C’est la grâce qui sauve. La foi est le moyen *par lequel* vient la grâce.

De là vient une autre surprise : La foi elle-même ne nous sauve pas. Elle permet simplement de recevoir quelque chose qui fait le salut... la **grâce.**

Un subtil piège logique se profile ici. Dire qu’il est impossible d’être sauvé sans foi ne signifie pas que la foi est la cause du salut. C’est le Christ lui-même qui en est la cause.

Les réformateurs d’alors et d’aujourd’hui ont vite compris que si la foi elle-même était notre justice, et si la foi venait de nous, il s’ensuit que nous nous sauvons par notre propre justice. Tout besoin de la justice imputée du Christ disparait, ce qui rend l’obéissance active du Christ, sa vie sous la loi, vide de sens.

Les réformateurs ont attaqué cette erreur en établissant une distinction entre la cause *efficiente* et la cause *instrumentale.* Un bon exemple est la différence entre un sculpteur et un ciseau. Le sculpteur est la cause *efficiente* parce que c’est lui qui fait le travail. Le ciseau est la cause *instrumentale* parce qu’il est l’instrument, ou le moyen, par lequel le sculpteur travaille.[[40]](#endnote-40)

Dans le salut, la grâce de Dieu est la cause *efficiente.* Elle implique la faveur divine du pardon des péchés avec l’imputation de la justice du Christ. Cette justice devient la base de notre acceptation. La foi n’est que la cause *instrumentale* qui nous apporte la cause *efficiente.*

Cette expression "*cause instrumentale"* est devenue la terminologie théologique standard pour mettre en contraste la vision biblique de la relation entre la foi et le salut avec les erreurs du catholicisme, de l’arminianisme et des mouvements apparentés. Calvin compare :

Car l’Écriture proclame partout que la cause efficiente de notre obtention de la vie éternelle est la miséricorde du Père céleste... la cause formelle ou instrumentale est la foi. [[41]](#endnote-41)

Calvin désigne le Père qui fait le salut. Le moyen que Dieu utilise, c’est la foi. Dieu est le Dieu de l’indirect. Voyez-vous comment il est facile de confondre le moyen (la foi) avec la source (Dieu) ?

D’autres, comme l’éminent universitaire anglais John Owen, ont utilisé le terme "*instrumental" à* plusieurs reprises lorsqu’ils enseignaient sur la justification.[[42]](#endnote-42) Pour réfuter l’enseignement selon lequel notre propre foi est notre justice, mon érudit préféré est Francis Turretin. Ses arguments sont succincts et frappants.[[43]](#endnote-43)

Berkhof explique que dans les confessions protestantes, la "cause instrumentale" est le terme normalement utilisé.[[44]](#endnote-44) Le catéchisme de Heidelberg en est un exemple :

***61.******Pourquoi dis-tu que tu es justifié par la foi seule ?****Ce n’est pas que je plaise à Dieu à cause de la dignité de ma foi, mais bien parce que la satisfaction, justice et sainteté de Christ sont seules ma justice devant Dieu (1Cor. 1.30 ; 2.2), et que je ne puis les recevoir ni me les approprier autrement que par la foi (1Jn 5.10).[[45]](#endnote-45)*

La Confession de Westminster est d’accord :

*La foi par laquelle sont reçus Christ et sa justice auxquels on se remet est le seul moyen de justification.[[46]](#endnote-46)*

Vous trouverez ci-dessous un résumé des arguments couramment utilisés par les universitaires réformés, tant anciens que modernes.

### Les Écritures enseignent que le Christ lui-même est notre justice

Or, c’est par lui que vous êtes en Jésus Christ, lequel, de par Dieu, a été fait pour nous sagesse, justice et sanctification et rédemption, 1Cor.1.30

Turretin commente : "*L’Écriture ne dit nulle part que Dieu a voulu mesurer la justice de notre foi, mais qu’Il a fait du Christ en nous la justice.*[[47]](#endnote-47) Il indique ensuite que si le Christ lui-même est la justice, alors rien de ce qui vient de nous, y compris la foi, ne pourrait être cette justice. *...il est évident qu’un homme ne peut être justifié par deux justices (l’un en lui-même, l’autre en Christ.)* [[48]](#endnote-48)

*Mais à tous ceux qui l’ont reçue [la Parole], à ceux qui croient en son nom, elle a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu. Jn.1.12*

Comment devenons-nous les enfants de Dieu ? En recevant le Christ. Comment le Christ est-il reçu ? En croyant en lui. Le point : croire en soi ne donne pas le droit d’être appelé enfant de Dieu. Recevoir le Christ le fait. La foi est l’instrument.

### Les Écritures distinguent systématiquement entre la justice qui est imputée et la foi qui la reçoit

 ...et être trouvé en lui, non avec ma justice, celle qui vient de la loi, mais avec celle qui s’obtient par la foi en Christ, la justice qui vient de Dieu par la foi, Phil.3.9.

C’est probablement le verset le plus important de la Bible sur la relation entre la justice et la foi. Paul fait d’abord la distinction entre la justice par laquelle il est "trouvé" en Christ, et toute justice qui lui est propre. Cette justice a une source extérieure à lui-même, à savoir Dieu, et vient à travers la foi. Ceci réfute la doctrine qui assimile la foi à la justice.

Néanmoins, Paul ne dénigre pas la nécessité de la foi. Il s’empresse d’ajouter une phrase, qui semble à première vue répétitive : *—* *la justice qui vient de Dieu par la foi.*

Remarquez le changement de prépositions de "*à travers la* *foi" (día pisteos)* dans la première partie du verset, à "*par la foi" (epi te pistei).* Cette clause se lit littéralement "sur la foi". Remarquez que l’article "*le*" et la préposition "*sur*" se trouvent dans la deuxième clause et non dans la première. Cela rend la grammaire grecque forte, et implique quelque chose comme "*à condition de cette sorte de foi, point*." Paul veut dire que ce type de foi est la seule condition et est tellement essentielle que nous ne recevons jamais de justice sans elle.

Comme un skieur qui évite les obstacles, Paul navigue habilement entre deux erreurs. Il veut qu’il soit clair que la foi est absolument indispensable, même si le fait de se trouver en Christ repose sur quelque chose d’extérieur à nous, une justice qui vient de Dieu.

Si Paul était un philosophe aujourd’hui, il pourrait dire que la justice du Christ est la cause *efficace* de notre acceptation, tandis que la foi est la cause *instrumentale.*

### Notre foi n’est pas parfaite dans cette vie

Commentaire de M. Turretin,

...nous ne sommes justifiés que par une parfaite justice. Car nous devons faire face à la stricte justice de Dieu... Cependant, notre foi dans cette vie est imparfaite. [[49]](#endnote-49)

Hodge ajoute avec indignation,

Quelle comparaison y a-t-il entre la justice absolument parfaite du Christ et notre propre obéissance évangélique imparfaite comme terrain de confiance et de paix ? [[50]](#endnote-50)

La grammaire du grec original exige cette distinction.

...*justice de Dieu par la foi en Jésus Christ pour tous ceux qui croient. Rom.3.22*

L’expression grecque ici pour *par la foi* est *día pisteos,* qui ne peut signifier que "*par"* ou "à travers*"* lafoi. C’est le cas génitif en grec et désigne l’instrument.[[51]](#endnote-51) Si Paul voulait dire que la foi elle-même est la justice, il aurait utilisé le cas accusatif, qui se lirait "*día pistin" (*"*à cause de la foi"* ou "*à cause de la foi*"*).* Cette construction n’existe pas dans le Nouveau Testament.[[52]](#endnote-52)

Depuis quatre cents ans, les théologiens ont souligné ce point grammatical important, mais la notion persiste largement que la foi elle-même est notre justice.

Owen note :

... **día** n’est nulle part utilisé dans tout le Nouveau Testament avec un cas génitif, mais qu’il dénote une efficacité instrumentale. [[53]](#endnote-53)

Turretin, en réfutant la notion catholique selon laquelle la foi se justifie au mérite, a déclaré :

L’Écriture ne le dit jamais, mais toujours "par la foi" ou "à travers la foi" (dia pisteos) comme par un instrument. [[54]](#endnote-54)

Berkhof déclare :

...selon la Bible, nous sommes justifiés par la foi, **dia pisteos,** et que ce **dia** nepeut être compris que dans un sens instrumental. [[55]](#endnote-55)

## Le malentendu le plus courant

Car que dit l’Écriture ? Abraham crut à Dieu, et cela lui fut imputé à justice. Rom.4.3

Paul cite la Genèse 15.6, qui est le verset de l’Ancien Testament le plus souvent cité dans le Nouveau Testament. Paul y fait référence à quatre reprises dans Romains 4 seul.

À première vue, il semble que Paul dise que Dieu a compté la foi d’Abraham elle-même comme sa justice. Si c’est le cas, cela contredit tout ce qu’il a dit sur la relation entre la foi et la justice du Christ. Nous avons déjà vu dans Romains 3.22 que la justice vient de Dieu à travers la foi. C’est ce qui distingue les deux. Calvin résume :

*Car on dit que la foi se justifie parce qu’elle reçoit et embrasse la justice offerte dans*

*l’Évangile. [[56]](#endnote-56)*

### Comment contester cette interprétation erronée ?

Dans le contexte de Romains 3.22, Paul oppose la foi aux œuvres, et non la foi à la justice. Il est important de garder cela à l’esprit lorsque nous examinons la grammaire grecque :

L’expression, *en tant que justice,* est *eis dikaiosune.* La préposition *eis,* implique l’idée de "mouvement vers". La nuance est quelque chose comme "*en vue d’obtenir la justice*".

Cela soutient l’idée de cause instrumentale et ne signifie certainement pas substitution, l’idée de la foi étant la justice elle-même. Si telle était l’intention de Paul, il aurait utilisé d’autres prépositions grecques, telles que *anti* ("au lieu de") ou même *hyper* ("au nom de").

Turretin souligne que le bénéfice de quelque chose est parfois si étroitement associé à sa cause que celle-ci est utilisée métaphoriquement comme un synonyme.[[57]](#endnote-57) Exemple : Dans Jn.17.3 et 12.50, l’obéissance au commandement de Dieu (qui doit inclure la foi) est appelée "vie éternelle".[[58]](#endnote-58) L’obéissance en elle-même n’est pas la vie, mais conduit à cela.

Un bon exemple de cela est lorsque Jésus a dit à une femme repentante : *Ta foi t’a sauvée...* (Luc.7.50). Il voulait dire que la foi de la femme a ouvert la porte à Celui qui fait le salut. Il n’aurait jamais laissé entendre que la foi de la femme a fait le salut sans lui. Si c’était le cas, elle n’aurait pas du tout pris la peine de venir à Jésus.

De même dans Romains 4. La foi est tellement associée à l’obtention de la justice que les deux sont mentionnées presque comme une seule et même chose. Un peu d’attention à notre logique le prouve. Le premier résultat immédiat de la foi est la rémission des péchés (Romains 4.7). Tout comme la foi elle-même n’est pas le pardon des péchés, mais y conduit immédiatement, de même la foi n’est pas la justice, mais y conduit immédiatement.

## Résumé

La foi est à la fois simple et profonde. Paradoxalement, elle est le seul véhicule digne de transmettre la grâce, précisément parce qu’elle n’est pas méritoire. Elle tire sa valeur de l’objet vers lequel elle est dirigée...le Christ.

La foi est la seule cause "instrumentale" du salut, mais pas la cause "efficace". Les Écritures parlent toujours du salut *par* lafoi ou *à travers* lafoi, mais jamais à *cause de la* foi. Cela signifie que la foi seule, en dehors des œuvres, transmet le Christ qui fait le salut. Ce n’est donc pas la justice elle-même, mais le moyen d’atteindre cette fin.

**Ce chapitre nous apprend...**

* La foi est à la fois simple et profonde, avec des ramifications surprenantes.
* La foi tire sa valeur de l’objet vers lequel elle est dirigée. Dans l’Écriture, il s’agit toujours du Christ seul.
* La foi n’est pas intrinsèquement méritoire ou ne mérite pas de récompense.
* Si la foi était méritoire, elle serait exclue comme moyen de transmettre la grâce, car la grâce elle-même n’est pas méritée.
* Il est utile de faire la distinction entre la cause instrumentale et la cause efficiente lorsqu’on discute de la relation entre la foi et la justice.
* Le salut est toujours "par la foi" ou "à travers la foi", mais jamais "à cause de la foi".
* C’est une grave erreur de supposer que la foi elle-même est notre justice. Cela rendrait la foi méritoire, comme une œuvre. Cela signifierait également que nous sommes sauvés par notre propre justice, et non par la justice du Christ.

**Questions d’étude pour le chapitre 5**

1. Expliquez pourquoi la foi n’est pas intrinsèquement méritoire.
2. Quelle est la différence entre une cause *instrumentale* et une cause *efficace*?
3. Donnez les raisons pour lesquelles la justification de la foi est *instrumentale* et non *efficace*.
4. Expliquez pourquoi Gen.15.6, cité dans Rom.4.3, n’enseigne pas que la foi elle-même est notre justice.

# [Chapitre 6 : Les ingrédients essentiels de la justification de la foi](#top)

La justification de la foi contient trois ingrédients essentiels : **La connaissance, la raison et la confiance.** S’il en manque un, nous avons un problème.

Romains 4 contient ces trois éléments. En prenant Abraham comme exemple, Paul ne prouve pas seulement que la foi est le seul moyen de justification, il en révèle aussi les composantes.

*16... selon qu’il est écrit : 17 Je t’ai établi père d’un grand nombre de nations. Il est notre père devant celui auquel il a cru, Dieu, qui donne la vie aux morts, et qui appelle les choses qui ne sont point comme si elles étaient. 18 Espérant contre toute espérance, il crut, en sorte qu’il devint père d’un grand nombre de nations, selon ce qui lui avait été dit : Telle sera ta postérité. 19 Et, sans faiblir dans la foi, il ne considéra point que son corps était déjà usé, puisqu’il avait près de cent ans, et que Sara n’était plus en état d’avoir des enfants. 20 Il ne douta point, par incrédulité, au sujet de la promesse de Dieu ; mais il fut fortifié par la foi, donnant gloire à Dieu, 21 et ayant la pleine conviction que ce qu’il promet il peut aussi l’accomplir. 22 C’est pourquoi cela lui fut imputé à justice." Rom.4.16-22*

Les théologiens réformés sont généralement d’accord sur ces trois éléments.[[59]](#endnote-59) L’étudiant peut rencontrer leurs noms latins : *noticia, assensus* et *fiducia.*..

## Premier élément : Connaissance (noticia)

Or sans la foi il est impossible de lui être agréable ; car il faut que celui qui s’approche de dieu croie que Dieu existe, et qu’il est le rémunérateur de ceux qui le cherchent. Héb.11.6

Un minimum de connaissance, *noticia,* est nécessaire pour venir à Dieu. En langage informatique, il s’agit de *données.* Un ordinateur ne peut pas fonctionner sans données. L’esprit humain ne le peut pas non plus.

On ne peut pas croire en quelque chose sans en connaître l’existence. Nous ne pouvons pas non plus lui faire confiance si nous ignorons son but. Une personne peu familière avec l’automobile ne fera probablement pas d’auto-stop. Même s’il sait qu’elles existent, il doit savoir ce qu’elles peuvent faire.

De même, la connaissance pratique de toute chose doit comporter deux éléments : La connaissance de son existence et une connaissance minimale de ses attributs.

Pour avoir confiance en Dieu, nous devons savoir qu’il existe. Cependant, même cette connaissance est insuffisante pour lui faire confiance. Nous avons besoin d’informations sur son caractère et ses capacités. Abraham avait cette connaissance minimale : *Il est notre père devant celui auquel il a cru, (V.17)*

Paul ne se donne pas la peine d’expliquer comment Abraham connaissait l’existence de Dieu ou ses attributs clés. Peut-être est-ce par révélation naturelle, ou par une tradition religieuse quelconque. Quoi qu’il en soit, Abraham a été confronté à deux faits opposés :

### Une impossibilité matérielle

... il ne considéra point que son corps était déjà usé, puisqu’il avait près de cent ans, et que Sara n’était plus en état d’avoir des enfants. (V.19)

### La promesse, ainsi que la connaissance des attributs de Dieu

Je t’ai établi père d’un grand nombre de nations. (V.17)

Avant de recevoir la promesse, Abraham espérait avoir un fils. Qu’est-ce qui a transformé la simple espérance en foi ? La promesse divine. (V.16)

La promesse était de disposer de données solides avec lesquelles travailler. La foi, fondée sur une promesse, donne *assurance* à l’espoir. C’est ce que dit l’auteur de l’ouvrage Hébreux,

...Or la foi est une ferme assurance des choses qu’on espère... Héb.11:1

À l’occasion, j’ai utilisé une colle spéciale qui se présente en deux tubes. Aucun des deux tubes n’est utile tant qu’ils ne sont pas mélangés. Ensemble, ils deviennent super forts.

Cela se produit lorsque nous mélangeons une promesse divine avec nos espoirs. La promesse est le catalyseur indispensable qui engage notre raison. Le résultat est la foi.

Abraham a établi une corrélation entre ses limites physiques et la puissance de Dieu pour les surmonter. Il a correctement déduit que des obstacles comme *la mort* n’ont pas d’importancepour Dieu. Il en va de même pour le temps.

...le Dieu qui donne la vie aux morts et appelle les choses qui ne sont pas comme si elles étaient. (V.17)

## Deuxième élément : Raison (assensus)

Et, sans faiblir dans la foi, il ne considéra point que son corps était déjà usé... (v.19)

Abraham a engagé sa raison lorsqu’il a choisi la promesse de Dieu plutôt que les impossibilités matérielles (son âge avancé et l’infertilité de Sarah.) Il était logique (*assensus)* de faireconfiance à Dieu pour tenir sa promesse, car Abraham savait (*noticia)* que Dieu a le pouvoir de surmonter tous les obstacles. La capacité de relier ces points est ce que nous appelons *la raison.*

J’ai rencontré des mystiques qui ont tendance à banaliser la connaissance et la raison en les considérant comme secondaires ou sans importance. Ils semblent agacés d’entendre que ce sont des ingrédients vitaux de la foi. Ils semblent penser que leurs expériences religieuses personnelles sont plus substantielles et plus spirituelles. Ce n’est pas le cas. [[60]](#endnote-60)

La connaissance et la raison ne sont pas négociables pour la foi biblique. Elle ne peut pas plus fonctionner sans elles qu’un ordinateur sans logiciel.

Troisième élément : La confiance (fiducia*)*

...et ayant la pleine conviction que ce qu’il promet il peut aussi l’accomplir. (V.21)

Les deux premiers éléments — la connaissance et la raison — n’ont jamais sauvé personne. Ils équivalent à un simple assentiment mental. Cet assentiment mental est une condition *nécessaire,* mais non *suffisante*. R.C. Sproul commente :

Jacques en est arrivé là lorsqu’il a écrit : "*Tu crois qu’il y a un seul Dieu, tu fais bien ; les démons le croient aussi, et ils tremblent*" (2.19). Ici, le sarcasme coule de la plume apostolique. Jacques faisait remarquer que le fait de remplir les deux premières conditions nécessaires à la foi salvatrice ne garantit pas le salut. Cela ne fait que qualifier un individu de démon.[[61]](#endnote-61)

À un moment donné, Abraham a fait le choix de faire confiance à Dieu pour remplir sa promesse. Cela est venu du plus profond de son être. Il en était *pleinement persuadé*. C’était un engagement personnel impliquant chaque fibre de son être — d’abord sa raison et ensuite sa volonté. Ce n’était pas une décision superficielle. Il l’a prise *contre toute espérance*, choisissant d’ignorer le fait que son corps était comme mort*,* ainsi que tout autre facteur contredisant la promesse de Dieu.

Ce type d’engagement est *la fiducia,* que nous appelons "simple confiance" ou, peut-être, "engagement personnel". Cependant, "simple" ne signifie pas "superficiel". Au sens figuré, il s’est jeté tête baissée sur la promesse de Dieu au mépris total de tout autre facteur, qu’il s’agisse de circonstances extérieures ou de capacités intérieures. C’est ce qui justifie la foi. Aucune autre sorte ne le justifie.

## Où les œuvres interviennent-elles ?

La Bible oppose la foi aux œuvres lorsqu’elle parle du salut, mais les relie de façon indissociable pour la vie chrétienne. Un superbe exemple de cela est Eph.2.8-10.

Car c’est par la grâce que vous êtes sauvés, à travers la foi — Et cela ne vient pas de vous, c’est le don de Dieu. (9) Ce n’est point par les œuvres afin que personne ne se glorifie. (10) Car nous sommes son ouvrage, ayant été créés en Jésus-Christ pour de bonnes œuvres, que Dieu a préparées d’avance, afin que nous les pratiquions.

Oui, sauvé par la grâce, à travers la foi, sans œuvres. Mais dans quel but ? ... *Pour de bonnes œuvres.* Est-ce une simple exhortation à s’occuper et à faire de bonnes œuvres ? Non. C’est une déclaration selon laquelle les bonnes œuvres sont inévitables. *... que Dieu a préparées d’avance, afin que nous les pratiquions*. La foi authentique ne peut pas plus ne pas produire de bonnes œuvres qu’elle ne peut ne pas transmettre de justification. Dieu lui-même le garantit.

Cela a conduit les réformateurs à se forger une devise... *par la foi seule, mais pas par la foi qui est seule. [[62]](#endnote-62)*

Lorsqu’un bateau laboure l’eau, il laisse un sillage. Ce sillage n’est pas une partie du navire, mais le résultat inévitable de son mouvement. Il en va de même pour la relation entre la foi et les bonnes œuvres.

Il est insensé de se demander "Et si un chrétien ne produit pas de bonnes œuvres" ? C’est comme demander : "Et si un navire en mouvement ne produisait pas de sillage" ? La réponse à cette deuxième question est : "Il n’existe pas de tel navire." De même avec la première question, "Il n’y a pas de tel chrétien."

Les confessions réformées reconnaissent le lien inévitable entre la foi et les œuvres. *La Formule luthérienne de la Concorde*, 1577, Chapitre IV, Art.1 déclare que les bonnes œuvres suivent certainement et sans doute la vraie foi, si ce n’est pas une foi morte, mais une foi vivante, comme les fruits d’un bon arbre.

*La Confession de foi de Westminster*, 1648, en convient,

*Ces œuvres bonnes, faites par obéissance aux commandements de Dieu, sont les fruits et les témoignages d’une foi vraie et vivante ; ...* Ch.16, Art.2 [[63]](#endnote-63)

*Le Catéchisme de Heidelberg*, 1573, proclame l’impossibilité d’une foi non accompagnée

d’œuvres :

***64.******Mais cette doctrine ne rend-elle pas les gens négligents et impies ?***

*Non, car il est impossible que ceux qui sont implantés en Christ par une vraie foi ne portent pas des fruits de reconnaissance (Matthieu 7.18 ; Jean 15.5).*

### Jacques et Paul : Une contradiction apparente

Comme le corps sans âme est mort, de même la foi sans les œuvres est morte. Jacques 2.26

On dirait que Jacques enseigne la foi + le travail = le salut. Si c’est le cas, nous avons un problème sérieux. Jacques serait en contradiction avec Paul. Pire encore, il se contredit lui-même.

Dans les Actes 15, le Concile de Jérusalem est confronté à une controverse doctrinale. Certains pharisiens convertis enseignaient : "*...il fallait circoncire les païens et exiger l’observation de la loi de Moïse*"(V.5). Le débat enregistre les réfutations de deux apôtres, Pierre et Jacques.

Les observations de Peter sont passées en premier. Il déclare qu’il a personnellement été témoin du salut des païens par la foi seule. "*...il n’a fait aucune distinction entre nous et eux, ayant purifié leurs cœurs par la foi*"(V.9). Puis il explique pourquoi il n’est pas logique d’exiger de ces non juifs qu’ils respectent la loi, car elle était "*...un joug que ni nos pères ni nous n’avons pu porter...*"(V.10). "Nous, les Juifs, n’avons pas pu la garder", dit Pierre. "Pourquoi l’attendre des non

juifs ? "

Puis Peter termine par ce commentaire décisif : "*Mais c’est par la grâce du Seigneur Jésus que nous croyons être sauvés, de la même manière qu’eux*"(V.11)*.* Pierre établit que le salut est par la grâce du Christ, par la foi, sans les œuvres de la loi.

Après un rapport de Paul, Jacques fait son discours. Il y approuve la présentation de Pierre (V.14). Il est tellement d’accord avec Pierre qu’il cite même un passage des Écritures pour l’appuyer. Il se fait ensuite l’écho de la déclaration finale de Pierre sur le fait de ne pas exiger des non juifs qu’ils respectent la loi, en disant "...*je suis d’avis qu’on ne crée pas des difficultés à ceux des païens qui se convertissent à Dieu, ...* " *(V*.19). Il ajoute ensuite une remarque importante sur le **témoignage**.

20 ...mais qu’on leur écrive de s’abstenir des souillures des idoles, de l’impudicité, des animaux étouffés et du sang. 21, Car, depuis bien des générations, Moïse a dans chaque ville des gens qui le prêchent, puisqu’on le lit tous les jours de sabbat dans les synagogues. Actes 15.20-21

Pourquoi Jacques se soucierait-il de ce qui est prêché dans une synagogue si les convertis en question étaient des païens ? Rappelez-vous comment le rapport missionnaire de Paul a été pris en sandwich entre le discours de Pierre et celui de Jacques ? Beaucoup de convertis de Paul étaient des prosélytes non juifs du judaïsme qu’il avait gagnés à Christ dans les synagogues. Ces convertis avaient sans aucun doute de nombreuses connaissances juives pieuses. Jacques était préoccupé par la façon dont l’Évangile pouvait apparaître à ces Juifs. Ils pourraient le considérer à tort comme un message de licenciement, d’abandon des saintes normes de Dieu.

Si nous gardons à l’esprit la préoccupation de Jacques au sujet du **témoignage**, alors son discours dans Jacques 2 sur la foi et les œuvres devient plus clair. Il explique des clauses telles que : "*Montre-moi ta foi sans œuvres, et moi, je te montrerai la foi par mes œuvres. Je te montrerai ma foi par ce que je fais"* (V.18) et *"...que l’un d’entre vous leur dise... Et que vous ne leur donniez pas ce qui est nécessaire... "* (V.16)

Dans ce contexte, Jacques ne dit rien sur la justification des pécheurs coupables ni sur le pardon de leurs péchés. Jacques n’affirmait pas la foi + les œuvres = le salut. Il disait que la foi = le salut + les œuvres.

Lorsque Paul a utilisé Abraham pour illustrer son propos, il a fait référence au jour où Abraham a été justifié par la foi, en croyant à la promesse de Dieu pour un fils (Gen.15.6).

Jacques utilise également Abraham comme exemple, mais Jacques fait référence à une autre époque et à une autre circonstance — quand Abraham a offert Isaac. Nous ne connaissons peut-être pas l’âge exact d’Isaac à ce moment-là. Nous savons cependant qu’il était assez âgé pour porter un chargement de bois en haut d’une colline, assez grand pour une offrande brûlée et discuter de la question avec son père. Il ne pouvait pas avoir moins de 12 ans.

Rappelez-vous que "justifier" ne signifie pas "rendre juste", mais "justifier" ou "déclarer juste". Nous savons qu’Abraham voulait un fils. Utilisait-il Dieu pour obtenir ce qu’il voulait ? Ou bien Dieu était-il vraiment la valeur suprême dans sa vie ? Son action d’offrir Isaac à Dieu a justifié la réalité de son engagement personnel (*fiducia)*.

C’est ainsi qu’Abraham, déjà "ami de Dieu", a été "justifié". C’est l’authenticité de sa foi en offrant Isaac qui a été "justifiée" ou "déclarée juste".

L’auteur d’Hébreux est d’accord pour dire que l’incident avec Isaac est un test :

C’est par la foi qu’Abraham offrit Isaac, lorsqu’il fut mis à l’épreuve, et qu’il offrit son fils unique, ... Héb.11.17

Dieu *ne met pas à l’épreuve* la foi des non sauvés, car ils n’en ont pas. Il met à l’épreuve la foi des croyants. Grâce aux épreuves, notre foi mûrit et *est rendue parfaite* (Jacques 2.22). Elle grandit. C’est ce qui est arrivé à Abraham. Son obéissance a fait deux choses pour lui : elle a déclaré sa foi comme étant celle du juste et a aidé sa foi à mûrir.

Les êtres vivants bougent et grandissent. Les choses mortes ne font rien. Il en est ainsi de la foi salvatrice. Elle fonctionne et grandit. C’est ce que Jacques entendait par *la* *foi sans œuvres est morte* (V.26)*.*

De ce point de vue, Romains 4 et Jacques 2 sont des chapitres frères, à l’image l’un de l’autre. Ils perçoivent la même question sous des angles opposés.

*The Evangelical Dictionary [Le Dictionnaire évangélique]* résume superbement :

Dans Jacques 2.21, 24-25, il est fait référence à la preuve de l’acceptation d’un homme avec Dieu qui est donnée lorsque ses actions montrent qu’il avait le genre de foi vivante et active à laquelle Dieu attribue la justice. …La justification qui concerne Jacques n’est pas l’acceptation initiale du croyant par Dieu, mais la justification ultérieure de sa profession de foi par sa vie. [[64]](#endnote-64)

Jean Calvin exprime :

... il ne discute pas du mode de justification, mais exige que la justification des croyants soit effective. [[65]](#endnote-65)

Hendricksen, sur Jacques 2.14 est d’accord :

Paul dit-il une chose et Jacques une autre ? Pas du tout. ...Jacques explique le côté actif de la foi et Paul le côté passif. ...Jacques adresse ses remarques à la personne qui dit avoir la foi, mais ne la met pas en pratique. [[66]](#endnote-66)

## Résumé

La foi salvatrice comporte trois éléments : La connaissance, la raison et la confiance. Bien que les deux premiers rendent possible la confiance personnelle, la confiance est l’ingrédient actif. Bien que la foi seule soit le véhicule de la justification, une foi authentique se traduit toujours par l’obéissance. Les apôtres Paul et Jacques sont d’accord sur ce point, en prenant Abraham comme exemple, bien que sous des angles différents.

**Ce chapitre nous apprend...**

* La justification de la foi comporte trois éléments : la connaissance, la raison et la confiance. Les termes théologiques de ces éléments sont *noticia, assensus* et *fiducia.*
* Bien que la foi exclue les œuvres comme véhicule de justification, les œuvres suivent inévitablement une véritable foi vivante.
* La contradiction apparente entre Jacques et Paul est résolue par ces faits :
	+ Jacques et Paul ont utilisé différents incidents de la vie d’Abraham pour illustrer différents objectifs.
	+ Paul a fait référence à Abraham avant qu’il ne soit justifié par la foi. Jacques a fait référence à Abraham après qu’il ait été justifié par la foi.
	+ Paul fait la distinction entre la foi et les œuvres. Jacques fait la distinction entre la vraie foi et la foi morte.
	+ Paul se préoccupait surtout du témoignage devant Dieu. Jacques se préoccupait du témoignage devant l’homme.

**Questions d’étude pour le chapitre 6**

1. Décrivez les trois éléments de base de la justification de la foi et pourquoi chacun d’entre eux est essentiel.
2. Quel était la devise pendant la Reforme ayant le rapport entre la foi et les œuvres ??
3. Expliquez pourquoi la déclaration de Jacques "*La foi sans les œuvres est morte*" n’enseigne pas que le salut est en partie par les œuvres et en partie par la foi.

# [Chapitre 7 : Les avantages](#top)

Nous avons déjà vu les deux premières composantes de la justification : Le pardon des péchés et l’imputation de la justice du Christ. Nous allons maintenant examiner les deux avantages

objectifs : L’adoption et la vie éternelle.

L’adoption signifie que Dieu nous accepte comme ses enfants. Dans les Galates, où le thème de la justification est abordé, Paul explique comment l’adoption est un avantage central de la justification parce qu’elle fait de nous des enfants de Dieu.

4 ...Dieu a envoyé son Fils, 5 ... afin que nous reçussions l’adoption. 6 Et parce que vous êtes fils, Dieu a envoyé dans nos cœurs l’Esprit de son Fils, lequel crie : Abba, Père ! 7 Ainsi tu n’es plus esclave, mais fils ; et si tu es fils, tu es aussi héritier par la grâce de Dieu. Gal.4.4-7

Berkhof résume bien l’adoption :

Les croyants sont avant tout des enfants de Dieu par adoption. ...Cette adoption est un acte juridique, par lequel Dieu place le pécheur dans le statut d’enfant... En vertu de leur adoption, les croyants sont en quelque sorte initiés à la famille même de Dieu, sont soumis à la loi de l’obéissance filiale et, en même temps, ont droit à tous les privilèges de la filiation. [[67]](#endnote-67)

Selon Tite 3, la justification est le fondement sur lequel repose le don de la vie éternelle.

4, Mais, lorsque la bonté de Dieu notre Sauveur et son amour pour les hommes ont été manifestés, 5 il nous a sauvés, non à cause des œuvres de justice que nous aurions faites, mais selon sa miséricorde, par le baptême de la régénération et le renouvellement du Saint-Esprit, 6 qu’il a répandu sur nous par Jésus-Christ notre Sauveur, 7 **afin que**, justifiés par sa grâce, nous devenions, en espérance, héritiers de la vie éternelle. Tite 3. 4-7

Bien que la régénération (*renaissance*) soit essentielle, elle n’est pas la base de la vie éternelle. La régénération est l’effusion préliminaire du Saint-Esprit pour préparer une personne à être justifiée par la grâce*,* ***afin que*** nous puissions avoir la vie éternelle.

Cela exclut toute justice de notre part. Ni notre degré d’obéissance personnelle ni nos bonnes intentions ne sont des raisons pour lesquelles nous gardons notre justification. Nous la conservons pour trois raisons :

* La peine de condamnation que méritent nos péchés, qu’ils soient passés, présents ou futurs, a été remise.
* La justice du Christ est maintenant la nôtre.
* Nous avons été adoptés en tant qu’enfants de Dieu.

Est-ce que quelque chose que nous pourrions faire pourrait un jour rivaliser avec ces trois raisons pour lesquelles le Père continue à nous accepter ?

## Vingt et une façons de perdre notre justification

Juste pour s’amuser, que faudrait-il de la justification pour la perdre ?

1. Si le Christ lui-même n’était pas notre justice.

...Jésus Christ...fait pour nous sagesse, justice et sanctification et rédemption... 1Cor.1.30

1. Si la justice du Christ n’était pas un remplacement total de la nôtre.

...non avec ma justice... Phil.3.9

1. Si la justification était quelque chose que nous nous faisons à nous-mêmes.

...C’est Dieu qui justifie ! Rom.8.33

1. Si notre justice était méritée, plutôt qu’un don de la grâce.

...à plus forte raison ceux qui reçoivent l’abondance de la grâce et du don de la justice régneront-ils dans la vie par Jésus-Christ lui seul. Rom.5.17

1. Si Dieu pouvait être convaincu d’accepter des accusations contre des personnes justifiées.

Qui accusera les élus de Dieu ? C’est Dieu qui justifie ! Rom.8.33

1. Si notre propre obéissance continue, plutôt que l’obéissance imputée du Christ, était la base de notre acceptation avec Dieu.

... par l’obéissance d’un seul [le Christ] beaucoup seront rendus justes. Rom.5.19

1. Si notre justice avait son origine en nous-mêmes plutôt qu’en Dieu.

...justice de Dieu par la foi en Jésus-Christ pour tous ceux qui croient. Rom.3.22

1. Si la justification n’était pas un décret judiciaire de Dieu.

...de montrer sa justice dans le temps présent, de manière à être tout en justifiant celui qui a la foi en Jésus. Rom.3.26

1. Si les décrets de Dieu pouvaient être changés.

Car Dieu ne se repent pas de ses dons et de son appel. Rom.11.29

1. Si nos péchés ont maintenant le pouvoir d’annuler la justice du Christ alors qu’ils n’étaient pas un obstacle au départ.

Heureux l’homme à qui le Seigneur n’impute pas son péché ! Rom.4.8

1. Si notre foi, qui peut vaciller, était notre justice.

...non avec ma justice... Phil.3.9

1. Si la foi authentique ne produit pas l’obéissance.

Comme le corps sans âme est mort, de même la foi sans les œuvres est morte. Jacques 2.26

1. Si nos cœurs étaient purifiés d’une autre manière que par la foi.

...ayant purifié leurs cœurs par la foi. Actes 15.9

1. S’il pouvait être démontré que Dieu ne glorifiera pas certains qu’il justifie.

...et ceux qu’il a appelés, il les a aussi justifiés ; et ceux qu’il a justifiés, il les a aussi glorifiés. Rom.8.30

1. Si certains en Christ marchent selon la chair plutôt que selon l’Esprit.

...qui marchons, non selon la chair, mais selon l’esprit. Rom.8.

1. Si la justification était basée sur autre chose que la grâce.

...afin que, justifiés par sa grâce, nous devenions, en espérance, héritiers de la vie éternelle. Tite.3.7

1. Si la justification ne se traduit pas par un engagement à la justice.

Ayant été affranchis du péché, vous êtes devenus esclaves de la justice. Rom.6.18

1. Si le Christ n’a rempli qu’une partie des justes exigences de la loi, nous laissant le reste.

...afin que la justice de la loi fût **accomplie** en nous, ... Rom.8.4

1. Si la justification n’était pas gratuite.

...et ils sont gratuitement justifiés par sa grâce... Rom.3.24

1. Si mes péchés présents et futurs ne sont pas prévus dans ma justification.

Heureux l’homme à qui le Seigneur n’impute pas son péché ! Rom.4.8

1. Si la vie éternelle, donnée par la justification, n’est pas un type de vie permanente.

...afin que, ayant justifiés par sa grâce, nous devenions, en espérance, héritiers de la vie éternelle. Tite.3.7

N’est-ce pas amusant ? !

Cet exercice répond à la préoccupation fréquente : "Croyez-vous à l’idée d’être sauvé une fois pour toutes ?" Une bonne réponse : "Je crois en une fois-justifiée-toujours-justifiée". Si la personne n’est pas sûre de ce que signifie le mot "justifier", cela lui donne l’occasion de s’expliquer.

*La Confession de Westminster* le dit ainsi :

*Dieu continue à pardonner les péchés de ceux qui sont justifiés (Mt 6.12; 1 Jn 1.7,9; 2.1,2) ;*

*mais ceux-ci, bien qu’ils ne puissent jamais déchoir de l’état de justification (Lc 22.32; Jn*

*10.28; Hé 10.14), peuvent cependant, par leurs péchés, tomber sous le déplaisir paternel de*

*Dieu ; et ils ne retrouvent la lumière de sa face qu’après s’être humiliés, avoir confessé leurs*

*péchés, imploré le pardon et renouvelé leur foi et leur repentance (Ps 89.31-33 ; 51.7-12 ; 32.5 ;*

*Mt 26.75 ; 1 Co 11.30,32; Lc 1.20). Chapitre 11, Article 5.*

Dans un tribunal, personne ne peut être condamné sans procès. Le procès ne peut avoir lieu tant que le tribunal n’a pas reçu d’accusation. C’est l’"acte d’accusation". Si le juge refuse d’accepter l’acte d’accusation, il n’y a pas de procès.

C’est précisément ce que le Seigneur fait à l’égard des croyants. Imaginons que le diable vienne devant le trône de Dieu. Satan dit : "Laisse-moi te dire ce que ton enfant Henri a fait ! Il..." Dieu l’interrompt. "Comment osez-vous venir ici et porter des accusations contre mes enfants ? Comment *osez-vous*! J’ai déclaré Henri non coupable une fois pour toutes ! Sortez d’ici !"

L’histoire s’arrête-t-elle là ? Pas encore. Après le départ du diable, Dieu dit : "Henri, puis-je avoir ton attention un instant ? J’ai quelque chose dont j’aimerais discuter avec toi."

Cela signifie-t-il que Dieu déclare que nous n’avons rien fait de mal ? Non. Dieu ne nie jamais les faits. Cela signifie que le "juge" n’est plus un rôle qu’il joue auprès de nous. Il est "Père" pour toujours.

C’est pourquoi les chrétiens ne sont pas appelés "pécheurs" dans la Bible. Ce sont *des saints,* non pas parce qu’ils sont sans péché, mais parce qu’ils se tiennent dans la justice de Christ.

Lorsque Paul nous a assuré qu’il n’y avait pas de condamnation (Rom.8.1), il ne niait pas la corruption qui subsistait. Il ne faisait que souligner la peine qui a été infligée.

Pourquoi la Bible ne répond-elle pas à la question ?

Pendant des années, je me suis demandé pourquoi la Bible n’aborde pas clairement la question de savoir si un chrétien peut perdre sa justification. Un seul verset suffirait à régler cette question.

Après avoir mieux compris la justification, je me suis rendu compte de la réponse : La question ignore la définition biblique d’un chrétien ainsi que la signification du salut. Une fois que nous voyons la justice imputée du Christ comme un décret judiciaire permanent, la question est résolue.

Inévitablement, quelqu’un demande : "Et si une personne est sauvée et commet ensuite un meurtre et un adultère alors qu’elle est ivre, puis meurt. Ira-t-il au paradis ?"

La question n’est pas vraiment une question. Les phrases dont les éléments s’excluent mutuellement ne sont pas valables. C’est comme si l’on demandait : "Quel est le son des applaudissements d’une main ? Qu’est-ce qu’un cercle quand il est carré ? Si une personne pécheresse est sainte, ira-t-elle au ciel ?" La réponse : Aucune de ces questions n’est valable, car les définitions s’excluent mutuellement.

Comme les charges positives et négatives, les prémisses contradictoires se neutralisent mutuellement. Peu importe que l’absurdité se présente sous la forme d’une question, d’une déclaration ou d’une illustration. Ainsi, avec la question "Un chrétien peut-il perdre son salut ?" L’absurdité reste une absurdité.

La raison pour laquelle la Bible ne pose pas la question de savoir si un chrétien peut perdre son salut est donc que la Bible ne traite pas des absurdités.

Si une personne justifiée est conduite par l’Esprit, avec l’esprit fixé sur les choses de l’Esprit, a une foi vivante qui obéit à Dieu, alors par définition elle ne vit pas une vie dépravée.

Cela signifie-t-il que nous pouvons être désobéissants et continuer à être sauvés ?

Bien sûr ! C’est ce qui arrive aux chrétiens tous les jours, en tout cas. Aucun d’entre nous n’obéit parfaitement. Nous péchons, dans une certaine mesure, tous les jours.

Retournez la question à l’envers. Cela signifie-t-il que Dieu accepte notre obéissance imparfaite comme condition pour continuer à être sauvé ? Si nous répondons par l’affirmative, nous devons alors répondre : "Où dans la Bible Dieu accepte-t-il jamais une obéissance imparfaite ?"

Ou, suggérons-nous que notre salut continu est basé sur notre obéissance imparfaite ?

L’esprit charnel est une autre affaire. Bien que notre obéissance soit imparfaite, nous désirons une vie d’obéissance et luttons quotidiennement contre le contrôle de la nature pécheresse. Si c’est le cas, pourquoi s’embêter avec cette question ?

...car l’affection de la chair est inimitié contre Dieu, parce qu’elle ne se soumet pas à la loi de Dieu, et qu’elle ne le peut même pas. Rom. 8.7

Pour vous, vous ne vivez pas selon la chair, mais selon l’esprit, si du moins l’Esprit de Dieu habite en vous. Si quelqu’un n’a pas l’Esprit de Christ, il ne lui appartient pas. Rom.8.9.

## La justification creuse un fossé entre le péché et la condamnation

D’ordinaire, le péché nous lie à la condamnation. Après tout, *le péché...produit la mort.* (Jacques 1.15) Le but de la justification est de briser ce lien.

Selon Paul, c’est le péché que le Christ condamne, et non le chrétien. Avant la justification, le péché nous condamnait. Après avoir été justifié, c’est le péché qui est condamné.

Si la justification pouvait être perdue par le péché, combien de péchés et de quelle sorte ? Une personne perdrait-elle son salut à cause d’un petit mensonge ou d’un acte de commérage ? La Bible n’insinue nulle part que certains péchés méritent d’être condamnés et d’autres non.

Pour dire qu’un chrétien peut perdre sa justification, nous devons nous en tenir à une double liste de péchés... ceux qui condamnent, contre ceux qui ne condamnent pas. Cela équivaut à des péchés mortels contre des péchés véniels. Nous ne trouvons pas de telles distinctions dans la Bible, ni une allusion au fait que certains péchés ne méritent pas d’être condamnés.

Voici le dilemme : dire que notre obéissance personnelle est la condition pour rester sauvé, provoque un dilemme. Cela signifie-t-il une obéissance parfaite ou une obéissance imparfaite ? Si la réponse est "l’obéissance parfaite", alors qui pourrait être sauvé ? Personne n’est parfait. Si la réponse est "l’obéissance imparfaite", alors nous devons nous demander où, dans les Écritures, Dieu accepte-t-il l’obéissance imparfaite pour quoi que ce soit ?

Le dilemme est résolu dès que la parfaite obéissance du Christ entre en jeu.

Approchons-nous donc avec assurance du trône de la grâce, afin d’obtenir miséricorde et de trouver grâce, pour être secourus dans nos besoins. Héb.4.16

## Résumé

La connaissance de la justification devrait conduire à une plus grande expérience de paix, d’amour et de joie par l’Esprit Saint. En tant que décret divin, elle est permanente. Son cœur est la justice imputée du Christ, et non la nôtre. Il rompt le lien ordinaire entre le péché et la condamnation.

**Ce chapitre nous apprend...**

* Notre acceptation continue avec Dieu comme ses enfants est basée sur notre justification, et non sur nos performances.
* Certaines questions relatives au développement du caractère influencent notre service à Dieu, notre bonheur personnel et nos qualifications en matière de leadership. Elles n’ont rien à voir avec l’acceptation par Dieu de nous comme ses enfants, par le biais de la justification.
* La justification ne pourrait être perdue que si elle était fondée sur une autre justice que celle du Christ seul.
* La Bible ne répond pas directement à la question de savoir si un chrétien peut perdre son salut, car la réponse est déjà donnée par la nature de la justification.
* La justification rompt le lien ordinaire entre le péché et la condamnation.

**Questions d’étude pour le chapitre 7**

1. Quels sont les deux avantages objectifs de la justification ?
2. Quels sont certains des avantages subjectifs de la justification ?
3. Donnez quelques raisons de vous enthousiasmer pour la justification.
4. Donnez cinq raisons pour lesquelles la justification est permanente.

# [Chapitre 8 : La doctrine catholique romaine de la justification](#top)

Si quelqu’un dit que par la foi seule l’impie est justifié...qu’il soit anathème. - Concile de Trente, 1545 après J.C., Canon IX.

Quelqu’un a de GRANDS ennuis !

L’Église catholique romaine prononce une malédiction divine sur quiconque enseigne la justification par la foi seule. *Anathème,* dans la citation ci-dessus, signifie "maudit".

Cette parole se trouve dans Gal.1.8-9 où Paul dénonce ceux qui enseignent un autre évangile. *Anatémiser* quelqu’un signifie déclarer que ses enseignements sont si mauvais que Dieu ne reconnaît pas un tel enseignant comme étant chrétien. Cela peut expliquer pourquoi la version *Bible en français courant* traduit *anathème* par"*maudit !* "

Cette malédiction est l’une des nombreuses prononcées par le Concile de Trente en réponse à la Réforme protestante. *Le Catéchisme catholique*, cite Trente comme autorité pour la validité de cet *anathème* aujourd’hui. [[68]](#endnote-68)

Malgré cela, les évangéliques restent confus quant à la position de Rome sur la justification. La raison en est que des catholiques bien informés disent parfois qu’ils croient à la justification par la foi.

Rome enseigne en effet un type de justification par la foi, mais **pas** lajustification par la foi SEULE. *Fide*, oui. ***Sola*** *Fide,* non.

Le problème, cependant, va bien au-delà de la simple absence du mot SEULE. Il devient minimal lorsque l’on examine la façon dont le catholicisme utilise les mots "justification" et "foi".

Imaginez le whisky dans une bouteille de lait.

Remplir une bouteille de lait avec du whisky n’est pas forcément une erreur. En revanche, il serait erroné de donner à quelqu’un la bouteille et de l’appeler lait.

Cela illustre ce qui se passe fréquemment en théologie. Les savants prennent les mots, les vidant de leur sens initial, y ajoutent leur propre contenu et les font passer pour légitimes. Un bon terme pour cela est *la manipulation sémantique.*[[69]](#endnote-69)(*Sémantique* signifie "relatif à la signification dans le langage".) Cela amène les gens à accepter une idée qu’ils auraient normalement rejetée, en changeant les définitions.

En définissant la justification, le catholicisme a dépouillé chaque terme de son contenu scriptural et a fourni le sien.

## Définition de la justification par Rome [[70]](#endnote-70)

Le catholicisme considère la justification comme un processus en deux étapes. Dans la première étape, le baptême lave les péchés et une justice partielle est infusée dans l’âme.

Cette infusion partielle accorde une mesure de "grâce" pour aider la personne à mériter la vie éternelle par de bonnes œuvres durant la deuxième étape. Cette infusion est partielle, car les adultes possèdent déjà un certain mérite, puisque personne n’est complètement mauvais. Dans la pensée catholique, la justice du Christ est complémentaire de la nôtre.

La première étape n’accorde pas réellement la vie éternelle, mais seulement le pardon des péchés. Ce travail préparatoire place la personne dans un état moral lui permettant de "s’améliorer" par rapport à la grâce baptismale reçue. Cela lui permet de mériter d’autres grâces pour le salut.

Cette première étape, reçue au baptême, place la personne en "état de grâce". Dieu l’accepte comme innocent, parce que ses péchés sont pardonnés. Dieu le considère comme intrinsèquement juste, en raison d’une justice partielle infusée dans son être.

Les théologiens catholiques appellent la deuxième étape "la deuxième planche".[[71]](#endnote-71) Le croyant utilise la "grâce" pour mériter la vie éternelle.[[72]](#endnote-72) La "grâce", en termes catholiques, signifie l’assistance divine pour compléter notre condition humaine affaiblie. [[73]](#endnote-73)

La vie éternelle peut être perdue à cause d’un péché mortel, [[74]](#endnote-74)comme l’adultère, la gourmandise ou le vol. C’est "tomber d’un état de grâce". La justification, cependant, peut être récupérée par le sacrement de la Pénitence. Dans ce sacrement, le prêtre impose les bonnes œuvres nécessaires pour satisfaire la justice de Dieu et récupérer la justification perdue.[[75]](#endnote-75)

Les péchés véniels, cependant, sont éliminés par la charité — l’amour. (Le sang de Jésus n’est pas nécessaire pour cela).

...la charité efface les péchés véniels. [[76]](#endnote-76)

Rome dit clairement que la justification n’est pas une base pour la sécurité du salut dans cette vie.

Nous avons vu que les protestants revendiquent les trois qualités suivantes pour la justification : la certitude, l’égalité, et l’impossibilité de la perdre à jamais. Diamétralement opposées à ces qualités sont celles défendues par le Concile de Trente (Sess. VI, cap.9-11) : incertitude (incertidudo), inégalité (inaequalitas), et amissibilité[[77]](#endnote-77) (ammisibilitas). [[78]](#endnote-78)

## Réactions des protestants

Pour les protestants, des enseignements comme ceux-ci semblent scandaleux. Il n’est pas étonnant que les réformateurs aient réagi avec véhémence lorsqu’ils ont redécouvert l’évangile biblique.

Notre documentation pour chaque point provient de trois sources catholiques faisant autorité : Le *Catéchisme de l’Église catholique*, le *Concile de Trente* et l’*Encyclopédie catholique*. Ces documents sont disponibles sur Internet, en plusieurs langues.[[79]](#endnote-79)

### Cause instrumentale : Baptême

Les théologiens catholiques sont catégoriques sur le fait que le baptême est la cause instrumentale du stade initial de la justification.

La justification est conférée dans Baptême...[[80]](#endnote-80) Elle [la justification] nous est accordée par le baptême. [[81]](#endnote-81)

Le catholicisme rejette ouvertement et agressivement le *sola fide,* affirmant qu’il s’agit d’une invention des réformateurs, non enseignée dans les écritures ou par les premiers pères de l’église.[[82]](#endnote-82)

(James Buchanan, au passage, réfute l’affirmation catholique selon laquelle *Sola Fide* était inconnu des premiers pères).[[83]](#endnote-83)

## Le point de vue catholique sur la justification de la foi

La justification de la foi, dans la terminologie catholique, signifie l’accord mental avec les dogmes de l’Église.[[84]](#endnote-84) Les théologiens ne sont pas d’accord sur les dogmes qui sont nécessaires. [[85]](#endnote-85) Rome se moque ouvertement de la *fiducia* (confiance personnelle), comme étant nécessaire à la justification.[[86]](#endnote-86)

Lorsque les théologiens catholiques affirment que la foi est nécessaire au salut, **ils** **ne veulent pas** dire que la confiance personnelle dans le Christ est essentielle. Ils ne signifient pas non plus que la foi est suffisante, même selon la définition de Rome. Le baptême et les bonnes œuvres sont également nécessaires.

La foi est une condition *nécessaire* à la justification, mais pas *suffisante*. Elle ne sert qu’à rendre le baptême possible.

Les nourrissons sont un cas à part. Dans le catholicisme, le baptême des nourrissons lave le péché d’Adam puisqu’ils n’ont pas de péché personnel.[[87]](#endnote-87)

Une personne ne désire pas le baptême catholique à moins qu’elle ne croie qu’il lui permettra de se laver de ses péchés. Elle ne le demanderait pas non plus si elle n’acceptait pas les enseignements de l’Église romaine. C’est ce que Rome entend par justification par la foi.

*International Standard Bible Encyclopedia [L’Encyclopédie biblique internationale standard]* souligne àjuste titre que dans les écritures, seul Jésus-Christ est l’objet de la foi en la justification.

L’objet de cette foi est Jésus-Christ (Romains 3.22, etc.), par qui viennent seulement le don de la justice et le règne dans la vie (Romains 5.17), pas Marie, pas les anges, pas la doctrine, pas l’église, mais Jésus seulement.[[88]](#endnote-88)

### La justification en tant que processus : Rejet catholique de l’avis de la police scientifique

Toute âme adulte...doit, pour arriver à l’état de justification, passer par un processus de justification court ou long, qui peut être assimilé au développement progressif de l’enfant dans le ventre de sa mère. - Encyclopédie catholique. [[89]](#endnote-89)

En déclarant que la justification est un processus, le catholicisme rejette ouvertement le point de vue judiciaire, ou médico-légal, évoqué au Chapitre 2. L’*encyclopédie catholique* donne le titre de la rubrique sur la justification : **Le processus de justification.**[[90]](#endnote-90)

Pourquoi ? En partie parce que le verbe latin *justificare* signifie "rendre juste".[[91]](#endnote-91) La Vulgate latine, traduite par Jérôme au IVe siècle, est la Bible officielle de l’Église catholique. Elle traduit le grec original *dikaiao* par *justificare.* [[92]](#endnote-92)

Les théologiens catholiques ignorent-ils la signification du *dikaiao* (déclarer juste) grec original ? Pas entièrement. Les théologiens catholiques sont d’accord sur ce point*,* mais ils ne le transposent pas à l’imputation biblique de la justice du Christ. Cela est lié à l’idée d’"infusion" de la justice, que nous aborderons dans la section suivante.

Le catholicisme parle de la justice "inhérente" comme étant la raison pour laquelle Dieu "déclare" certaines personnes justes. Une fois baptisée, cette personne reçoit une infusion partielle de justice, lui permettant de faire de bonnes œuvres pour le salut. Cette justice est intérieure. Elle est "inhérente" à la personne, et non "imputée".

Ainsi, lorsque les théologiens catholiques concèdent que *dikaiao* signifie "déclarer juste", ils veulent dire que Dieu se contente d’observer la justice personnelle d’une personne et de déclarer les faits tels qu’il les voit. Dieu "déclare" la personne juste parce que c’est ce qu’elle est.[[93]](#endnote-93)

Dans le Nouveau Testament, la justice "inhérente" est absente de la définition de *dikaiao* (justifier) ou de *logizomai* (imputer).

(Pour une superbe explication de ce point, voir l’annexe A de le *International Standard Bible Encyclopedia*).

Le catholicisme confond la justification avec la régénération et la sanctification. C’est une autre raison pour laquelle ils considèrent la justification comme un processus.[[94]](#endnote-94) Ils ne saisissent pas *l’ordo salutis* biblique (ordre des événements dans le salut.) La Bible place la régénération avant la justification (Tit.3.4-7), et ensuite la sanctification l’accompagne (1Th.5.24).

Un écrivain catholique tente de prouver que l’imputation signifie "infusé" et pas seulement "imputé", en donnant une liste de versets qui, à première vue, semble impressionnante. En regardant ces versets, j’ai remarqué que presque tous traitaient de la sanctification et de la régénération, et non de la justification. [[95]](#endnote-95)

C’est un raisonnement circulaire. Ces textes de preuve ne sont valables que si nous accordons la sanctification et la régénération font partie de la justification. L’apôtre Paul n’a pas accordé cela, et nous ne devrions pas le faire.

Alors que la régénération et la sanctification sont étroitement associées à la justification, la Bible les distingue.

...Mais vous avez été purifiés, vous avez été mis à part pour Dieu, vous avez été rendus justes devant Dieu au nom du Seigneur Jésus-Christ et par l’Esprit de notre Dieu. 1Cor.6.11

Certains théologiens catholiques poussent la confusion encore plus loin en fondant la justification sur la sanctification, faisant de la sanctification le fondement de la vie éternelle.[[96]](#endnote-96) Ceci est en contradiction avec Tite 3.7 :

...ainsi, par sa grâce, il nous rend justes à ses yeux et nous permet de recevoir la vie éternelle que nous espérons.

Dans la théologie biblique, Dieu nous justifie *légalement,* ce quipermet de nous sanctifier par *l’expérience.* Le catholicisme renverse la situation en ne faisant aucune distinction entre légal et expérientiel.

## Définition catholique de l’imputation

Bien que les théologiens catholiques reconnaissent que *logizomai* (imputer) est une transaction légale, ils insistent néanmoins sur le fait que cela signifie également "infuser".

En effet, le catholicisme rejette totalement la nature juridique de la justification, en particulier l’imputation de la justice du Christ. L’infusion, oui. L’imputation, non.

### Quelle est la différence, et est-elle importante ?

Le catholicisme est essentiellement syncrétiste, avec le concept de *mérite* à la base. (Une vision *syncrétiste* dusalut signifie un effort mutuel entre Dieu et l’homme. Dieu sauve partiellement l’homme, puis l’homme termine le travail par ses propres efforts).

Si la justification n’est que partielle, il ne peut s’agir d’un décret définitif. Les juges ne disent pas : "Vous pouvez maintenant quitter partiellement la prison". Paul ne dit pas non plus que la foi d’Abraham *lui a été créditée comme une justice PARTIELLE.*

 Nous ne pouvons pas avoir notre beurre *logizomai* et l’argent du beurre aussi. Il ne peut pas être *infusé* et *imputé en* même temps. Il est soit judiciaire, et donc complet, ou expérimental... et peut-être partiel.

Ainsi, pour maintenir sa position syncrétiste, Rome doit considérer l’obtention de la justice comme une *infusion* partielle d’une substance divine, et non comme une imputation d’une justice achevée. Rome fait cela avec véhémence.[[97]](#endnote-97)

Turretin attaque l’idée de la justice partielle avec la même véhémence, en soulignant qu’il n’existe pas de justice partielle dans la justification, selon les Écritures. *"*Comment une personne pourrait-elle avoir une paix avec Dieu basée sur la justification*"*, demande Turretin, *"*si elle pensait que la justice sur laquelle elle est basée n’était que partielle*"* ? [[98]](#endnote-98)

Turretin admet que le mot *logizomai* a plusieurs significations dans les écritures. Mais il ne signifie jamais infusion. [[99]](#endnote-99)

Le concept d’infusion prend une autre tournure étrange lorsque l’on examine de plus près le mot "*justice".* Le catholicisme semble le considérer comme une substance divine, faisant partie de l’être même de Dieu. Bien que Rome n’enseigne pas que l’homme puisse devenir divin,[[100]](#endnote-100) ou une partie de Dieu lui-même, elle s’en approche avec la médiation de Marie et des Saints. Remarquez le mot *déifier* dans la citation suivante :

...sanctifier ou déifier la grâce reçue au baptême. [[101]](#endnote-101)

La justice, selon l’Écriture, est l’obéissance à la loi divine. Elle n’est pas une substance spirituelle. Il n’est guère logique de décréter : "Je vous infuse par la présente une obéissance partielle à la loi".

Obéissance partielle ! L’apôtre Jacques a clairement dit que l’obéissance partielle est un **péché**. C’est tout ou rien.

Car si quelqu’un pèche contre un seul commandement de la loi, tout en observant les autres, il se rend coupable à l’égard de tous. Jacques 2.10.

Si Rome avait dit que nous sommes imprégnés de la **complète** justice du Christ, nous pourrions être tentés d’envisager cette idée. Mais **partielle ? !**

Toute l’idée de justice *infusée* est un bourbier de confusion théologique.

### Le rôle des bonnes œuvres

*Si quelqu’un dit que les bonnes œuvres de l’homme justifié, ...ne mérite pas vraiment un accroissement de la grâce, la vie éternelle et (s’il meurt dans la grâce) l’entrée dans la vie éternelle, ainsi que l’accroissement de gloire : qu’il soit anathème*. *-Trent, Session Six, Canon 32.*

Cette déclaration fait référence à la deuxième étape de la justification dans laquelle une personne mérite la vie éternelle par ses bonnes œuvres. Trent anathème tous ceux qui nient cela.

Rome confond la présence de bonnes œuvres, en tant que **fruit de la** justification, avec les bonnes œuvres comme **condition de la** justification.

## Définition catholique de la grâce

Dans le catholicisme, "grâce" ne signifie pas une faveur divine souveraine accordée aux élus. Elle signifie un renforcement pour aider à mériter la vie éternelle. [[102]](#endnote-102)

Ainsi, lorsqu’un catholique parle d’être sauvé par la grâce, il veut dire recevoir l’assistance divine pour l’aider à se sauver par ses propres mérites. La grâce, dans le catholicisme, n’est pas souveraine.

Les théologiens romains croient que l’homme déchu est capable d’accomplir la loi divine, au moins en partie. La chute d’Adam nous a laissés affaiblis, mais pas spirituellement morts. La grâce, comme la justice du Christ, est simplement complémentaire.

...le péché originel a affaibli et détourné, mais n’a pas entièrement détruit ou éteint la liberté de la volonté humaine. [[103]](#endnote-103)

Ils reprochent aux théologiens protestants d’enseigner que l’homme n’a aucune justice sans le Christ. [[104]](#endnote-104)

La Bible, en revanche, nous dit que l’esprit de l’homme non régénéré est hostile à Dieu. Il ne se soumet pas à la loi de Dieu, et ne peut pas le faire. (Rom.8.7) La raison en est claire : *il* *n’y a point de juste, pas même un seul,* (Rom.3.10).

Le catholicisme parle de l’"infusion" de la grâce

La grâce du Christ... infusée par le Saint-Esprit dans notre âme pour la guérir du péché... [[105]](#endnote-105)

Il en résulte une autre définition étrange. La grâce est-elle une substance divine à infuser ? Nous avons vu au Chapitre 5 que la grâce est une faveur divine non méritée. La grâce est donc une attitude dans l’esprit de Dieu. La grâce reçue au baptême est-elle une attitude divine infusée dans l’âme des croyants ? Cela a-t-il un sens ?

L’idée de l’infusion rend la grâce semblable à une injection intraveineuse pour renforcer un patient afin qu’il puisse rentrer chez lui et se soigner. La grâce est dépouillée de son pouvoir souverain et réduite à un médicament. La grâce, dans le catholicisme, ne sauve personne. Elle permet seulement de se sauver soi-même.

## Le concept catholique du mérite

Tout l’édifice de la théologie catholique est fondé sur le concept de *mérite.* Ce terme est si central dans la littérature catholique qu’il est difficile de trouver un document sur le salut sans lui.

Le mot "mérites" n’apparaît nulle part dans les écritures. Pourtant, l*’Encyclopédie catholique* l’affirme :

Au sens théologique, un mérite surnaturel ne peut être qu’un acte salutaire (actus salutaris), auquel Dieu, en conséquence de sa promesse infaillible, doit une récompense surnaturelle, consistant finalement en la vie éternelle, ... -Encyclopédie catholique. [[106]](#endnote-106)

Apparemment, le "mérite" est tout acte qui est salutaire, ce qui signifie "produire un effet bénéfique".[[107]](#endnote-107) Dans la définition ci-dessus, Dieu nous "doit" une récompense. La récompense ultime qu’il "doit" pour nos *"*actes salutaires" est la vie éternelle. La grâce s’envole par la fenêtre.

Le mot "*mérite"* était si omniprésent dans la littérature théologique médiévale que même les écrits des réformateurs en étaient imprégnés. Ils ne commencèrent à l’éluder qu’en parlant d’être sauvé par les "mérites du Christ", par opposition à ses propres mérites. [[108]](#endnote-108)

Cela pourrait être un peu trompeur, car la Bible ne parle jamais de la justice comme d’"actes salutaires" produisant un "effet bénéfique". Elle fait toujours référence à la justice comme l’accomplissement de la loi divine... non pas en raison d’effets bénéfiques, mais simplement parce qu’elle était la loi divine.

Les souffrances personnelles figurent en bonne place sur la liste des mérites catholiques. Elle est censée nous permettre de partager les souffrances du Christ. Dans le catholicisme, les souffrances du Christ, comme tous les autres aspects de son œuvre, sont complémentaires aux nôtres. Les catholiques conviennent que nous ne pourrions jamais souffrir suffisamment pour expier nos péchés. Cela ne signifie pas pour autant que nous sommes exempts de souffrance. Les souffrances du Christ n’avaient pas pour but de remplacer complètement les nôtres, mais de nous montrer comment on fait. Dans cette perspective, l’autoflagellation catholique est parfaitement logique. Le frère Paul O' Sullivan s’exclame :

Maintenant, si nous offrons nos souffrances — les plus petites comme les plus grandes — en union avec les souffrances de Jésus-Christ, nous faisons la pénitence la plus facile et la meilleure que nous puissions faire. Nous pouvons ainsi nous délivrer entièrement du purgatoire, tout en obtenant les plus grandes grâces et bénédictions. [[109]](#endnote-109)

Je ne peux pas compter le nombre de fois où j’ai partagé l’Évangile avec des catholiques et où ils m’ont répondu : "Oh, mais vous ne savez pas combien j’ai souffert ! " Les personnes âgées sont enclines à dire cela, ayant subi les coups et les meurtrissures de la vie. Ils l’expriment avec intensité et sincérité.

Cette réaction m’a déconcerté. J’ai eu tendance à me dire : "Mais qu’est-ce que *cela* a à voiravec l’Évangile ? Je parlais du salut par la grâce !" Dans leur esprit, ils disent : "Si seulement vous saviez combien j’ai de mérite, vous ne m’ennuieriez pas avec votre message. Vous iriez vers quelqu’un qui a moins de mérites."

Un grand *acte salutaire* serait de supprimer le terme "*mérite" de* notre vocabulaire. Si nous faisons cela, nous rejetons aussi le catholicisme, car les deux sont inextricablement liés.

### Une contre-attaque catholique

Les théologiens catholiques affirment que Paul n’a jamais utilisé le mot "seul" lorsqu’il enseignait la justification par la foi. Pour ces raisons, ils affirment que *sola fide* est une invention protestante.[[110]](#endnote-110) La foi, disent-ils, est une condition *nécessaire,* mais non *suffisante*. Il faut y ajouter le baptême et les bonnes œuvres.

Il est beaucoup plus facile d’expliquer l’absence du mot "seul" que de défendre l’absence du mot "mérites" par les catholiques.

Dans Romains 3, Paul mettait davantage l’accent sur l’absence d’œuvres que sur la présence de la foi. Il y avait une bonne raison à cela. Les Juifs n’ont jamais remis en question la nécessité de la foi. La question était la valeur des bonnes œuvres.

Supposons que deux hommes, Henri et Joseph, soient dans une pièce. Henri s’en va. Si nous racontons l’incident, nous pouvons souligner soit l’absence d’Henri, soit la présence de Joseph. Si nous disons : "Henri n’est pas dans la pièce", alors l’absence d’Henri est le point central de l’histoire. Si nous disons : "Joseph était seul", alors la présence de Joseph est le point central de l’histoire.

Mettons maintenant M. Œuvres et M. Foi dans la salle. Paul arrive, prend M. Œuvres et le met dehors. Puis Paul ferme la porte à clé et y cloue quatre signes disant : "*Ce n’est pas par les*

*œuvres ; si la grâce, non les œuvres ; ce ne sont pas les œuvres de justice ; ce n’est pas notre propre justice.*

Le catholicisme arrive et dit : "Eh bien, Paul, je remarque que vous n’avez pas dit que M. Foi était seul dans la pièce. Je suppose que cela signifie que M. Œuvres est dans la pièce après tout."

Paul s’adresse-t-il à des enfants en bas âge qui sont incapables de déduire que 2 - 1 = 1 ? Dans le livre de Romains, Paul nous attribue l’intelligence des adultes. Si le mot "seul" n’est pas là, c’est soit parce qu’il est superflu, soit parce qu’il ne traduit pas assez clairement l’absence d’œuvres.

## Révision de la conception catholique de la justification

En accord avec les dogmes de l’Église catholique (foi), une personne reçoit le baptême (cause instrumentale), pour laver ses péchés. Elle reçoit une infusion partielle de grâce (une aide divine supplémentaire) et de justice. Cela le met en "état de grâce" pour l’aider à mériter la vie éternelle.

Cet "état de grâce" peut être perdu par les péchés mortels, mais récupéré par le sacrement de la pénitence. Cela implique des souffrances et des bonnes œuvres.

Le salut, dans le catholicisme, est un travail de coopération entre Dieu et l’homme. Dieu prend l’initiative, mais l’homme termine l’œuvre par ses propres mérites.

## Résumé

L’Église catholique romaine a déformé l’enseignement biblique sur la justification jusqu’à ce qu’elle ait inversé la définition même de l’Évangile. Rome a fait passer l’Évangile d’une œuvre souveraine de Dieu, entièrement gratuit, à un système de justice à travers les œuvres fondés sur les mérites humains.

Rome a pris chaque mot impliqué dans la doctrine de la justification, a vidé son contenu biblique et a inséré des significations cohérentes avec sa propre théologie synergique. En outre, l’Église catholique a anathème tous ceux qui ne sont pas d’accord.

**Ce chapitre nous apprend...**

L’Église catholique romaine enseigne...

* La justification est un processus en deux étapes, initié par le baptême.
* Le baptême, et non la foi, est la cause instrumentale du pardon des péchés.
* La foi est l’assentiment mental aux dogmes de l’Église catholique. Bien que la foi fiduciaire soit louable, elle est inutile pour la justification.
* La grâce est définie comme une assistance divine pour aider une personne à accomplir les travaux nécessaires pour mériter la vie éternelle.
* La sanctification et la régénération font partie de la justification.
* La justice est obtenue par infusion, et non par imputation.
* La justification initiale par le baptême peut être perdue par le péché mortel et récupérée par le sacrement de la pénitence.
* Quiconque affirme la doctrine de la justification par la seule foi est un anathème.
* Quiconque affirme que la justification n’inclut pas les bonnes œuvres et les mérites est un anathème.

**Questions d’étude pour le chapitre 8**

1. Décrivez en un ou deux paragraphes la doctrine catholique de la justification.
2. Décrivez ce qui, selon les théologiens catholiques, se passe lors de la première étape de la justification.
3. Décrivez ce qui, selon les théologiens catholiques, se passe lors de la deuxième étape de la justification.
4. Expliquez pourquoi le catholicisme croit que la vie éternelle est accordée dans la deuxième étape de la justification et non dans la première.
5. Expliquez la définition catholique des termes suivants : Justifier, Imputer, la Grâce
6. Expliquez pourquoi les catholiques croient que la justification peut se perdre dans cette vie.
7. Expliquer le concept catholique du mérite et le réfuter.

# [Chapitre 9 : Les mangeurs d’ombres, un côté sombre de la foi réformée](#top)

Gerald Durrell, un naturaliste britannique qui collectionnait les animaux pour les zoos, raconte comment il a capturé un certain nombre d’oiseaux et de petits mammifères africains.[[111]](#endnote-111) Il les a gardés dans des cages pendant plusieurs semaines. En raison des troubles politiques, il n’a pas pu exporter les animaux en Grande-Bretagne et a été forcé de les libérer.

Il a ouvert leurs cages pour les laisser partir. À sa grande surprise, certains refusèrent de partir. Ils étaient devenus à l’aise dans leurs cages, nourris et à l’abri des prédateurs. Il a eu recours à un bâton pour les faire sortir, mais dès qu’il s’est arrêté, ils sont retournés à l’intérieur.

Durrell a été obligé de détruire les cages pour empêcher les animaux de rester. Ils avaient perdu le goût de la liberté.

C’est le cas de certains chrétiens. Ils préfèrent les limites sécurisées des règles, pour ne pas se retrouver dans un monde d’aventure.

"Chaque homme porte un pharisien dans son cœur", a observé un prédicateur de la radio. Je suis d’accord. Les vestiges de la corruption demeurent aussi longtemps que nous vivons et ils génèrent souvent du légalisme.

Le légalisme est l’hypothèse selon laquelle on obtient la justice en suivant des règles. Comme les Galates, certains supposent que nous sommes justifiés par la foi, mais sanctifiés par le droit. Paul proteste, en disant :

Êtes-vous tellement dépourvus de sens ? Après avoir commencé par l’Esprit, voulez-vous maintenant finir par la chair ? Gal.3.3

L’autre jour, je voulais quelque chose. Je me suis dit : "J’ai été bien ces derniers temps. Dieu me donnera probablement ce que je demande." Un instant plus tard, j’ai réalisé que cette pensée était atroce.

J’étais tombé dans le piège familier du légalisme, en supposant que Dieu me récompenserait pour ma propre justice. "Vieux pharisien !" me suis-je dit. "Tu enseignes la grâce et tu supposes que Dieu pourrait te bénir pour ta propre bonté."

Pourquoi rechutons-nous dans de tels pièges ? Aucun d’entre nous n’échappe entièrement à l’influence de son ancienne nature. Un subtil désir d’autonomie et d’auto-validation demeure.

Notre vieille nature est centrée sur l’ego. Cela alimente le légalisme. La loi de Dieu n’étant pas née du soi, l’homme ressent le besoin de la compléter. Nous développons de nouvelles règles en dehors de celles que Dieu a données. Exhorter les autres à s’y conformer est encore mieux, car cela donne une illusion d’authenticité. Notre nature pécheresse considère les pratiques religieuses comme acceptables tant que le soi est sous contrôle.

Le légaliste passe à côté de l’essentiel : Le problème est le soi. Tenter d’appliquer des règles de droit ne fait que renforcer notre autonomie. Cela conduit à son tour à plus de péchés.

Les règles sont-elles mauvaises ? Non. Cependant, les règles ne peuvent jamais produire de la vertu. Les dix commandements sont toujours valables. Nous péchons en les transgressant, mais ils sont impuissants à nous rendre justes.

Le légalisme ne fait rien pour améliorer le charnel. La preuve en est dans la façon dont les légalistes traitent les gens libres.

## Le légalisme réformé

Chaque mouvement chrétien a sa propre forme de légalisme. Comme la grâce est le thème central, on pourrait s’attendre à ce que le mouvement réformé soit exempt de légalisme. Certains l’ont évité. D’autres, se considérant comme "vraiment réformés", se sont laissés entraîner dans ce mouvement.

Il s’agit d’un avertissement. Comme un arbre, tous les mouvements développent des branches tout en conservant des valeurs fondamentales. Certaines branches sont fécondes, d’autres stériles. Même au sein de la théologie de la grâce, le légalisme existe et certains nous priveraient de notre liberté.

### Pourquoi la grâce fonctionne et le légalisme ne fonctionne pas

La grâce réussit parce qu’elle est basée sur une relation avec le Christ. Il est non seulement suffisant, mais aussi indispensable. Il n’est pas un supplément à notre justice. Il EST notre justice.

Certains craignent que la liberté de la grâce ne conduise à un mépris de la loi divine ; le contraire est vrai. Nous nous trouvons à suivre de plus près le Christ, qui est toujours en accord avec la loi divine. Voici le schéma biblique :

Car la grâce de Dieu, source de salut pour tous les hommes, a été manifestée. Tite 2.11

D’abord, la grâce apporte le salut. Nous ne l’apportons pas à nous-mêmes. Et ensuite ? La grâce dit-elle : "Je vous ai mis sur le bon chemin. Le reste dépend de vous" ?

Elle nous apprend à dire "Non" à l’impiété et aux passions mondaines, et à vivre une vie autocontrôlée, droite et pieuse en cette époque, V.12.

Une fois que la grâce apporte le salut, elle reste et nous enseigne la vie pieuse. Quiconque laisse entendre que la grâce est la liberté de pécher appelle la licence par le mauvais nom.

Lorsque nous grandissons dans la grâce, nous devenons plus libres et moins libertins. La grâce nous permet de savourer notre acceptation actuelle avec Dieu, par opposition à la simple possibilité légaliste d’une acceptation future.

### Les légalistes supposent qu’ils ont une autorité divine

Le légaliste est convaincu qu’il s’appuie fermement sur l’autorité de la loi divine. Au lieu de cela, il a un pied sur la loi et l’autre sur les restes de sa propre nature corrompue. C’est un terrain glissant. Aucun des deux pieds n’est posé sur la justice imputée du Christ. Les péchés d’orgueil, d’autosatisfaction et de jugement sont implantés.

Les lois produisent toujours plus de lois, pas plus de justice. Elles se multiplient comme des germes dans une boîte de Pétri. C’est pourquoi les rabbins juifs, non contents de la loi de l’Ancien Testament, ont écrit le Talmud, un ensemble de volumes élargissant la loi à la taille d’une encyclopédie.

### Les légalistes s’imaginent qu’ils sont mûrs

La liberté est un concept ambigu, difficile à définir. Où s’arrête la liberté et où commence la

licence ? Les lois sont concrètes alors que les principes sont éthérés. Les enfants ont besoin de règles en raison de leurs facultés non développées. En grandissant, ils comprennent les principes.

Paul y a fait allusion :

24 Ainsi la loi a été comme un pédagogue pour nous conduire à Christ, afin que nous fussions justifiés par la foi. 25 La foi étant venue, nous ne sommes plus sous ce pédagogue. Gal. 3.24-25

Nous pouvons rester des enfants dirigés par un tuteur si nous le souhaitons. Ou nous pouvons être des adultes libres et matures agissant par principe.

Faites accueil à celui qu’est faible dans la foi, et ne discutez pas sur les opinions... Rom. 14.1

Le légiste est un faible spirituel. Comme un homme de paille soutenu par des bâtons, le légiste se soutient par des règles mesquines. Bien qu’il se croie fort, il ne va nulle part.

Les règles sont comme des échafaudages pour construire un mur. Une fois que le mur est construit et qu’il peut tenir debout tout seul, l’échafaudage n’est plus nécessaire.

### Les légalistes pensent que la rigueur est sacrée

20 Si vous êtes morts avec Christ aux rudiments du monde, pourquoi, comme si vous viviez dans le monde, vous impose-t-on ces préceptes : 21 Ne prends pas ! Ne goûte pas ! Ne touche pas ? 22 Ces règles sont toutes destinées à périr avec l’usage, car elles sont fondées sur des préceptes qui tous deviennent pernicieux par l’abus, et qui ne sont fondés que sur les ordonnances et les doctrines des hommes ? 23 Ils ont, à la vérité, une apparence de sagesse, en ce qu’ils indiquent un culte volontaire, de l’humilité, et le mépris du corps, mais ils ont sans aucun mérite et contribuent à la satisfaction de la chair. Col.2.20-23

La rigueur religieuse aggrave généralement les choses. Paul avait été un pharisien strict, il connaissait donc la mentalité des légalistes. Les Pharisiens étaient très détaillés sur les lois. C’est celui sur le meurtre qu’ils négligeaient.

Plus de rigueur équivaut à plus de péché. Pourquoi ? Parce que *le pouvoir du péché est la loi.[[112]](#endnote-112)* C’est la béquille sur laquelle la nature charnelle s’appuie pour travailler à pleine capacité.

### Le risque de Dieu

Frères, vous avez été appelés à la liberté, seulement ne faites pas de cette liberté un prétexte de vivre selon la chair ; mais rendez-vous, par la charité, serviteurs les uns des autres. Gal. 5.13

Conduisez-vous comme des gens libres ; cependant, n’utilisez pas votre liberté comme un voile pour couvrir le mal, mais agissez en serviteurs de Dieu. 1Pierre 2.16 (BFC)

Libre de quoi ? De la justice fondée sur des règles. Humainement parlant, Dieu prend le risque que nous puissions abuser de notre liberté pour nous livrer à la chair. S’il n’en était pas ainsi, ces avertissements ne seraient pas dans les écritures. Les avertissements sont la preuve de notre liberté.

Faut-il craindre d’abuser de la grâce ? C’est comme si un médecin disait : "Je vous donne une ordonnance, mais faites attention, car cela pourrait vous faire oublier que vous êtes malade". C’est précisément le but de l’ordonnance.

## Comment le légalisme entre-t-il dans le camp des réformés ?

Certains enseignants réformés ignorent un principe important de l’interprétation biblique : le Nouveau Testament interprète l’Ancien, et non l’inverse.

Cela se produit en raison d’une utilisation abusive de l’idée de l’alliance. Dieu a fait une alliance, une sorte d’accord, avec Abraham. C’est l’alliance chrétienne, parfois appelée l’alliance de la grâce. Galates 3 l’enseigne clairement.

Cette alliance lie l’Ancien et le Nouveau Testament. Certains enseignants réformés vont plus loin que ce que les apôtres avaient prévu. Partant de l’idée de l’unité des testaments, ils font entrer la loi de l’Ancien Testament dans la vie chrétienne. Une telle pratique est comme lire la Bible jusqu’au bout, puis comme une balle en caoutchouc qui frappe un mur, rebondit et se retrouve coincée dans le Deutéronome.

## Mangeurs d’ombres

En effet, la loi, qui possède une ombre des biens à venir, et non l’exacte représentation des choses, ... Héb.10.1

Imaginez une personne essayant de manger une ombre. Une telle vision ridicule doit être la façon dont Dieu nous considère lorsque nous tombons dans le légalisme. Pour certains, l’ombre semble si réelle, alors que la réalité est éthérée. Le sacrifice d’un agneau semble concret, l’expiation du Christ est éthérée. Les ombres sont une piètre nourriture.

Le livre des Hébreux est la déclaration du Nouveau Testament sur l’Ancien Testament et sur la manière dont il s’applique aux chrétiens. Laquelle de ces deux propositions est correcte ?

* De l’Ancien Testament, nous acceptons dans la vie chrétienne tout ce que le Nouveau Testament n’interdit pas.
* Nous n’acceptons de l’Ancien Testament que les choses que le Nouveau Testament dit que nous devons faire.

La deuxième proposition est correcte. Si la loi n’est qu’une ombre, alors il est insensé d’en tirer tout ce que nous pouvons dans la vie chrétienne.

L’Ancien Testament est ce que le Nouveau Testament dit qu’il est, et rien de plus. Nous n’avons pas le pouvoir d’entraîner quoi que ce soit dans la vie chrétienne à partir de l’Ancien Testament, à moins que le Nouveau Testament ne l’exige. Si nous le faisons, nous essayons de nous régaler d’ombres plutôt que de réalités.

Ce schéma d’ombres contre réalités est la structure sous-jacente du livre des Hébreux. Tout dans la loi est une ombre, à moins que le Nouveau Testament ne dise le contraire. Quels aspects de la loi le Nouveau Testament autorise-t-il pour les chrétiens ?

* La loi morale telle qu’elle est exprimée dans les Dix Commandements.[[113]](#endnote-113)

Des exemples de jugements divins pour éviter le mal. 1Cor.10.6

Une ressource pour le culte. Éph.5.19

L’alliance de la grâce. Gal.3.1-14

 C’est à peu près tout.

Certains enseignants réformés partent de la mauvaise proposition et insèrent dans le Nouveau Testament des erreurs d’accentuation que nous allons étudier ci-dessous. Il en existe plusieurs, mais nous en aborderons deux qui sont importantes.[[114]](#endnote-114)

## Un sabbatarianisme strict

Deux points de vue sur le sabbat prévalent parmi les églises réformées : ceux qui croient que le sabbat est un jour, et ceux qui croient qu’il n’est pas un jour. Les premiers, que l’on peut appeler les *sabbatariens,* les seconds les *non-sabbatariens.*

Les sabbatariens croient que le Christ a changé le sabbat de l’Ancien Testament du samedi au dimanche en ressuscitant des morts le premier jour de la semaine. Comme la seule chose qui a changé est le jour, les injonctions originales de l’Ancien Testament contre le travail ou les loisirs le jour du sabbat doivent être en vigueur. Les seuls travaux autorisés sont les services sociaux nécessaires, tels que le personnel médical ou la police.[[115]](#endnote-115)

Les non-sabbatariens déclarent que le sabbat de l’Ancien Testament n’était qu’un symbole indiquant le repos de la foi en Christ. Le sabbat, dans cette perspective, n’est pas un jour et n’a jamais été conçu comme tel. L’observance du sabbat n’a donc pas plus de valeur inhérente qu’un sacrifice d’agneau. Si nous demandons à un non-sabbatariens s’il observe le sabbat, il est probable qu’il réponde quelque chose comme : "Oui, je l’observe tous les jours, parce que j’ai confiance en Christ tous les jours".

Les deux camps s’accordent cependant sur le fait que les chrétiens doivent pratiquer leur culte le dimanche, car c’est le jour où le Christ est ressuscité des morts.

Quelle que soit la position de chacun, notre volonté est de mettre en garde contre tous ceux qui pourraient conduire au légalisme en dictant ce qu’ils peuvent ou ne peuvent pas faire le dimanche.

Même parmi les sabbatariens, les opinions varient sur ce qui est permis le dimanche. Certains s’abstiennent d’aller au restaurant parce que cela oblige les autres à travailler. Ils mangent à la maison. Au lieu que la serveuse travaille, c’est maman qui le fait. Même si la nourriture est préparée la veille, quelqu’un la met sur la table et fait la vaisselle.

J’ai deux amis qui pratiquent cela et que je ne considère PAS comme des légalistes. Pourquoi ? Tous deux déclarent qu’ils pratiquent cela par préférence personnelle pour honorer le Seigneur, tout en respectant la conscience de ceux qui font autrement. Ce n’est pas du légalisme. C’est leur forme de culte.

Lors de mon examen d’ordination, quelqu’un m’a demandé si je pensais qu’il était permis de jouer au ballon le dimanche après l’église. J’ai répondu : "Pour vous qui avez des enfants, c’est ce que je recommande. Après l’église, rangez votre Bible, emmenez les enfants au parc, jouez au ballon et comptez que c’est une œuvre de miséricorde pour votre femme". À ma grande joie, l’assemblée a éclaté de rire et a adopté la question.

### Quelle était l’attitude des apôtres à ce sujet ?

16 Que personne donc ne vous juge au sujet du manger ou du boire, ou au sujet d’une fête, d’une nouvelle lune, ou des sabbats : 17 c’était l’ombre des choses à venir, mais le corps est en Christ. Col.2.16-17

Ne nous jugeons donc plus les uns les autres. Rom.14.13

Paul déclare que nous avons une certaine liberté de conscience en ce qui concerne la façon dont nous célébrons le jour du Seigneur. Nous sommes libres de le célébrer selon notre conscience. Nous ne sommes pas libres de nous juger les uns les autres. [[116]](#endnote-116)

## Le principe de régulation

Au Canada, il y a quelques années, une controverse a éclaté à propos d’une pratique bizarre du rire hystérique dans certaines églises. On l’appelait "le rire sacré". [[117]](#endnote-117)

Les partisans de ce mouvement l’ont défendu en posant la question suivante : "Où dans la Bible le voyez-vous interdit" ? D’autres ont demandé : "Où dans la Bible la voyez-vous ordonnée" ?

Qu’est-ce qui régit le culte chrétien ? Tout ce qui n’est pas interdit ou seulement ce qui est ordonné ? Logiquement, ce doit être l’un ou l’autre.

La deuxième option est biblique. Dieu lui-même régule le culte par sa Parole. Nous ne sommes pas libres de faire ce qui nous plaît. C’est ce que nous appelons le principe régulateur.

Dans l’Ancien Testament, nous voyons le culte réglé dans les moindres détails. Comme on pouvait s’y attendre, ce principe est élargi dans le Nouveau Testament. Les apôtres ordonnent de "chanter des cantiques, des hymnes et des chants spirituels", de prêcher la Parole, d’appliquer des ordonnances et de se servir les uns les autres.

Plutôt large, n’est-ce pas ? C’est ce qu’on attend des apôtres qui célèbrent une nouvelle liberté dans le Christ.

La façon dont certains professeurs réformés traitent la relation entre les Testaments me rappelle des gens qui n’aiment pas la forme d’un cor d’harmonie. Ils prennent un marteau et le redressent laborieusement pour que la sortie soit aussi étroite que la bouche. Puis ils lèvent les yeux avec un sourire satisfait, heureux de l’intensité de leur travail et de la profondeur de leur sagesse sur la forme correcte du cor.

Peut-être que le son de leur cor d’harmonie leur convient mieux. Pour moi, il sonne creux.

Comme l’Évangile s’adresse désormais aux personnes de toutes les cultures, nous voyons l’intérêt pratique d’un élargissement du principe de régulation. Les cultures sont très différentes en ce qui concerne la musique et l’expression du culte.

Certains réformés sont mal à l’aise avec l’esprit de liberté dans le culte que nous voyons dans le Nouveau Testament. Comme pour d’autres aspects de la vie chrétienne, la liberté leur fait peur. Ils remettent donc en question toute pratique, en essayant de lier la conscience des chrétiens avec des détails sur le culte.

Une petite dénomination interdit l’utilisation d’instruments de musique. Une partie de l’argument complexe qu’ils utilisent est que les instruments de musique ne sont pas commandés dans le Nouveau Testament. (Les légalistes ont besoin d’arguments compliqués pour justifier leur position. La liberté est simple).

Il est vrai que nous ne trouvons dans le Nouveau Testament aucune commande d’utiliser des instruments de musique. Ce que nous trouvons, c’est l’ordre de vivre en hommes libres, dans les larges limites que le Nouveau Testament autorise.[[118]](#endnote-118)

### D’autres questions ?

Les chrétiens m’ont demandé : la dîme est-elle obligatoire ? Les boissons alcoolisées avec modération sont-elles un péché ? Faut-il chanter uniquement des psaumes ? Et les appels à

l’autel ? Faut-il avoir un diplôme universitaire pour prêcher ?

Si le lecteur a compris ce chapitre, il connaîtra déjà les réponses à ces questions.

## Conclusion

Un ami lui a dit : "Si tu ne jouis pas de ta liberté, alors tu dois parler au Seigneur parce que tu as un problème". [[119]](#endnote-119)

Si le pharisien dans nos cœurs fait ce qu’il veut, il nous liera et ce n’est pas drôle. Pire encore, il se servira de nous pour lier les autres.

Tant que nous serons dans la chair, nous serons en guerre contre lui. Ne le laissez pas gagner.

**Ce chapitre nous apprend...**

* Le légalisme est l’hypothèse selon laquelle on peut obtenir la justice en suivant des règles.
* Le légalisme touche, dans une certaine mesure, tous les mouvements chrétiens.
* Le légalisme est basé sur les vestiges de la corruption qui subsistent chez les chrétiens.
* Être plus strict n’est pas nécessairement plus saint.
* L’Ancien Testament est ce que le Nouveau Testament dit qu’il est, et pas plus.
* Nous n’avons pas le droit d’introduire dans le Nouveau Testament quoi que ce soit de l’Ancien Testament, à moins que le Nouveau Testament ne nous y autorise.
* Le légalisme entre parfois dans le camp des réformés en interprétant le Nouveau Testament à la lumière de l’Ancien Testament, au lieu de l’inverse.
* Dans le Nouveau Testament, nous avons une plus grande liberté en ce qui concerne les questions de culte et de jour du Seigneur.

**Questions d’étude pour le chapitre 9**

* Qu’est-ce que le légalisme ?
* Pourquoi le légalisme, sous une forme ou une autre, affecte-t-il tous les mouvements chrétiens ?
* Pourquoi dit-on que les légalistes sont immatures ?
* Qu’est-ce qu’une erreur d’interprétation que peuvent commettre certains enseignants réformés ? Pourquoi y tombent-ils ?
* Quel livre de la Bible décrit le mieux la relation du chrétien avec l’Ancien Testament ?
* Lesquels des deux présupposés ci-dessous sont corrects, et pourquoi ?
	+ Soit nous introduisons dans la vie chrétienne à partir de la loi de l’Ancien Testament tout ce que le Nouveau Testament n’interdit pas,
	+ Ou alors, nous n’apportons dans la vie chrétienne que les choses que le Nouveau Testament dit que nous pouvons.
* Qu’entendons-nous par notre liberté dans le Christ ?
* De quelle manière sommes-nous liés par la loi morale (les Dix Commandements) et de quelle manière en sommes-nous libérés ?
* De quelle manière avez-vous été légaliste dans votre vie chrétienne privée et dans votre traitement des autres croyants ?

**[Chapitre 10](#apA): Cessez de vous considérer comme pécheur**

Arrêtez de vous dire pécheur, du moins pas tout le temps. Après tout, Dieu vous appelle un saint.

Oui, vous êtes un pécheur, tout le temps.[[120]](#endnote-120) Contradiction ? Non. J’ai simplement dit : "Arrêtez de vous *appeler* commeça."

Les chrétiens tirent leur identité du Christ, et non d’eux-mêmes. Adam ne nous représente plus. La Parole de Dieu est donc parfaitement cohérente en nous appelant saints, même si nous péchons. Avez-vous remarqué combien d’épîtres sont écrites pour les pécheurs ? Aucune. Combien pour les saints ? Toutes.

Dieu ne semble pas non plus intéressé par un "équilibre" entre le pécheur et le saint. Alors, arrêtez de chercher l’équilibre et lancez-vous tête baissée dans la grâce. Si vous avez tendance à être unilatéral, vautrez-vous dans la grâce.

Les mouvements chrétiens inventent souvent des formules pour s’élever au-dessus des tentations ou des tensions de la vie. Cela permet prétendument de libérer le croyant des luttes que les autres connaissent. Cela crée deux classes de chrétiens : l’élite qui revendique une victoire particulière, et le reste d’entre nous.

Certains Pentecôtistes, par exemple, ont leur "baptême dans l’Esprit Saint". On dit qu’après avoir fait cette expérience, on est élevé dans cette nouvelle dimension où les luttes sont minimes.

Les Nazaréens et les méthodistes croient en une expérience de "sanctification" dans laquelle les restes de la nature charnelle d’une personne sont censés être éradiqués. (Ils commettent des "erreurs", mais pas de péchés).

Le mouvement réformé, malgré son insistance sur la souveraineté de la grâce, n’a pas échappé aux formules. Nous y reviendrons dans un instant.

Dans le cadre de ce chapitre, nous appellerons ces formules *mysticisme*. Il s’agit de la croyance selon laquelle un statut d’élite auprès de Dieu est possible grâce à une expérience, une formule ou une vision religieuse particulière.

Les mystiques voient la réalité comme une maison à deux étages. Au fond, il y a des chrétiens "charnels", chargés de vie. À l’étage supérieur se trouvent les "victorieux", qui ont puisé dans la formule pour vivre au-dessus des autres chrétiens. Les mystiques considèrent les chrétiens comme appartenant à deux camps : le genre inférieur et leur genre.

### Sont-ils réels ?

Sommes-nous en train de suggérer que de telles expériences ne sont peut-être pas réelles ? Au contraire. Je peux accepter que ces croyants aient eu une véritable rencontre avec Dieu. Nous devons être remplis de l’Esprit, travailler à notre sanctification et pratiquer la repentance. La théologie qu’ils attachent à ces expériences est une autre question.

Le principal problème est que ces expériences sont toutes en partie vraies... mais seulement *en* *partie*. Une demi-vérité est souvent plus dangereuse qu’un mensonge. Voici l’ironie : **le deuxième étage n’existe pas !**

Le Nouveau Testament ne décrit jamais d’expérience spirituelle ou de formule pour atteindre un statut supérieur aux autres chrétiens. La Bible parle plutôt de *croissance.*

Mais croissez dans la grâce et dans la connaissance de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ. Amen. 2Pierre.3.18

Nous croissons constamment en appliquant les simples moyens de grâce que Dieu met à notre disposition : La Parole, la prière et la fraternité.

Non seulement le deuxième étage est un mythe, mais les échelles qui y mènent ne sont que des ombres. On ne peut pas plus s’approcher de Dieu en les gravissant que l’on ne peut gravir une ombre. La seule échelle fournie est le Christ seul et la simple foi en lui.

C’est pourquoi toutes ces expériences ne sont que temporaires. Elles peuvent constituer un encouragement valable pendant un certain temps, mais nous finissons par nous confronter au processus de croissance.

## Le mysticisme réformé

Il peut étonner certains que la branche réformée de la théologie ait son propre mysticisme. L’une des marques est l’accent mis sur "une vie de repentance".

L’idée est que si nous suivons une certaine formule de repentance, en rampant suffisamment dans la reconnaissance de notre péché, alors Dieu nous accordera une grâce spéciale pour nous faire passer au niveau supérieur.

La formule se déroule en trois étapes. Premièrement, nous reconnaissons notre horrible péché. Deuxièmement, nous nous y plongeons jusqu’à ce que nous nous sentions vraiment désolés. Troisièmement, nous faisons une prière des pécheurs. Le résultat : Nous connaîtrons alors une joie profonde et nous vivrons victorieusement au-dessus des autres chrétiens. Nous serons dans le niveau supérieur.

### D’où vient cette idée ?

Parfois, les enseignants réformés accordent trop d’importance à la corruption qui subsiste, tout en excluant pratiquement l’identité positive du croyant. Cela peut provenir de la doctrine de la dépravation totale, qui est normalement censée décrire l’état d’impuissance des non-régénérés.

Il en découle une hypothèse subtile : Si nous rampons suffisamment devant Dieu, il aura pitié de nous et nous accordera plus de grâce. Le problème est que cela rend la grâce dépendante de la capacité humaine à se repentir de manière adéquate.

Certains enseignants ont-ils peur que les croyants ne soient pas assez humbles ? *Bien sûr* quenous ne sommes pas assez humbles. Nous ne sommes pas assez *quoi que ce soit.*

Dans un service auquel j’ai assisté, *la lecture attentive* comprenait deux pages de confession, comme par exemple :

**Les gens :** Nous reconnaissons que nous sommes de pauvres pécheurs, conçus et nés dans la culpabilité et la corruption, enclins à faire le mal, incapables de nous-mêmes de faire le bien, qui, en raison de notre dépravation, transgressent sans fin vos saints commandements.

**Les gens :** Nous confessons que nous avons convoité les biens et les conjoints des autres ; nous reconnaissons en résumé que toute notre vie n’est rien d’autre que le péché et la transgression de tes saints commandements et un penchant pour tout le mal.

S’ensuit une longue prière du pécheur et l’assurance du pardon.

## Vol d’identité spirituel

Qu’est-ce qui ne va pas avec la procédure ci-dessus ? Rien, en soi. C’est ce qu’elle laisse de côté qui nous préoccupe.

Que sommes-nous ? Des pécheurs avec la grâce, ou des saints avec les restes du péché ? Le livre des Éphésiens donne la réponse. Dans les trois premiers chapitres, nous voyons une description glorieuse de ce que nous sommes et de ce que nous avons en Christ. Les trois derniers chapitres nous exhortent à vivre d’une manière digne de cet appel.

Le positif est le premier. Paul déclare que nous sommes des saints et des frères fidèles, puis, sur la base de cela, il indique que nous devons cesser de mentir, de forniquer, de nous chamailler, etc. Nous sommes des saints avec des restes de corruption. Nous ne sommes pas des pécheurs avec des restes de grâce.

Cela signifie-t-il que nous ne devons pas "vivre une vie de repentance" ? Cela dépend de la façon dont nous la définissons. En lisant nos Bibles quotidiennement, en priant et en nous engageant dans la communion avec d’autres croyants, nous sommes attentifs à l’Esprit Saint qui attire l’attention de notre conscience sur ce que le Père veut que nous corrigions. Nous le confessons et continuons à partir de là.

L’accent excessif mis sur notre corruption qui subsiste fait dépendre la grâce de notre capacité à nous repentir correctement et à être suffisamment affligés. Le pharisien dans notre cœur s’est à nouveau exprimé, cette fois d’une voix plus calme qu’un pentecôtiste et d’une expression plus humble qu’un Nazaréen. Quoi qu’il en soit, la grâce n’est plus souveraine.

Enfin, nous devons éviter de donner l’impression que l’essence de la vie chrétienne est le pardon des péchés. Ce n’est pas le cas. Le pardon est la première moitié de l’évangile. L’essentiel est une justice imputée et une nouvelle identité en tant que saints.

Pour ceux qui sont sortis du catholicisme romain, l’idée de ramper devant Dieu semble probablement familière. Si vous étiez catholique, avez-vous pratiqué cela ? Cela vous a-t-il fait du bien ?

Cessez donc de "vivre une vie de repentance" *avant tout.* C’est comme conduire une voiture. Nous avons un pare-brise et un rétroviseur. La plupart de notre attention se porte sur ce qui se trouve devant nous. De temps en temps, nous regardons dans le rétroviseur pour voir où nous sommes allés.

## Cure d’identité

Voici une suggestion pour aligner notre conception de nous-mêmes sur les Écritures. Prenez cette liste ci-dessous, qui provient des trois premiers chapitres d’Éphésiens, collez-les dans votre Bible et lisez-les régulièrement. Ce n’est pas une formule mystique. Il s’agit simplement d’un encouragement.

Dans le Christ, je suis...

* Un saint et un croyant fidèle
* Bénéficier de toutes les bénédictions spirituelles
* Choisi en Christ
* Saint et sans reproche
* Aimé par Dieu
* Prédestiné comme son enfant
* Adopté par Dieu
* L’éloge de sa gloire
* Un trophée de sa grâce
* Racheté par son sang
* Pardonné
* Partageur des richesses de sa grâce
* Héritier de Dieu
* Scellé par l’Esprit
* Vivant dans le Christ
* Assis dans les lieux célestes
* Sauvé par la grâce
* Créé pour les bonnes œuvres
* Héritier de l’alliance
* Accès au Père
* Concitoyens des saints de Dieu
* Membre de la famille de Dieu
* La demeure de Dieu
* Un accès audacieux au trône de Dieu
* Scellé pour la rédemption
* Un enfant de la lumière
* Un membre du corps du Christ

Bien que nous péchions toujours, nous avons une nouvelle identité. C’est une raison de grande joie. Alors, continuez à danser.

**Ce chapitre nous apprend...**

* Les chrétiens sont des saints avec des restes de corruption, et non des pécheurs avec des éléments de grâce.
* Les mouvements chrétiens ont généralement un certain élément de mysticisme.
* Le mysticisme est la croyance erronée qu’une expérience spirituelle particulière, une formule ou une intuition accordera un statut spécial auprès de Dieu.
* Le problème avec toutes les formes de mysticisme est qu’il n’existe pas de statut spécial de ce type.
* Le mouvement réformé a parfois son propre mysticisme qui consiste à mettre excessivement l’accent sur la corruption qui subsiste et sur la nécessité de se repentir continuellement.
* Un problème potentiel lié à l’idée réformée de "vivre une vie de repentance" est qu’elle rend la grâce dépendante de la capacité humaine à se repentir correctement.

**Questions d’étude pour le chapitre 10**

* Comment le Nouveau Testament exprime-t-il l’identité des chrétiens ?
* Puisque nous, les chrétiens, péchons toujours, qu’y a-t-il de mal à nous identifier comme étant principalement des pécheurs ?
* Qu’est-ce que le mysticisme ?
* Quels sont certains des problèmes liés au mysticisme ?
* Quels sont les dangers théologiques inhérents à l’idée réformée de "vivre une vie de repentance" ?

# [Conclusion](#top)

Je ne peux pas améliorer le brillant et minutieux résumé de la justification d’Easton :

Easton’s Bible Dictionary [Dictionnaire de la Bible d’Easton] : Justification

Un terme médico-légal, opposé à la condamnation. En ce qui concerne sa nature, il s’agit de l’acte judiciaire de Dieu, par lequel il pardonne tous les péchés de ceux qui croient en Christ, et les explique, les accepte et les traite comme justes aux yeux de la loi, c’est-à-dire comme conformes à toutes ses exigences.

Outre le pardon des péchés, la justification déclare que toutes les exigences de la loi sont satisfaites à l’égard du justifié. C’est l’acte d’un juge et non d’un souverain. La loi n’est pas assouplie ou écartée, mais elle est déclarée accomplie au sens le plus strict ; ainsi, la personne justifiée est déclarée avoir droit à tous les avantages et récompenses découlant d’une parfaite obéissance à la loi (Rom. 5.1-10).

Elle procède par l’attribution ou le crédit au croyant par Dieu lui-même de la justice parfaite, active et passive, de son Représentant et Garant, Jésus-Christ (Rom. 10.3-9). La justification n’est pas le pardon d’un homme sans justice, mais la déclaration qu’il possède une justice qui satisfait parfaitement et pour toujours la loi, à savoir la justice de Christ (2Cor. 5.21 ; Rom. 4.6-8). La seule condition à laquelle cette justice est imputée ou créditée au croyant est la foi dans ou sur le Seigneur Jésus-Christ.

La foi est appelée "condition", non pas parce qu’elle possède un quelconque mérite, mais seulement parce qu’elle est l’instrument, le seul instrument par lequel l’âme s’approprie ou appréhende le Christ et sa justice (Rom. 1.17 ; 3.25, 26 ; 4.20-22 ; Phil. 3.8-11 ; Gal. 2.16). L’acte de foi qui assure ainsi notre justification assure aussi en même temps notre sanctification (q.v.) ; et donc la doctrine de la justification par la foi ne conduit pas à la licéité (Rom.6.27).

Les bonnes œuvres, même si elles ne sont pas le fondement, sont la conséquence certaine de la justification (Rom. 6.14).

# [Annexe A : Extraits : International Standard Bible Encyclopedia [Encyclopédie biblique internationale standard](#top)]

## Justification

...verbe, dikaioo, "justification" "justifier", dans un sens juridique, la déclaration de juste ou de vertu. Dans la littérature biblique, sans nier la véritable justesse d’une personne, est utilisé invariablement ou presque invariablement dans un sens déclaratif ou médico-légal. ...

La perfection de la loi de Dieu et la nécessité de sa parfaite observance, si l’on veut que la justification vienne d’elle (Rom.3.10).

La notion moderne de Dieu en tant que dirigeant bon enfant, plus ou moins nonchalant, pour qui la sainteté parfaite n’est pas inexorable, n’était pas celle de Paul. Si quelqu’un avait effectivement observé la loi, Dieu ne pouvait pas le tenir pour coupable (Rom.2.13), mais une telle obéissance n’a jamais existé.

Jésus, pas Marie, les saints ou la doctrine de l’église, le seul objet de la foi.

L’objet de cette foi est Jésus-Christ (Romains 3.22, etc.), par qui viennent seulement le don de la justice et le règne dans la vie (Romains 5.17), pas Marie, pas les anges, pas la doctrine, pas l’église, mais Jésus seulement. Ceci, bien sûr, exclut Dieu le Père comme objet de foi dans le Nouveau Testament, car l’acte rédempteur d’un Dieu unique est toujours présupposé (1Cor.8.6), mais la coutume apostolique était plutôt de référer la repentance à Dieu et la foi à Christ (Actes 20.21). Mais l’unicité de Dieu le Père et du Christ le Fils dans une œuvre de salut est la meilleure garantie de la divinité de ce dernier, à la fois comme fait objectif et comme expérience intérieure du chrétien.

La justification étant par la foi, elle n’est pas par les œuvres ou par l’amour, ou par les deux en même temps. Elle ne peut l’être par les premières, parce qu’elles manquent soit de temps, soit de quantité, soit de qualité, et ne pourraient en tout cas être acceptées tant qu’elles ne jaillissent pas d’un cœur renouvelé, pour lequel la foi est le présupposé nécessaire. Elle ne peut l’être par la seconde, car elle n’existe que là où l’Esprit l’a répandue dans le cœur (Rom.5.5), condition indispensable pour la recevoir, qui est la foi. Cela ne signifie pas que la couronne du christianisme n’est pas l’amour, car elle l’est (1Cor.13.13) ; cela signifie seulement que la racine est la foi. L’amour ne peut pas non plus être imposé comme une condition partielle de justification sur la base du mot souvent cité à cet effet, "la foi agissant par l’amour" (Gal.5.6). L’apôtre ne parle ici que de ceux qui sont déjà "en Christ", et il dit qu’en face des croyants galates qui apportent beaucoup d’observances légales, la seule chose qui compte n’est pas la circoncision ou son absence, mais la foi dynamisante par l’amour.

Le baptême a également été éliminé.

Non seulement les bonnes œuvres et l’amour sont supprimés en tant que conditions ou moyens de justification du pécheur, mais le baptême est également éliminé. Selon Paul, l’office du baptême n’est pas de justifier, mais de purifier, c’est-à-dire d’établir symboliquement le lavage du péché et l’entrée dans la nouvelle vie...

**Imputation**

Le mot "imputation", selon l’usage scripturaire, désigne l’attribution de quelque chose à une personne, ou l’accusation de quelque chose, ou la mise en place de quelque chose sur son compte...

Peu importe, en ce qui concerne le sens de l’imputation, celui qui impute, que ce soit l’homme (1 Sam.22.15) ou Dieu (Ps.32.2) ; peu importe ce qui est imputé, qu’il s’agisse d’une bonne action pour une récompense (Ps.106.30 f) ou d’une mauvaise action pour un châtiment (Lév.17.4) ; et peu importe que ce qui est imputé soit une chose qui était personnellement la sienne avant l’imputation, comme dans le cas cité ci-dessus, où sa propre bonne action a été imputée à Phinées (Ps.106.30 f), ou une chose qui n’était pas personnellement la sienne avant l’imputation, comme lorsque Paul demande qu’une dette qui n’est pas personnellement la sienne lui soit imputée (Philem.1.18).

Dans tous ces cas, l’acte d’imputation consiste simplement à accuser quelqu’un de quelque chose. Il indique exactement ce que nous entendons par notre utilisation ordinaire du terme. Il ne modifie pas l’état intérieur ou le caractère de la personne à laquelle quelque chose est imputé. Lorsque, par exemple, nous disons que nous imputons de mauvais motifs à quelqu’un, nous ne voulons pas dire que nous le rendons mauvais ; et c’est ainsi que dans les Écritures, l’expression "imputer l’iniquité" ne signifie pas rendre quelqu’un mauvais personnellement, mais simplement l’accuser d’iniquité. Ainsi, lorsque Dieu dit "imputer le péché" à quelqu’un, cela signifie qu’il considère cette personne comme un pécheur, et donc comme coupable et passible de punition.

De même, la non-imputation du péché signifie simplement ne pas le mettre à charge comme motif de punition (Ps.32.2). De la même manière, lorsqu’il est dit que Dieu "impute la justice" à une personne, cela signifie qu’il la déclare judiciairement juste et qu’elle a droit à toutes les récompenses d’une personne juste (Rom. 4.6, 11).

# [Annexe B : Sur les premiers pères](#top)

Une objection catholique romaine courante à la *sola fide* est que les premiers pères de l’Église, jusqu’au 5e siècle, ne savaient rien d’une justification médico-légale. En outre, ils citent abondamment Augustin et d’autres, en soulignant leur utilisation du terme "mérites".

Buchanan montre le caractère fallacieux de ces affirmations, en soulignant comment les pères ont utilisé le terme *"mérites"* dans un sens totalement différent de celui que l’Église catholique lui donne aujourd’hui. Ils voulaient à l’origine dire "bénéfice reçu", qu’il soit mérité ou non.

En outre, Buchanan cite les premiers pères montrant qu’ils comprenaient le salut par la grâce seule, sans mérites, bien qu’ils n’aient pas utilisé le terme "médico-légal" ou "légal".

Vous trouverez ci-dessous des extraits de l’essai introductif de Buchanan, avec des citations. J’ai fait quelques retouches, car le style guindé du XVIIIe siècle le rend difficile à lire et presque impossible à traduire. J’ai supprimé les clauses inutiles et mis entre parenthèses les ajouts que j’ai faits.

................

The Doctrine of Justification: An Outline of its History in the Church and of its Exposition ­from ­Scripture (1867). [La doctrine de la justification : Un aperçu de son histoire dans l’Église et de son exposition à ­partir des ­Écritures (1867).]

par James Buchanan (1804-1870)

**Histoire de la doctrine au temps des pères**

*Augustin, en tant que grand docteur de la grâce, a été désigné [par les catholiques romains] comme l’avocat de la justification "morale" et l’adversaire de la justification "médico-légale".*

*Pour cette raison, son autorité était censée apporter une preuve concluante de la nouveauté de la doctrine protestante. Et il serait certainement étrange que celui qui a tant fait pour établir la doctrine de la libre grâce, sape la grâce, en ce qui concerne notre justification.*

*Mais avant d’adopter une conclusion aussi improbable, nous devons examiner attentivement la controverse dans laquelle il était alors engagé. Elle était matériellement différente de la controverse qui a suivi entre Rome et la Réforme.*

*Les Pélagiens, avec lesquels il était appelé à lutter, admettaient la doctrine de la grâce dans la libre rémission des péchés, tout en niant la nécessité d’une grâce efficace pour la conversion du pécheur. Leur hérésie ne soulevait donc pas directement la question de la justification du pécheur aux yeux de Dieu. Ils croyaient que "le pardon existe avec Dieu", mais ils croyaient aussi que l’homme est capable de "se repentir et de se tourner vers Dieu".*

*Augustin a défendu la doctrine de la grâce et, ce faisant, il a établi certains grands principes qui ont suffi à contrecarrer la tendance à un schéma de justification moralisateur (autosatisfaction).*

*Ces deux principes fondamentaux ont été clairement enseignés par Augustin :*

*D’abord, les œuvres faites avant la foi ne sont pas bonnes (splendida peccata). Deuxièmement, les œuvres accomplies après la foi, bien que bonnes, sont si imparfaites en elles-mêmes qu’elles doivent être aspergées du sang du Christ.*

*Ces deux principes, lorsqu’ils sont combinés à sa doctrine plus générale de la libre grâce, impliquent la substance de la doctrine protestante. Il a affirmé la libre grâce de Dieu en opposition au libre arbitre de l’homme, comme la source de tout le salut du pécheur. Elle a été attribuée par Augustin, à la grâce libre et imméritée de Dieu seul. En établissant cette vérité fondamentale, il a posé un fondement solide pour la doctrine plus spéciale de la libre justification par la grâce.*

*De cette manière, et dans cette mesure, Augustin a préparé la voie à Luther et à Calvin, en excluant le mérite de l’homme et en exaltant la grâce de Dieu.*

*Il a été allégué, non seulement qu’Augustin ne savait rien d’une justification "médico-légale" par la foi, mais qu’il enseignait la doctrine opposée d’une justification "morale", par infusion ou justice inhérente. Cette allégation repose principalement sur deux motifs : premièrement, l’utilisation qu’il a faite du terme "mérites" lorsqu’il parlait de bonnes œuvres ; et deuxièmement, le sens dans lequel il a utilisé le terme "justification" lorsqu’il parlait des bienfaits conférés par l’Évangile.*

*En ce qui concerne le premier, il a été prouvé de façon concluante par la plupart de nos grands écrivains dans leur controverse avec l’Église romaine, qu’Augustin, comme tous les Pères latins, utilisait le terme "Mérites", non pas pour désigner un juridique, ou même un désert moral, mais pour signifier un moyen d’obtenir une bénédiction.*

*C’est à une époque ultérieure que la doctrine du Mérite a été construite. Mais, tel qu’utilisé par les Pères, ce terme désignait uniquement le bénéfice obtenu. Dans ce sens général, il était dit que nous pouvions mériter le Christ, ou mériter l’Esprit, ou mériter la vie éternelle, non pas que nous puissions mériter l’un quelconque de ces dons inestimables, ou qu’ils ne puissent jamais nous être dus en justice.*

*Dans ce sens, le verbe se retrouve même dans la Confession protestante d’Augsbourg ; mais maintenant que le sens du terme a été entièrement modifié, il n’est plus du tout sûr de parler de mérite.*

*Autres témoignages [des premiers pères de l’Église] :*

*Grégoire : Je grandis dans la vie non pas par les mérites, mais par le pardon et la miséricorde. (Job. lib.9. c.14.)*

*Augustin : [b.354] Tout ce que Dieu a promis, il l’a promis à ceux qui sont indignes, que cela ne soit pas promis comme une récompense aux œuvres, mais comme une grâce librement donnée. (Prière dans le Ps.109.)*

*Augustine : [b.354] Un chrétien ne doit pas être élevé pour ses mérites dans ce monde, parce qu’aucun homme ici dans cette vie ne peut dire qu’il est sans péché, tout ce qu’il a dans cette vie est un don, pas un mérite. (Hypogn. cont. Pelag. art.3.)*

*Ambroise : [b.339] La foi a la vie éternelle, comme un bon fondement, et les bonnes œuvres aussi, par lesquelles un homme juste est prouvé en paroles et en actes. (Offic. lib.2. c.2. Les bonnes œuvres prouvent le juste ; elles ne rendent pas l’homme juste. La foi est le fondement de la vie éternelle).*

*Bernard de Clairvaux : [b.1090] Tous nos mérites sont des dons de Dieu, et donc un homme est plutôt pour eux un débiteur envers Dieu, que Dieu envers l’homme. (de annuit. Mar. serm.1.)*

*Bernard de Clairvaux : [b.1090] Bernard de Clairvaux : Dangereuse est la demeure de ceux qui se fient à leurs mérites : dangereuse, car ruineuse. (Psaume. Qui Habitat. Serm.1.)*

*Bernard de Clairvaux : [b.1090] Que d’autres hommes cherchent le mérite, étudions pour trouver la grâce : Marie ne prétend pas au mérite, mais cherche la grâce. (serm. nat. Mar.)*

#

# [Glossaire](#_Table_des_matières)

Les définitions ci-dessous proviennent de trois sources : *The Merriam-Webster Dictionary* *[Le dictionnaire Merriam-Webster]*, *l’Encyclopédie Britannique* et mon propre usage du matériel contenu dans le manuel. Lorsque la définition est tirée du *Merriam-Webster*, je l’ai marquée avec (MW) ; de *l’Encyclopédie Britannique*, (EB). Les clauses non marquées sont les miennes.

**l’obéissance active.** Ce terme fait référence à la vie que le Christ a menée en tant qu’être humain sous la loi, en notre nom, afin de satisfaire à l’exigence de la loi d’obéissance parfaite.

**assensus.** Mot latin désignant la capacité de raisonnement de l’homme. Selon la théologie réformée, il est l’un des constituants de la foi.

**Calvin, John.** Réformateur français, 16e siècle, qui a immigré en Suisse. Calvin a été influent par ses écrits incisifs, notamment *l’Institution de la religion chrétienne.*

**catalyseur**. Un agent qui provoque ou accélère un changement ou une action significative (MW). Au chapitre six, le mot est utilisé pour décrire comment la raison, combinée à une promesse divine, peut être l’élément qui aide à produire la foi.

**commutation**. Substitution d’une forme de paiement ou de frais à une autre (MW). En théologie, cela signifie l’imputation de nos péchés au Christ et l’imputation de la justice du Christ à notre égard.

la **condamnation**. En théologie, le terme habituel fait référence à un jugement définitif dans lequel un pécheur est condamné à l’enfer.

**Concile de Trente.** Une réunion des évêques catholiques romains à Trente, en Italie, en 1545, en réponse à la Réforme protestante (EB).

**L’alliance d’Abraham.** Le nom de l’accord entre Dieu et Abraham pour bénir les nations par son descendant (Christ). Le Nouveau Testament, en particulier les Galates, décrit cette alliance comme celle à laquelle tous les chrétiens appartiennent par la foi en Christ.

**cause efficace**. L’agent qui effectue une action. Dans les discussions sur la justification, il s’agit de se demander "Qui ou quoi complète réellement le travail de justification" ?

**cause instrumentale.** Le moyen par lequel un agent accomplit un travail. Exemple : Un marteau est le moyen par lequel un charpentier enfonce un clou. Le charpentier est la cause efficace. Le marteau est la cause instrumentale. En théologie, la cause instrumentale traite de la question de savoir ce qui provoque le transfert de la justice ou du pardon à une personne.

l’**essence**. En théologie, cela fait référence à la substance spirituelle. Les théologiens utilisent le mot *essence* précisément pour éviter le terme de *substance,* car ce terme peut être mal compris comme faisant référence à quelque chose de matériel.

**Évangélique**. Ce qui a trait à l’évangile. Se référant normalement aux protestants conservateurs.

**expérimental.** Ce qui est vécu et ressenti, par opposition à ce qui est légal et théorique.

**Faire valoir.** Se libérer d’une allégation ou d’un blâme ; fournir une justification ou une défense pour (MW)

**fiducia.** Mot latin pour "confiance". Considéré par les évangéliques comme un élément indispensable pour justifier la foi. Rejeté par les catholiques comme étant inutile pour la justification.

**La Formule de Concorde.** Recueil de normes doctrinales des églises luthériennes, publié en allemand, 1580 (EB).

**imputation**. Créditer à une personne ou à une cause (MW). En termes théologiques, il s’agit de créditer sur le compte d’une personne ce qui appartient à une autre.

**mise en accusation**. Déclaration écrite officielle rédigée par une autorité de poursuite et jugée par un jury (en tant que grand jury) accusant une personne d’un délit (MW).

**inhérente**. Caractère essentiel de quelque chose (MW). Dans les écrits théologiques, il est souvent fait référence aux caractéristiques morales internes comme faisant partie intégrante du caractère d’une personne.

**Justice à travers les œuvres.** Utilisée par les protestants, la notion non biblique selon laquelle on peut obtenir l’acceptation de Dieu par l’adhésion personnelle à la loi divine, par opposition à la foi en Christ.

**loi**. Dans les écrits théologiques, fait généralement référence aux lois de Dieu telles qu’elles sont exprimées dans le Pentateuque.

**la loi de Dieu. Fait** généralement référence à la loi de Moïse dans le Pentateuque. Dans ce manuel, je l’utilise principalement de la loi morale, les Dix Commandements.

**péché mortel.** Dans la théologie catholique, tout péché grave qui entraînera la perte de la justification. Il s’agit notamment, mais pas exclusivement, de l’adultère, du meurtre et du vol.

**mystique**. Avoir une signification ou une réalité spirituelle qui n’est ni apparente aux sens ni évidente à l’intelligence ; impliquer ou avoir la nature d’une communion subjective directe d’un individu avec Dieu ou la réalité ultime (MW).

**noticia**. Mot latin pour "connaissance" ou "données". En théologie, il fait référence à un élément vital de la foi.

**objectif**. Exprimer ou traiter des faits ou des conditions tels qu’ils sont perçus sans être déformés par des sentiments, des préjugés ou des interprétations personnels (MW).

**ordo salutis.** Ordre des événements du salut. Dans la théologie réformée, il s’agit généralement de savoir si la régénération précède la foi.

**Osiander, Andrew.** Hérétique allemand, 1498-1552, qui a troublé l’église luthérienne avec une doctrine relative à la justification.

**Owen, John.** Prolifique écrivain puritain anglais, 1616-1683, connu pour sa défense des doctrines de la grâce.

**l’obéissance passive.** La soumission du Christ, en tant que notre substitut, à la peine de mort proscrite par la loi de Dieu.

**pénitence.** Un acte d’abaissement de soi, de mortification ou de dévotion accompli pour montrer la tristesse ou la repentance pour le péché (MW).

**Puritain.** Membre d’un groupe protestant des XVIe et XVIIe siècles en Angleterre et en Nouvelle-Angleterre (aux États-Unis), qui s’oppose comme étant non scripturaire au culte cérémoniel et au gouvernement de l’Église d’Angleterre (MW).

**raison.** Le pouvoir de comprendre, d’inférer ou de penser, en particulier par des moyens rationnels ordonnés (MW).

**Réforme.** Mouvement religieux du XVIe siècle marqué finalement par le rejet ou la modification de certaines doctrines et pratiques catholiques romaines et par la création des églises protestantes (EM).

**réformateurs**. Ceux qui ont participé à un mouvement religieux du XVIe siècle marqué finalement par le rejet ou la modification de certaines doctrines et pratiques catholiques romaines et la création des Églises protestantes (EM).

**la justice.** En accord avec la loi divine ou morale (MW).

**la sanctification.** L’état de croissance dans la grâce divine résultant de l’engagement chrétien après le baptême ou la conversion.

**bouc émissaire.** Celui qui porte le blâme pour les autres (MW). Le terme est tiré de la coutume de l’Ancien Testament qui consistait à placer symboliquement les péchés du peuple sur une chèvre et à l’envoyer dans le désert.

le **socinianisme.** Un mouvement fondé par Faustus Socius d’Italie, 1539-1604, qui affirmait que la foi elle-même est la justice.

**sola fide.** Latin pour "foi seule". "Utilisé pour décrire la vision protestante de la justification par la foi.

**Stancarus.** Théologien luthérien du XVIe siècle qui affirmait que le côté divin du Christ ne jouait aucun rôle dans la rédemption.

**subjectif.** Caractéristique ou appartenance à la réalité telle qu’elle est perçue plutôt qu’indépendante de l’esprit (MW). L’opposé de l’objectif. En philosophie ou en théologie, il désigne la perception de la vérité comme un état d’esprit plutôt que comme une réalité extérieure.

**Turretin, François.** Un moine italien du XVIIe siècle, converti au protestantisme, qui a fui à Genève, en Suisse, pour échapper à la persécution. Il est devenu par la suite président de l’Académie de Genève que Calvin avait fondée un siècle plus tôt.

# [Bibliographie](#top)

**Armstrong, Dave. *A Biblical Defense of Catholicism. [Une défense biblique du catholicisme.]* Sophia Institute Press : Manchester, NH, 2003.**

Cet écrivain affirme qu’il est attaché à l’Écriture comme base du catholicisme. Il est agressif et confiant. Le livre a une valeur de documentation sur la façon dont le catholicisme utilise abusivement les Écritures pour justifier certaines doctrines. Il contient quelques-unes des plus subtiles déformations des Écritures que j’ai jamais rencontrées et peut induire en erreur ceux qui ne sont pas familiers avec les bonnes herméneutiques bibliques. 320 pages.

Berkhof, Louis. *Manual* *of Christian Doctrine*. [*Manuel de la doctrine chrétienne.]* Eerdmanns : Grand Rapids MI, 1979.

Un éminent théologien américain de l’Église réformée chrétienne a écrit ce plan comme une introduction à l’étude de la théologie biblique. Son analyse de la justification telle qu’elle est tenue par les groupes respectifs est succincte et claire. 375 pages.

Berkhof, Louis. [*La* *Théologie systématique*](http://levigilant.com/theologie_systematique_berkhof/theologie_systematique_Berkhof.html)*.* http://levigilant.com. Jean leDuc. Mars 2018.

Berkhof a un talent de concision peu commun. Il traite de manière succincte et claire de la justification, tout en réfutant à la fois le catholicisme et l’arminianisme. Il est d’une aide inestimable pour la préparation des chapitres sur ce sujet. 784 pages.

Brown, Chauffeur, Briggs. *Hebrew and English Lexicon of the Old Testament (abridged), 1907. [Lexique hébreu et anglais de l’Ancien Testament (abrégé), 1907.]* Oxford : Clarendon Press/Electronic Text par le logiciel Accordance OakTree : Temecula, CA, 1999.

Le lexique définitif sur l’hébreu de l’Ancien Testament. Bien que la version électronique soit abrégée, elle est plus que suffisante, sauf pour les érudits les plus pointilleux.

*Encyclopedia Britannica. [Encyclopédie Britannica*.] En format numérique. Logiciel Britannica, version 2002.1.0 : New York, NY, 2000.

Cette version abrégée du logiciel permet des aperçus succincts mais pas des études approfondies. Bon pour les données historiques.

Buchanan, James**.** *A History of Justification in the Times of the Fathers*[Une histoire de la justification à l’époque des Pères]. Article version Internet.

Cet auteur réformé, 1804-1870, a écrit *The Doctrine of Justification: An Outline of its History in the Church and of its Exposition from Scripture [La Doctrine de la justification: Un aperçu de son histoire dans l’Église et de son exposition à partir de l’Écriture],* en 1867. Cet article en ligne fait partie de sa défense contre l’affirmation de Rome selon laquelle les premiers pères de l’Église, en particulier Augustin, ne savaient rien de la justification médico-légale. 9 pages.

Calvin, Jean. [*Institutions de la Religion Chrétienne*](https://www.spibook.fr/#Calvin)*.* Version Internet. https://www.spibook.fr. Thomas Mathey.

Le classique suprême de la période de la Réforme avec quatre cents pages consacrées aux doctrines de la grâce. Le traitement d’Osiander et de Stancarus par Calvin sur la justification est superbe. 1733 pages.

*Catéchisme de l’Église catholique*. Version Internet. [Cathéchisme de l’Église catholique](http://www.vatican.va/archive/FRA0013/__P6S.HTM), la justification.

Cette version Internet dispose du meilleur outil de recherche sur Internet pour le *catéchisme*. Il est rapide et fonctionne avec des critères de recherche booléens combinés. Environ 600 pages.

*Catholic Catechism. [Catéchisme catholique.]* Éditions Doubleday : Mechanicsburg, PA 2003.

L’énoncé de la doctrine catholique romaine qui fait autorité. Il s’agit d’une source primaire que les écrivains catholiques eux-mêmes citent lorsqu’ils expliquent leur point de vue. 826 pages.

*[Encyclopédie catholique.]* Édition en ligne par K. Knight, 2003 : http://www.newadvent.org

Ce site contient tout ce qui concerne l’Église catholique et ses points de vue. Le site représente l’ensemble des 15 volumes, disponibles en version cartonnée. Bien qu’une partie de la rédaction théologique soit fastidieuse, le latin n’étant souvent pas traduit, le site est complet. Le nombre de pages est indéterminé. 15 volumes.

*[Concile de Trente.]* Projet de textes historiques de Hanovre : Hanovre, IN, 1995.

http://history.hanover.edu/early/trent.htm

Ce concile a été organisé par l’Église catholique romaine en 1545 à Trente, en Italie, pour répondre à la Réforme protestante. Il est parfois appelé le Conseil Anti-Réforme. La version en ligne est facile à naviguer, car les titres des sections sont liés, avec un mode de retour à chaque section. Le mode de recherche est standard, pas booléen, mais adéquat. Environ 60 pages.

*[Croyances, confessions et catéchismes] :* Logiciel Accordance Oaktree Bible : Temecula, CA, 1999.

Contient 13 des confessions réformées les plus courantes en format électronique. Critères de recherche Booleen disponibles pour les parcourir ensemble.

**Elwell, Walter. [*Dictionnaire évangélique de théologie].* Baker House : Grand Rapids, MI, 1984.**

Contient 1 250 articles sur des thèmes théologiques, y compris des bibliographies de théologiens influents. 1204 pages.

*[Formule de la concorde].* FrontierNet.com : 2004.

La déclaration de foi de l’Église luthérienne allemande en 1577. Cette version Internet comporte l’index sous forme de liens pour une consultation rapide. http://www.frontiernet.net/~wndlnd/epitome.html#e8. Environ 100 pages.

Gingrich, Wilbur. [*Un lexique plus court du Nouveau Testament grec].* University of Chicago Press : Chicago, IL, 1965.

Un petit lexique, donnant le sens principal des mots. Bon pour rechercher un mot dans l’urgence. 241 pages.

*[Nouveau Testament et Lexique grec].* Sociétés bibliques unies *:* Londres, Angleterre, 1995.

La valeur de ce Nouveau Testament grec est dans la police de caractères, qui est la plus lisible du marché. L’appareil de texte en bas, sous forme de notes de bas de page, est également pratique pour ceux qui s’intéressent à la critique des manuscrits. 203 pages pour le dictionnaire. 918 pages pour le Nouveau Testament.

*[Nouveau Testament grec selon le texte majoritaire*]. Thomas Nelson Publishers : Nashville, TN, 1985.

Pour ceux qui préfèrent la ligne occidentale des manuscrits, celui-ci est bien imprimé, bien que la police de caractères ne soit pas aussi attrayante que la version de la United Bible Society. L’appareil de texte est également bien agencé. 810 pages.

Hendricksen, William. [*Commentaire du Nouveau Testament : Romains*].

Baker House : Grand Rapids, MI, 2002.

Cet auteur réformé a été l’un des meilleurs du XXe siècle. Son analyse des Romains ne contient aucune des obscurités que certains écrivains utilisent pour traiter des sujets controversés. Sa logique est incisive et précise. 533 pages.

Henry, Matthew. [*Un commentaire sur l’ensemble de la Bible. Volume cinq].* Éditeurs de la Bible mondiale : Iowa Falls, IA, 1985.

Ce commentateur anglais a terminé son ensemble de cinq volumes en 1721. Son approche est plus pastorale et moins savante. Ses commentaires sur les textes relatifs à la justification sont cependant clairs et bien exposés. 1739 pages.

*[International Standard Bible Encyclopedia*, *Vol. 6].* Ages Christian Library, Macintosh Version 2.0 : New York, NY, 1999.

Cet ensemble de dix volumes est l’une des encyclopédies bibliques les plus savantes et les plus complètes qui existent. Le mode de recherche est utilisable, mais généralement inutile en raison de sa présentation logique. 913 pages.

Kistemaker, Simon. [*Commentaire du Nouveau Testament : Jacques et les épîtres de Jean].*

Baker House : Grand Rapids, MI, 2002

Cet universitaire du Covenant College du Tennessee, a entrepris de compléter les commentaires commencés par feu William Hendricksen. Son style est tout aussi clair et sans la pédanterie de certains commentateurs. Il a la courtoisie de placer les détails techniques de la grammaire grecque dans des sections distinctes du texte principal pour éviter l’ennui. La section sur Jacques 2 est adéquate, mais pas exceptionnelle. 197 pages.

*[Minidictionnaire latin]*. Oxford Press : Oxford, Angleterre, 1985.

Petit dictionnaire de référence rapide, non destiné à une étude approfondie. 686 pages.

Louw&Nida. [*Lexique grec-anglais : Domaines sémantiques].* Oaktree Software : Temecula, CA, 1999.

Le meilleur logiciel de lexique grec que j’ai trouvé, qui fait partie du logiciel Accordance Bible Software édité par Oaktree. La bourse peut être complète jusqu’à l’ennui.

*Novum Testamentum Graece et Latine.* Deutsche Bibelgesellschaft : Druck, Allemagne, 1997.

Le grec est d’un côté et le latin Vulgate de l’autre, ce qui facilite la comparaison des langues respectives. Il est très utile pour l’étude de la mauvaise utilisation des mots du Nouveau Testament par les catholiques. 680 pages.

Owen, John. [*Justification par la foi].* Ages Christian Library, version logicielle

6 : Albany, OR, 1997.

Owen était un savant puritain exceptionnel, de 1616 à 1683. Owen a laissé peu de non-dits sur la justification dans cet énorme traité. Il réfute tous les arguments possibles contre la doctrine réformée de la justification. La version logicielle est précieuse pour rechercher rapidement des détails. 557 pages

Ramsay, Richard. [*Catholiques et protestants : Quelle est la différence ?]* Unilit Publishers : Miami, FL 2002.

Cet ouvrage du Dr Ramsay de l’Institut Logoi, est moins polémique que la plupart des ouvrages écrits par des protestants sur le catholicisme. L’intention est la comparaison, en vue d’influencer un lecteur catholique. 251 pages.

Rienecker, Fritz. *[Clé linguistique du Nouveau Testament en grec].* Zondervan Publishing : Grand Rapids, MI, 1980.

Analyse les principaux verbes grecs dans la plupart des textes du Nouveau Testament et commente leur utilisation dans le contexte. Utile pour l’exégèse de passages complexes comme Romains 3. 864 pages.

*[Septuaginte avec Apocryphes].* Rédacteur en chef Sir C.L. Brenton. Hendrickson Publishers : Londres, Angleterre, 1999.

De toute évidence, la traduction n’a pas été mise à jour depuis 1851, ce qui explique le ton archaïque de l’anglais. L’impression est petite en raison de la grande taille du volume. 1130 pages.

Shaw, Robert. *[Exposition de la Confession de foi de Westminster].* Logiciel Accordance Bible, version 4.1. Oaktree Software, Inc : Temecula, CA, 1999.

Le commentaire de Shaw sur le WCF a été achevé en mai 1845. Le style redondant du XIXe siècle donne à cette œuvre un air pédant. Certaines parties sont éloquentes et bien dessinées. La version du logiciel comporte toutes les références bibliques sous forme de liens, ce qui facilite la lecture. Le mode de recherche permet également de trouver rapidement des sujets, sans référence à l’index. Environ 200 pages.

Smalling, Roger. [*Déverrouiller la grâce].* Éditions Deovolente : Los Alamos, NM, 2002.

Ce livre est la traduction anglaise de *Si, Jesús,* publié en 1994 en espagnol. Il présente les principales doctrines de la Réforme dans un style non polémique. 180 pages.

Sproul, R.C. *Faith Alone.* [*[La foi seule].* Baker House Publishers : Grand Rapids, MI, 2002.

À mon avis, c’est le meilleur livre sur la justification dans le marché actuel. Avec le style inimitable de Sproul, il fait revivre une vieille doctrine. Sa documentation est excellente. 219 pages.

Sproul, R.C. [*Justifié par la foi seule].* Crossway Books : Wheaton, IL, 1999.

Une brochure résumant le travail plus vaste de Sproul, *Faith Alone,* avec des clarifications sur la différence entre les vues catholique et réformée de la justification. Une bonne introduction. 48 pages.

Thayer, Henry. [*Lexique grec-anglais*.] Archa Publishers : Lafayette, IN, 1979.

Le lexique le plus complet et le plus savant que j’ai trouvé. L’empreinte est petite. La connaissance du grec du Nouveau Testament est nécessaire. 722 pages.

Turretin, Francis. *Justification.* P&R Publishing : Philipsburg, NJ, 1994.

115 pages.

Ce savant italien du XVIIe siècle est finalement devenu président de l’Académie de Genève fondée un siècle plus tôt par Calvin. Il était connu pour son intelligence pénétrante et ses commentaires concis, qui permettaient de trancher dans l’erreur théologique. Ce livre est une sélection de son œuvre plus vaste, *Instituts de Théologie Elenctique.*

Wenham, John. [*Les éléments du grec du Nouveau Testament]*. Cambridge University Press : Londres, Angleterre, 1982.

Le meilleur abécédaire du grec du Nouveau Testament sur le marché, à mon avis. J’ai commencé mes études de grec au milieu des années 70 en utilisant Wenham. Il évite l’ennui de Machen. 268 pages.

Assemblée de Westminster. *Confession de Westminster/version parallèle.* Grands éditeurs de la Commission : Suwanee, AG 1999

Cette publication contient l’anglais original avec l’anglais moderne en parallèle. Utile pour les études de groupe afin de présenter la Confession aux profanes. 65 pages.

*[Les études de Wilson sur les mots de l’Ancien Testament].* Hendrickson's Publishers : Peabody, MA, 1999.

# [Notes de fin de document](#top)

1. . Luther n’a pas vraiment dit ces mots. Dans son commentaire sur le Ps.130, il a dit : "Cet article est valable, l’Église est valable. Cet article tombe, l’Église tombe." Cette déclaration est un peu exagérée, car l’Église peut tomber d’une autre manière que de se tromper sur la justification. Pourtant, elle résume son point de vue sur l’importance de la justification. L’ouvrage où Luther a dit cela n’a jamais été traduit de l’allemand. Pour ceux qui s’y intéressent, il l’est :

Luther, Martin. *Luther Werke, édition de Weimar.* Herman Boehlau : Weimar, Allemagne, 1930, Vol.40, p.130. [↑](#endnote-ref-1)
2. . Sproul, *Faith Alone,* p.16. [↑](#endnote-ref-2)
3. . John Calvin, *Instituts de la religion chrétienne, deux volumes.* Eerdmans, Grand Rapids, MI, 1964 2:37 (3.11.11). [↑](#endnote-ref-3)
4. . Elwell, Walter, rédacteur en chef. *Dictionnaire évangélique de théologie.* Baker House : Grand Rapids, MI, 1984. p.594. [↑](#endnote-ref-4)
5. . La *Septante*, parfois abrégée en LXX, est la traduction grecque des Écritures hébraïques de l’Ancien Testament. Les apôtres ont cité les LXX lorsqu’ils ont exposé les textes de l’Ancien Testament. [↑](#endnote-ref-5)
6. . Louw&Nida. *Lexique grec-anglais : Domaines sémantiques.* Oakware Software : Temecula, CA, 1999. Mode de recherche "juste". [↑](#endnote-ref-6)
7. . Louw&Nida. Mode de recherche *dikaiao.* [↑](#endnote-ref-7)
8. . Thayer, Henry. *Lexique grec-anglais*. Archa Publishers : Lafayette, IN, p.150. [↑](#endnote-ref-8)
9. . Lexique plus court de Gingrich, p.53. [↑](#endnote-ref-9)
10. . Dictionnaire grec-anglais des Sociétés bibliques unies p.46. [↑](#endnote-ref-10)
11. . Elwell, Dictionnaire évangélique, p.593. [↑](#endnote-ref-11)
12. . *Calvin’s Institutes*, Livre 3, Chapitre 11. [↑](#endnote-ref-12)
13. . Comme *eisago :* apporter ou mettre dans. Ou, *diikneomai*: pénétrer (Héb.4.11). [↑](#endnote-ref-13)
14. . *Les études de Wilson sur les mots de l’Ancien Testament.* Les Éditions Hendrickson : Peabody, MA, 1999. p.256 [↑](#endnote-ref-14)
15. . NIV=crédit à ; ASV=reckon ; NKJV=compte. [↑](#endnote-ref-15)
16. . Dans mon livre, *Unlocking Grace* [*Déverrouiller la grâce]*, j’utilise une illustration d’un camion à benne qui charge du ciment dans une fondation vide ; le ciment représentant la justice du Christ. Cette illustration vise à décrire la différence entre la justification en tant qu’acte et la sanctification en tant que processus.

Quelqu’un a dit que cette illustration pouvait prêter à confusion parce qu’elle pouvait être prise comme une infusion dans l’âme du croyant. Je peux voir comment cela pourrait être pris de cette façon. Ce n’est pas mon intention. L’illustration sert à distinguer l’action finale du processus, et non pas l’imputation et l’infusion. [↑](#endnote-ref-16)
17. . Dictionnaire grec-anglais. United Bible Societies Greek New Testament&Lexicon. Londres, 1995. p.108 [↑](#endnote-ref-17)
18. . Louw&Nida : Mode de recherche, *logizomai.* [↑](#endnote-ref-18)
19. . *Thayer's*, p.379 [↑](#endnote-ref-19)
20. . Elwell, Dictionnaire évangélique.p.554. [↑](#endnote-ref-20)
21. . Hodge, *Théologie Systématique.* Vol.3, p.145. [↑](#endnote-ref-21)
22. . Ibid, p.179. [↑](#endnote-ref-22)
23. . Owen, John. *La doctrine de la justification.* Ages Christian Library Software : Albany, Oregon, 1999, p.70. [↑](#endnote-ref-23)
24. . Ibid, p.315. [↑](#endnote-ref-24)
25. . Encyclopédie. Britannica Software Version 2002.1.0 : New York, New York, 2000. Mode de recherche *Osiander*. [↑](#endnote-ref-25)
26. . *Formule de concordance .* FrontierNet.com : 2004. http://www.frontiernet.net/~wndlnd/epitome.html#e8 [↑](#endnote-ref-26)
27. . Elwell, Dictionnaire évangélique. p.809. [↑](#endnote-ref-27)
28. . Un excellent article web sur ce point, rédigé par un luthérien, est intitulé "*The Concordia Lutheran" : La controverse Osiander.*

http://www.concordialutheranconf.com/CLO\_articleDTM\_may1996.html [↑](#endnote-ref-28)
29. . Cité dans le Dictionnaire Evangélique, p.734 [↑](#endnote-ref-29)
30. . *Instituts,* Livre III, Cap.VIII, Art.8. [↑](#endnote-ref-30)
31. . Matthew Henry. *Un commentaire sur l’ensemble de la Bible.* Vol.5, p.28-29. [↑](#endnote-ref-31)
32. . *Instituts,* Livre III, Chapitre XI, Art.12 (Batailles, p.742). [↑](#endnote-ref-32)
33. . Berkhof, Systematic Theology. p.515. [↑](#endnote-ref-33)
34. . Hodge, Théologie Systématique. Vol.3, p.182 Stancarus. [↑](#endnote-ref-34)
35. . L’article III de la formule de concordance stipule Même si le Christ a été conçu et est né sans péché... et a accompli toute la justice dans sa seule nature humaine, et pourtant n’a pas été un Dieu vrai et éternel, cette obéissance et cette souffrance de sa nature humaine ne peuvent nous être imputées pour la justice.... Notre justice repose non pas sur l’une ou l’autre nature, mais sur la personne entière du Christ, qui en tant que Dieu et homme est notre justice. (935,55f).

Un bon commentaire à ce sujet peut être consulté à l’adresse suivante : http://www.wls.wels.net/library/Essays/Authors/k/KoschnitzkeConcord/KoschnitzkeConcord.htm [↑](#endnote-ref-35)
36. . Le *Dictionnaire évangélique* développe ce point à la page 953. [↑](#endnote-ref-36)
37. . Je développe ce point dans mon essai, *Sensible Faith,* à l’adresse suivante : http://www.geocities.com/joyfullyserving/Essays/SensibleFaith.html

À la télévision, nous voyons fréquemment des personnes mentionner le mot "*foi" dans* les termes les plus ambigus et les plus mystiques. [↑](#endnote-ref-37)
38. . *Encyclopédie Britannica .* CDRom édition standard, version 2002. Mode de recherche *Socius*. [↑](#endnote-ref-38)
39. . Berkhof, Systematic Theology, p.515. [↑](#endnote-ref-39)
40. . Cette illustration est tirée du livre de Sproul, *Faith Alone,* p.74-75. [↑](#endnote-ref-40)
41. . *Instituts*, Livre 3, chapitre 14, article 17.

Ou, *Instituts,* Ages Library Software*,* p.863, [↑](#endnote-ref-41)
42. . Ages Library Software, pp.9,167-169 [↑](#endnote-ref-42)
43. . Turretin, Francis. *Justification.* Publications presbytériennes et réformées : Philipsburg, NJ, 1994.

Francis Turretin est un moine italien converti au XVIIe siècle qui s’est enfui à Genève pour échapper à la persécution. Il est ensuite devenu président de l’Académie de Genève que Calvin avait fondée un siècle plus tôt. Il a brillamment réfuté l’idée que la foi a un mérite inhérent. [↑](#endnote-ref-43)
44. . Berkhof, Systematic Theology, p.527. [↑](#endnote-ref-44)
45. . Un catéchisme produit par l’Église réformée chrétienne en 1563. . . *Croyances, confessions et catéchismes :* Logiciel Accordance Oaktree Bible : Temecula, CA, 1999. [↑](#endnote-ref-45)
46. . *Confession de foi de Westminster : Modern English Study Version*, Great commission Publications, Suwanee, GA 1999 Chapitre 11, Art.2. [↑](#endnote-ref-46)
47. . Ibid, p.79. [↑](#endnote-ref-47)
48. . Turretin, p.75. [↑](#endnote-ref-48)
49. . Ibid, p.76. [↑](#endnote-ref-49)
50. . Hodge, *Systematic Theology,* Vol.III, p.169. [↑](#endnote-ref-50)
51. . Wenham, John. *Les éléments du grec du Nouveau Testament.* Cambridge University Press: Cambridge, Angleterre, 1982. pp.69-70. [↑](#endnote-ref-51)
52. . Une recherche grammaticale à l’aide du logiciel Accordance Bible, en mode grec, le confirme. [↑](#endnote-ref-52)
53. . Owen, *Justification,* pp.167-169 [↑](#endnote-ref-53)
54. . Turretin, *Justification*, p.79. [↑](#endnote-ref-54)
55. . Berkhof, Systematic Theology, p.522. [↑](#endnote-ref-55)
56. . Calvin, *Instituts .* Livre III, chap. XI, art.17. [↑](#endnote-ref-56)
57. . Turretin, *Justification,* p.77&83 [↑](#endnote-ref-57)
58. . Turretin, *Justification*, p.73 &83. [↑](#endnote-ref-58)
59. . Sproul, *Faith Alone.* p.75. [↑](#endnote-ref-59)
60. . Pour une étude plus approfondie sur ce point, veuillez noter les versets suivants : Eph.4.13 ; Tite 1.1-2 *;* 2Pi.1.2 ; 3.18. [↑](#endnote-ref-60)
61. . Sproul, *Faith Alone,* p.80. [↑](#endnote-ref-61)
62. . Sproul, *Faith Alone,* p.188. [↑](#endnote-ref-62)
63. . Confession de Westminster : Version d’étude moderne. p.49. [↑](#endnote-ref-63)
64. . Elwell, Dictionnaire évangélique, p.594. [↑](#endnote-ref-64)
65. . Calvin, *Instituts,* 2:115 (3.17.12) [↑](#endnote-ref-65)
66. . Commentaires de Hendricksen, *Épître de Jacques,* p.87-88. [↑](#endnote-ref-66)
67. . Berkhof, Systematic Theology. p.516. [↑](#endnote-ref-67)
68. . *Catéchisme catholique*: http://www.scborromeo.org/ccc.htm [↑](#endnote-ref-68)
69. . "Sémantique" signifie, en *rapport avec le sens dans la langue. Sémantique du* mode de recherche du *dictionnaire Webster’s*. J’ai vu ce terme utilisé dans des essais philosophiques. La première fois que je l’ai entendu utilisé dans un sens théologique, c’était par Francis Schaeffer à L’Abri en 1968, pour décrire la théologie libérale. Les utilisations peuvent être trouvées par le mode de recherche sur Internet. Un exemple : http://minervacognitive.haifa.ac.il/Hamutal/sld006.htm [↑](#endnote-ref-69)
70. . Voir *Catéchisme catholique*. *Justification,* pour une explication catholique détaillée de la justification, qui documente toute cette section.

 http://www.newadvent.org/cathen/08573a.htm [↑](#endnote-ref-70)
71. . *Catéchisme catholique*, code n° 1446. [↑](#endnote-ref-71)
72. . Catéchisme catholique, Code n° 2010 : Comme l’initiative appartient à Dieu dans l’ordre de la grâce, personne ne peut mériter la grâce initiale du pardon et de la justification, au début de la conversion. Poussés par l’Esprit Saint et la charité, nous pouvons alors mériter pour nous-mêmes et pour les autres les grâces nécessaires à notre sanctification, à l’accroissement de la grâce et de la charité, et à l’obtention de la vie éternelle. [↑](#endnote-ref-72)
73. . Catéchisme catholique, mode de recherche Grâce. [↑](#endnote-ref-73)
74. . Le péché mortel est défini par l’Encyclopédie catholique comme un péché méritant un châtiment éternel. Les péchés véniels sont ceux qui méritent des punitions temporelles. Pour une discussion de ceux-ci, voir : http://www.newadvent.org/cathen/14004b.htm#IV [↑](#endnote-ref-74)
75. . Encyclopédie catholique, Le sacrement de la pénitence : http://www.newadvent.org/cathen/11618c.htm [↑](#endnote-ref-75)
76. . *Catéchisme catholique*, code n° 1394. [↑](#endnote-ref-76)
77. . Ce mot signifie "ce qui peut mal tourner", c’est-à-dire être perdu. Dictionnaire Merriam- Webster, version Macintosh : NY, NY, 1999. Mode de recherche *amiss.* [↑](#endnote-ref-77)
78. . Catéchisme catholique : Le processus de justification. Art.4.

 http://www.newadvent.org/cathen/08573a.htm [↑](#endnote-ref-78)
79. . Les URLS pour ces derniers sont :

 *Catéchisme catholique*: http://www.scborromeo.org/ccc.htm

 *Conseil de Trente*: http://history.hanover.edu/early/trent.htm

 *Encyclopédie catholique*: http://www.newadvent.org/cathen/ [↑](#endnote-ref-79)
80. . *Catéchisme catholique*, code n° 2023. [↑](#endnote-ref-80)
81. . Catéchisme catholique, Code n° 2020.

 [↑](#endnote-ref-81)
82. . Certains citent abondamment Augustine. Cela peut être trompeur, car il s’est converti dans sa jeunesse et a vécu jusqu’à un âge avancé. Dans sa vieillesse, il a rétracté certains de ses écrits antérieurs, dans son livre "Retractions", qui contient certains des enseignements les plus riches sur la grâce souveraine dans la littérature chrétienne. [↑](#endnote-ref-82)
83. . Une liste de citations des premiers pères de l’église dans le livre de Buchanan peut être consultée sur le site web de *Just For Catholics :* http://www.justforcatholics.org/a84.htm [↑](#endnote-ref-83)
84. . Le Concile de Trente (Sess. VI, cap. vi, et can. xii) décrète que ce n’est pas la foi fiduciaire, mais un véritable acte mental de foi, consistant en une croyance ferme en toutes les vérités révélées qui constitue la foi de la justification. Encyclopédie catholique, Sanctifier la grâce, section 1A : http://www.newadvent.org/cathen/06701a.htm [↑](#endnote-ref-84)
85. . Les listes sont similaires. Voir l’encyclopédie catholique, *Sin* http://www.newadvent.org/cathen/14004b.htm [↑](#endnote-ref-85)
86. . En se référant au Concile de Trente, l’Encyclopédie catholique déclare ...tous les évêques présents au Concile n’ont pu éprouver de sérieuses difficultés à démontrer que la foi fiduciaire était une invention absolument nouvelle... [c’est-à-dire que les protestants ont inventé l’idée.]

*La doctrine catholique sur la justification*, art.1, paragraphe 2 : http://www.newadvent.org/cathen/08573a.htm [↑](#endnote-ref-86)
87. . Catéchisme catholique. Code n° 403. [↑](#endnote-ref-87)
88. . Voir l’annexe A. [↑](#endnote-ref-88)
89. . Première section, justification : La préparation de la sanctification de la grâce

http://www.newadvent.org/cathen/06701a.htm [↑](#endnote-ref-89)
90. . *Encyclopédie catholique*: http://www.newadvent.org/cathen [↑](#endnote-ref-90)
91. . *Dictionnaire latin Oxford*, Oxford Press : Londres, Angleterre, 1985. [↑](#endnote-ref-91)
92. . Ibid. [↑](#endnote-ref-92)
93. . Encyclopédie catholique : Le processus de justification.

http://www.newadvent.org/cathen/08573a.htm [↑](#endnote-ref-93)
94. . Catéchisme catholique, Code n° 2019 : La justification comprend la rémission des péchés, la sanctification et le renouvellement de l’homme intérieur. [↑](#endnote-ref-94)
95. . Armstrong, Dave. *Aperçu biblique de la justification et du salut.* Site web:http://ic.net/~erasmus/RAZ52.htm [↑](#endnote-ref-95)
96. . Encyclopédie catholique : Le processus de justification.

http://www.newadvent.org/cathen/08573a.htm [↑](#endnote-ref-96)
97. . Conseil de Trente, session VI, chapitre VII. [↑](#endnote-ref-97)
98. . Turretin, *Justification,* p.59. [↑](#endnote-ref-98)
99. . Turretin, *Justification,* p.4. [↑](#endnote-ref-99)
100. . Catéchisme catholique, Code n° 2019 : La justification comprend la rémission des péchés, la sanctification et le renouvellement de l’homme intérieur.

*Dictionnaire Merriam-Webster,* édition informatique, New York, 2000 : Mode de recherche *Apothéose*. [↑](#endnote-ref-100)
101. . Catéchisme catholique, Code n° 1999. [↑](#endnote-ref-101)
102. . Encyclopédie catholique, Grace : http://www.newadvent.org/cathen/06701a.htm [↑](#endnote-ref-102)
103. . Encyclopédie catholique : Le processus de justification.

 http://www.newadvent.org/cathen/08573a.htm [↑](#endnote-ref-103)
104. . *Encyclopédie catholique*. *Controverses sur la grâce*: http://www.newadvent.org/cathen/06701a.htm [↑](#endnote-ref-104)
105. . Catéchisme catholique, Code n° 1999. [↑](#endnote-ref-105)
106. . *Encyclopédie catholique.* Mode de recherche "Mérites" : http://www.newadvent.org/cathen/10202b.htm [↑](#endnote-ref-106)
107. . *Dictionnaire Merriam-Webster,* édition informatique, New York, 2000 : Mode de recherche *salutaire.* [↑](#endnote-ref-107)
108. . *Ages Christian Library*, version Adobe, 1999. Calvin et Luther ont tous deux parlé de cette façon. Un mode de recherche de ces auteurs révèle des dizaines d’exemples. [↑](#endnote-ref-108)
109. . P. Paul O’Sullivan, *Catholic Pages.com*: http://www.catholic-pages.com/life/suffering.asp [↑](#endnote-ref-109)
110. . Encyclopédie catholique, La doctrine protestante de la justification,

http://www.newadvent.org/cathen/08573a.htm [↑](#endnote-ref-110)
111. Durrell, Gerald. *Bafut Beagles*. Viking Press, Londres, Angleterre. 1981 [↑](#endnote-ref-111)
112. 1Corinthiens 15.56 [↑](#endnote-ref-112)
113. Le Nouveau Testament répète ces commandements sous diverses formes. L’étudiant est invité à les étudier lui-même. [↑](#endnote-ref-113)
114. D’autres sont des Psalmodies : L’idée que seuls les psaumes doivent être chantés dans le cadre d’un culte public, et non les hymnes ou les chœurs. La théonomie : L’idée que la loi judiciaire de l’Ancien Testament devrait être imposée à la société et que les chrétiens devraient travailler dans ce sens. [↑](#endnote-ref-114)
115. Ce point de vue est partagé par les presbytériens et est enseigné dans le chapitre 21 de la Confession de Westminster. C’est la position adoptée par les puritains anglais qui ont dominé l’assemblée de Westminster. Nous pouvons appeler cela le point de vue puritain, bien que cela irrite les presbytériens. [↑](#endnote-ref-115)
116. Les adventistes du septième jour sont libres de pratiquer leur culte le samedi tant qu’ils ne condamnent pas ceux qui le pratiquent le dimanche. [↑](#endnote-ref-116)
117. Ce phénomène a commencé à Toronto, au Canada, en 1994 et s’est rapidement étendu à d’autres pays. Un bon exposé se trouve à l’adresse suivante : http://www.orthodoxinfo.com/inquirers/toronto.aspx [↑](#endnote-ref-117)
118. 1Cor. 8.9 ; 10.29 ; Gal. 2.4;1Pe. 2.16 [↑](#endnote-ref-118)
119. Paraphrase d’un commentaire de Greg Hauenstein, président du Miami International Seminary, octobre 2004. 2005. [↑](#endnote-ref-119)
120. Je trouve que certains chrétiens s’opposent à cette affirmation, parce qu’ils considèrent le péché comme des actes spécifiques plutôt que comme un état d’être. Je leur rappelle le commandement : "Soyez parfaits, comme votre père qui est aux cieux est parfait." Si nous ne sommes pas parfaits, alors nous péchons tout le temps. Bien sûr, nous sommes aussi pardonnés tout le temps. Les chrétiens qui ne se considèrent pas comme des pécheurs, ont soit une très basse opinion de Dieu, soit une très haute opinion d’eux-mêmes. [↑](#endnote-ref-120)